



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 050 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 7 mai 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 mai 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1000)

[Traduction]

LOI DE 1994 SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

Projet de loi C-34. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles

Le 6 mai 2004—Le ministre de l'Environnement—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'environnement et du développement durable du projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) soit renvoyé sur-le-champ au Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

J'interviens aujourd'hui pour discuter de l'une des façons dont l'activité humaine affecte l'avenir de la nature, une question que traite le projet de loi dont nous sommes actuellement saisis.

J'imagine qu'aucun d'entre nous n'a oublié la tragédie de l'*Exxon Valdez*, survenue dans le nord-est du Pacifique, et les horribles photos de poissons, d'oiseaux, de phoques et d'autres animaux marins morts parce qu'ils n'avaient aucune chance de survie contre cette épaisse couche de pétrole flottant à la surface de l'eau.

Toutefois, ce que beaucoup d'entre vous ignorent peut-être, c'est que le nombre d'oiseaux marins qui meurent chaque année à cause des fuites de pétroles provenant des navires qui naviguent le long de nos côtes est et ouest dépasse le nombre d'oiseaux tués lors de la catastrophe de l'*Exxon Valdez*. Les oiseaux marins sont tués par la pollution pétrolière chronique dans l'océan, attribuable aux rejets de déchets pétroliers contenus dans les cales et les citernes de ballast des navires. Les bâtiments ne sont pas censés déverser leurs déchets pétroliers dans la mer. En vertu de la loi actuelle, c'est déjà une infraction. Néanmoins, c'est une pratique courante qui entraîne d'énormes conséquences.

Dans un milieu océanique comptant des millions de gallons d'eau, certaines personnes croient peut-être qu'une petite quantité de déchets pétroliers se disperse rapidement et ne donne pas matière à inquiétude. Or, c'est tout le contraire. Dans les eaux froides de

l'Atlantique Nord, il suffit d'une tache de pétrole, voire de quelques gouttes combinées de la taille d'une pièce de dix cents, sur les plumes d'un oiseau marin pour le tuer.

Comme une fuite de la grosseur d'une tête d'épingle dans un vêtement de plongée, le pétrole permet à l'eau de mer de pénétrer dans la couche protectrice naturelle des oiseaux de mer. Dans l'Atlantique Nord, où la température de l'eau se situe fréquemment à peine au-dessus de zéro, cela signifie que le plumage de l'oiseau s'imprègne d'eau et que, en quelques heures ou en quelques jours au plus, toutes ses réserves de gras corporel et de muscles étant épuisées, l'oiseau meurt tout simplement.

Les oiseaux ne survivent pas. Nous en voyons quelques-uns qui se débattent ici et là sur les plages, mais nous savons avec certitude que le problème en mer est nettement plus grave.

• (1005)

[Français]

Il ne s'agit pas que de quelques oiseaux qui meurent tous les ans, ni même quelques douzaines ou quelques centaines. Au moins 300 000 oiseaux meurent tous les ans. Ceux et celles qui ont vu ces oiseaux échoués sur la plage, luttant pour leur survie, peuvent vous dire à quel point la scène est triste. Ces oiseaux sont ceux pour lesquels le Canada Atlantique est reconnu. Certains d'entre eux sont tout à fait particuliers aux eaux du nord de l'Atlantique. Il s'agit des guillemots, des macareux, des mergules nains, des mouettes et des goélands. Quiconque a vu même un seul de ces oiseaux sur une plage se débattant pour vivre sait que c'est terrible à voir. Nous devons reconnaître qu'il ne s'agit pas d'un seul oiseau, mais d'autant d'oiseaux que le nombre d'habitants d'une banlieue d'une ville comme Toronto.

[Traduction]

Ce problème est attribuable en partie au fait que les peines prévues ne suffisent pas à dissuader ce genre de pratique à laquelle se livrent des propriétaires de navires et des capitaines. Plutôt que de payer les coûts pour se débarrasser, de façon légale, de leurs déchets dans les installations portuaires, ils se contentent de les déverser dans la mer. S'ils sont pris en faute, certains vont payer l'amende imposée qu'ils considèrent comme une dépense pour frais généraux. Au cours des dernières années, les amendes ont été nettement insuffisantes au pays, même dans les cas où le propriétaire du navire ou le capitaine est traduit en justice.

Initiatives ministérielles

J'attire l'attention des députés sur des poursuites aux États-Unis qui ont défrayé la chronique dernièrement. Permettez-moi de vous parler de l'un de ces cas. En mars, une société de transport maritime norvégienne s'est vu imposer une amende de 3,5 millions de dollars après que l'un de ses navires eut déversé de l'huile au large de la côte ouest américaine. Il s'agit là de la plus forte amende jamais infligée pour ce type d'infraction environnementale. Non seulement l'entreprise devra-t-elle payer l'amende imposée, mais elle sera également tenue de mettre en oeuvre un programme antipollution exhaustif à bord de tous ses navires.

Nous devons appliquer des mesures similaires à celles des Américains. Nous partageons les mêmes côtes et les mêmes océans et nous ne voulons certainement pas que le Canada soit considéré comme un pays où on peut déverser du pétrole sans trop d'ennuis.

Ce projet de loi nous permettra d'apporter des modifications à deux lois fondamentales concernant l'environnement, et de remédier à cette tragédie des oiseaux migrateurs qui se font souiller en mer par des produits du pétrole. Je parlerai aujourd'hui en faveur de ces deux modifications.

Pour soutenir les dispositions actuelles de la Loi sur la marine marchande du Canada, le gouvernement propose des modifications à la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Les modifications proposées permettront de renforcer les pouvoirs d'exécution et notre capacité de réagir devant cette infraction grave. Grâce à ces modifications, le gouvernement pourra intervenir de façon rapide et décisive dans le but d'obtenir des résultats immédiats et faire en sorte que les pouvoirs d'exécution et les pouvoirs judiciaires ont ce qu'il faut pour avoir l'effet dissuasif voulu.

[Français]

Ce que nous proposons ici ne constitue pas une nouvelle position stratégique et n'est pas quelque chose difficile à accomplir. C'est une solution assez simple qui nous aidera à renforcer certaines lois existantes et qui nous permettra d'agir rapidement.

Au cours de l'hiver 2005, il serait bien de voir moins de mortalité causée par des hydrocarbures sur les oiseaux de mer et de savoir que nous avons fait le bon choix en rassemblant les bons outils législatifs. Il serait agréable de savoir qu'avec une approche simple, nous avons été en mesure de faire une différence en matière de conservation de la biodiversité aujourd'hui et aussi pour l'avenir.

●(1010)

[Traduction]

Les modifications apportées à ces deux lois n'imposent aucun fardeau à ceux qui assument déjà leurs responsabilités environnementales, ce qui est le cas de la plupart des armateurs et des capitaines de navires. De même, elles n'ajoutent aucune responsabilité ou obligation additionnelle aux bons citoyens de l'industrie du transport maritime, mais elles vont faire en sorte que ceux qui se croient libres de polluer les eaux canadiennes, sans penser aux 300 000 oiseaux ou plus qui meurent chaque année sur la côte est, ne pourront plus le faire impunément. Ces modifications vont contribuer à leur donner une conscience environnementale.

Tout cela ne se fera pas sans coûts et le gouvernement du Canada va augmenter ses investissements de 2 à 3 millions de dollars par année pour satisfaire aux exigences additionnelles créées par ce projet de loi. Ces sommes nous procureront les outils de surveillance et d'exécution, ainsi que les ressources humaines nécessaires, elles nous permettront de mieux communiquer avec l'industrie du

transport maritime et nous aideront à payer les activités scientifiques requises.

Cette mesure législative ne suscite aucune controverse de la part des provinces. De fait, nous avons pris cette initiative avec l'appui des gouvernements provinciaux de la côte est. Je tiens à remercier tout particulièrement mon collègue, le ministre de l'Environnement de Terre-Neuve-et-Labrador, de son appui. Nous croyons que les gens de l'industrie du transport maritime qui comprennent l'importance de la protection environnementale vont appuyer l'approche décrite ici aujourd'hui.

Grâce à ce projet de loi, nous disposerons des outils supplémentaires requis pour faire ce qu'il faut et pour inciter les entreprises de transport maritime, qui se sentent libres de déverser leurs déchets dans nos eaux, à faire ce qu'il faut. Je prie tous les députés d'appuyer ce projet de loi, et je sais que, comme moi, ils attendent avec impatience le jour où nous pourrions compter plus d'oiseaux dansant sur l'eau que d'oiseaux luttant pour survivre à cause d'un geste irréfléchi.

Si je peux me permettre, j'aimerais féliciter les députés de l'opposition, membres du Comité de l'environnement, qui ont souligné l'importance qu'ils accordaient à ce projet de loi et qui se sont dit en faveur de son adoption rapide à la Chambre. Ce genre de collaboration sera très utile pour que le projet de loi entre en vigueur dès que possible.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, en écho à ce que le ministre vient de dire, j'affirme que l'opposition officielle appuiera le projet de loi. À l'étape du comité, je suis sûr que le projet de loi sera adopté rapidement. Par contre, je dois informer les oiseaux de la côte est que le projet de loi, malheureusement, n'aura vraisemblablement pas force de loi avant que nous n'allions en élections.

Je dois taquiner un brin le ministre pour avoir parlé de l'action prompte et décisive du gouvernement à ce sujet. Il est ministre de l'Environnement depuis plusieurs décennies, je crois, et c'est la première fois que nous prenons connaissance de ce projet de loi. Il ne s'agit pas là d'une action prompte et décisive visant à protéger ces oiseaux. Il s'agit plutôt d'un projet de loi qui s'est fait attendre longtemps. Je ne comprends pas pourquoi il n'a pas été présenté il y a longtemps.

Le projet de loi se trouve maintenant à la Chambre et, comme le ministre le sait, il sera adopté rapidement. Nous intervenons par la bouche d'un seul orateur, aujourd'hui, parce que le projet de loi n'est pas controversé. Les provinces y sont favorables, nous y sommes favorables et tout le monde y est favorable, selon moi. Il ne sera pas renvoyé en comité, mais, malheureusement, il n'aura pas force de loi avant la dissolution de la Chambre et avant la tenue d'élections.

Permettez-moi de répéter en partie ce que le ministre a déclaré. Il y a des centaines de milliers d'oiseaux qui sont menacés d'une mort terrible. C'est atroce autant pour l'oiseau que pour nous qui assistons à ce spectacle. L'instant malheureux est celui où l'oiseau entre en contact avec le pétrole et qu'il doit lutter pour survivre. Beaucoup de gens cherchent à aider—les bénévoles sur place déploient beaucoup d'efforts—mais, une fois que l'oiseau se retrouve dans cette situation, il est rare qu'il soit possible de le sauver. En fait, il est condamné. On peut voir des bénévoles tout essayer pour aider les oiseaux en nettoyant et en séchant leurs plumes. Mais, une fois que les oiseaux ont perdu leur couverture protectrice naturelle par suite du contact avec le pétrole, ils sont presque toujours condamnés à mort. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter ce projet de loi. Si, en fin de compte, la Chambre ne l'adopte pas au cours de la législature actuelle, j'espère que, au début de la prochaine, le gouvernement conservateur le présentera de nouveau et qu'il obtiendra force de loi parce que cela fait longtemps qu'on tarde à l'adopter.

L'une des modifications apportées à la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement permettra d'imposer des amendes plus sévères. Ces amendes pourraient atteindre un million de dollars pour les propriétaires de bateaux qui pratiquent le dégazage en mer. Il s'agit d'une bonne mesure et d'une bonne idée à laquelle nous donnons notre appui.

Il est intéressant que nos lois soient enfin harmonisées avec celles des États-Unis. Comme l'a dit lui-même le ministre, c'est une bonne chose. Nous avons les mêmes côtes et nous ne voulons pas que des propriétaires de navires vidangent leur cale quelques milles en deça. Cette façon de faire ne les empêche pas de courir le risque d'être emprisonnés, mais c'est certainement une technique plus facile et plus économique pour nettoyer leur cale ou vidanger l'huile et ne pas faire l'objet de poursuite. Cela doit cesser. Ce projet de loi va permettre de mieux harmoniser nos lois avec celles des États-Unis et va faire en sorte qu'il ne soit ni rentable ni souhaitable de vidanger de l'huile de cale dans les 200 milles de notre zone économique exclusive. Ce projet de loi est donc le bienvenu.

Voilà un exemple positif d'harmonisation des lois nord-américaines. Je suppose que si Maude Barlow était ici aujourd'hui, elle serait debout à pousser les hauts cris contre un soi-disant plan d'action des entreprises et elle dirait qu'il est très dangereux de travailler avec les Américains. Je suis sûr qu'elle pense, comme bien d'autres, que les Américains font partie d'un empire du mal.

La vérité est que les Américains ont une bonne longueur d'avance sur nous et que nous faisons ici du rattrapage. Le fait que nous puissions harmoniser nos lois avec celles des Américains pour mieux protéger notre littoral et mieux prévenir la pollution de nos côtes dans notre intérêt commun, n'est que la reconnaissance du fait que la pollution ne connaît pas de frontières et que de bonnes lois, de bons règlements, un droit international éclairé et la primauté du droit sont de bonnes choses quand on peut travailler de façon harmonieuse au mieux-être de tous. Ce projet de loi contribuera au mieux-être de l'environnement, à celui des oiseaux assurément et à l'amélioration de nos relations avec les Américains.

Je pense que le ministre est sur la bonne voie. Pour toutes les raisons dont j'ai parlé, l'harmonisation de nos lois avec la législation américaine est une chose souhaitable et bénéfique.

•(1015)

Le projet de loi supprimerait également certains des problèmes de compétence entre les divers ministères qui soutiennent avoir la compétence en matière de protection des côtes. Le ministre a dit que

Initiatives ministérielles

deux ou trois millions de dollars seraient dépensés pour rendre ces modifications applicables; c'est un bon départ.

Nous craignons cependant que le gouvernement continue d'intensifier, dans les autres ministères, les efforts de surveillance côtières mais qu'il néglige la gestion de la Garde côtière et des autres mécanismes de surveillance. Aucune loi ne peut être efficace sans surveillance et sans application.

Je tiens à assurer au ministre que cela est conforme à la politique du Parti conservateur. Permettez-moi de rappeler, à l'intention du public et des députés, ce que dit précisément notre politique à ce sujet:

Un gouvernement conservateur intensifiera les efforts de détection des déversements de pétrole; interdira aux navires l'accès des zones maritimes vulnérables; légifèrera afin d'obliger les exploitants de navires à justifier les déversements; et incitera les exploitants de navires à déverser leurs déchets dans nos installations portuaires plutôt que dans nos eaux.

Un gouvernement conservateur augmentera considérablement les amendes applicables aux déversements illégaux de pétrole, une pratique qui tue des centaines de milliers d'oiseaux marins chaque année le long du littoral canadien, et qui est actuellement encouragée par la législation canadienne puisqu'il est moins coûteux, sous le régime de la loi actuelle, de déverser du pétrole dans l'océan que de l'éliminer légalement dans un port. Les exploitants de navires surpris à effectuer des déversements illégaux de pétrole s'exposeront à des accusations criminelles et pourront se voir interdire l'accès aux eaux canadiennes.

Autrement dit, la politique conservatrice aura du mordant à l'égard des pollueurs. En fait, elle me rappelle un peu la politique que prônait l'actuel premier ministre lorsqu'il était porte-parole en matière d'environnement, en 1990. Il avait alors dit que des accusations criminelles devraient être portées contre les personnes qui, volontairement et sciemment, polluent les eaux canadiennes par des déversements de pétrole. Il avait déclaré que ces individus devraient se retrouver en prison.

Nous savons ce qui est arrivé depuis. CSL, la société du premier ministre, a été surprise à déverser de l'eau de cale à la mer. Il semble qu'un autre cas soit en instance. J'ignore qui, selon lui, devrait être mis en prison pour un tel geste. Cependant, il est intéressant de noter qu'en 1990, alors qu'il était porte-parole en matière d'environnement, il avait une politique très rigoureuse. Je ne mentionne cela que pour faire remarquer au ministre que la mesure diligente et décisive dont il a parlé dans son intervention sera effectivement décisive mais elle sera loin d'être diligente.

En 1990, il y a 14 ans, le premier ministre a déclaré que cette mesure devrait être renforcée. Maintenant, 14 ans plus tard, nous sommes saisis d'un projet de loi qui ne sera pas adopté à temps par le Parlement et qui ne correspond pas à ce que le premier ministre souhaitait il y a 14 ans.

Nous appuierons ce projet de loi car c'est la bonne chose à faire et parce que c'est un pas dans la bonne direction. Cependant, je ne crierai pas victoire au nom des oiseaux d'une côte ou de l'autre car cette mesure législative a pris trop de temps à se matérialiser. Elle s'est fait attendre beaucoup trop longtemps. J'espère qu'il ne s'agit pas de poudre aux yeux en préparation des prochaines élections, comme c'est le cas des grands titres qui rapportent actuellement que le gouvernement se montre plus dur à l'endroit des méchants qui se livrent à la surpêche sur la côte est. J'espère qu'il ne s'agit pas encore une fois d'un projet de loi mis de l'avant par le gouvernement pour montrer comment il peut faire preuve de fermeté. Ce projet de loi ne sera pas adopté, mais le gouvernement veut montrer aux Canadiens combien il peut être ferme.

Initiatives ministérielles

J'espère que le gouvernement fera effectivement preuve de fermeté et que le projet de loi sera adopté. Quant à lui, le Parti conservateur sera intraitable. Nous ferons adopter ce projet de loi comme une mesure diligente et décisive du gouvernement conservateur. Qui plus est, nous n'attendrons pas le déclenchement des élections pour agir.

Cela doit se concrétiser. Le projet de loi sera renvoyé au comité. C'est avec enthousiasme que nous allons l'appuyer. Comme je l'ai déjà dit, il s'intègre bien à notre réelle volonté d'agir en matière d'environnement. Il correspond à ce que nous souhaitons voir appliquer à l'égard non seulement de CSL mais aussi de tout armateur qui ferait mauvais usage de nos eaux, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise. Nous voulons garantir que les armateurs respectueux de l'environnement n'aient rien à craindre mais que les personnes morales et armateurs fautifs se rendent compte que le Canada n'est pas un dépotoir qu'ils peuvent polluer à leur guise.

• (1020)

[Français]

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

D'entrée de jeu, vous comprendrez que le Bloc québécois sera en accord avec le principe de cette loi, surtout quand on sait que plus de 300 000 oiseaux marins sont tués chaque année dans les eaux au large des provinces Atlantiques, dans les eaux du fleuve Saint-Laurent, dans les eaux de la Voie maritime du Saint-Laurent, et ce, parce que des propriétaires de navires, des marins laissent couler des eaux de ballast dans les eaux maritimes. Évidemment, cela crée des contextes très graves.

Tout à l'heure, le ministre nous disait qu'on a tous en tête l'exemple de l'*Exxon Valdez*. Nous aussi, au Bloc québécois, avons en tête tous les fameux bateaux poubelles qui s'échouent partout dans le monde et qui, trop souvent, s'en tirent évidemment très bien.

C'est un peu cela. Le Bloc québécois appuie le principe de la loi, mais il est clair qu'en comité, nous nous assurerons que surtout les administrateurs, les propriétaires, les compagnies sont bel et bien responsables des dommages causés.

C'est bien beau, dans le projet de loi, d'indiquer qu'on ira jusqu'à un million d'amende et qu'on tiendra les capitaines, les mécaniciens, les propriétaires, les exploitants, les administrateurs et les dirigeants de personnes morales responsables, mais nous voulons nous assurer qu'on pourra faire le suivi, surtout des entreprises.

On sait que le *Birchglan*, qui est un bateau qui appartient à CSL, a changé de pavillon en une seule nuit. En effet, il est passé du pavillon canadien au pavillon de La Barbade dans le port de Québec. C'est le signe de cette industrie.

Il ne suffit pas simplement d'imposer des amendes, dans les projets de loi, il faut s'assurer d'être capable de faire le suivi auprès des entreprises et qu'on soit capable de prendre les moyens nécessaires pour que les dirigeants des entreprises, les propriétaires soient sévèrement condamnés et tenus de payer les amendes qu'on a imposées dans cette loi.

Vous comprendrez qu'il y aura beaucoup de travail en comité pour s'assurer véritablement que l'industrie comprend bien le sens, qu'on veut absolument que le pollueur soit le payeur dans ce dossier, qu'on ne tolérera plus jamais, dans les eaux du Québec, dans les eaux du

fleuve Saint-Laurent, dans les eaux de l'estuaire, dans les eaux de la Voie maritime, qu'un propriétaire d'un navire puisse laisser aller les eaux de cales, polluées et ainsi tuées. Je le répète, 300 000 oiseaux marins par année sont tués dans nos eaux, tout cela parce qu'il y a des propriétaires de navires, des exécutants, des exploitants et des marins qui ne respectent pas l'environnement.

Une fois encore, je le répète, le Bloc québécois appuiera le principe, mais l'objectif voulu, c'est véritablement qu'on puisse faire payer directement les représentants, les administrateurs et les propriétaires de compagnie.

Évidemment, je vous ferai part, entre autres, des notions avec lesquelles le Bloc québécois est d'accord quant à ce projet de loi:

il vise à protéger les oiseaux migrateurs contre les effets nuisibles découlant de l'immersion ou du rejet dans cette zone de substances nocives, telles que les hydrocarbures;

il rend les dispositions de la loi applicables aux bâtiments ainsi qu'à leurs capitaines et à leurs exploitants;

Ce qui nous intéresse surtout, c'est le paragraphe suivant:

il impose aux capitaines, mécaniciens en chef, propriétaires et exploitants de bâtiments et aux administrateurs et dirigeants de personnes morales de prendre les mesures voulues pour faire en sorte que la loi et les règlements soient respectés;

Nous insisterons sur le fait que nous voulons que l'entreprise et que tous les corps qui appartiennent à cette entreprise—on tient en compte évidemment CSL, Canada Steamship Lines, et aussi CSL International et toutes les filiales du consortium Canada Steamship Lines—se conforment aux lois. C'est un modèle qui est typique à cette industrie. En effet, de toute façon, ce n'est pas seulement qu'on ne veut pas payer des taxes et des impôts dans des pays où on fait le travail, avec le pouvoir de battre pavillon de paradis fiscaux. Toutefois, en plus de cela, on fait cela pour ne pas respecter les lois environnementales des pays dans lesquels on travaille.

Ainsi, au Bloc, on veut s'assurer que toutes ces entreprises, leurs filiales et tous leurs consortiums seront portés responsables, et que les dirigeants, soit ceux qui gèrent ces entreprises, soient condamnés pour tout les dommages qu'ils peuvent occasionner.

Évidemment, on dit que le projet de loi:

[...] ajoute des dispositions de contrôle de la loi permettant d'enjoindre aux bâtiments contrevenants de se rendre dans un autre lieu et d'ordonner leur détention;

Vous comprendrez qu'on est d'accord avec le fait que, lorsque cela se produira, on puisse arraisonner le navire et le mettre en cale dans un endroit choisi.

On dit également que le projet de loi:

[...] étend la compétence des tribunaux à la zone économique exclusive du Canada;

Évidemment, c'est pour des raisons de droit international.

• (1025)

Nous voulons nous assurer que tout ce qui est sur notre territoire puisse faire l'objet d'une poursuite en ce qui concerne tout dommage commis sur notre territoire.

Le projet de loi augmente le montant de certaines amendes. Vous avez compris que nous sommes d'accord pour qu'il y ait des amendes allant jusqu'à 1 million de dollars, mais il faut s'assurer que celui qui commet l'infraction soit capable de payer.

Je le répète, quand on voit que le *Birchglen*, ce navire tout rouillé en cale sèche dans le port de Québec, a pu, en une nuit, passer d'un pavillon canadien à un pavillon de La Barbade, cela nous donne toute une indication quant à ce que pourrait faire l'industrie si jamais des crimes écologiques étaient commis. Il est étonnant de voir comment on peut changer de pavillon, d'allégeance ou de propriétaire.

On veut s'assurer que ces choses ne sont pas tolérées et qu'on pourra poursuivre la compagnie mère pour tout dommage occasionné par ses filiales, même si celles-ci se trouvent dans des paradis fiscaux ou tout simplement dans des pays qui n'ont pas de réglementation environnementale.

Le projet de loi propose de donner le pouvoir aux tribunaux de rendre des ordonnances imposant des peines additionnelles aux contrevenants, notamment la tenue de vérifications environnementales, l'exécution de travaux d'intérêt collectif et la création de bourses destinées à des étudiants poursuivant des études environnementales.

Nous sommes tout à fait d'accord pour que les entreprises, en plus de rembourser les torts causés, puissent exécuter des genres de travaux communautaires au bénéfice des milieux visés. Évidemment, quand on veut imposer ces travaux communautaires à des entreprises, il faut être capable de rendre quelqu'un responsable, encore une fois.

On revient avec la même crainte. Il faut s'assurer que les dirigeants, les propriétaires d'entreprises et les consortiums qui appartiennent à des familles, comme Canada Steamship Lines, ne puissent pas échapper à cette loi simplement parce qu'en une nuit, comme l'a fait le *Birchglen*, ce bateau rouillé dans le port de Québec, on peut passer d'un pavillon quelconque à celui de La Barbade. Dans ce cas, c'était une évasion fiscale. Il reste quand même que cela pourrait être une évasion environnementale.

Nous ne voudrions jamais participer à un projet de loi qui pourrait permettre à des entreprises de procéder à des évasions dans les crimes environnementaux. Nous nous assurerons qu'en comité ce projet de loi soit très bien ciblé et qu'on puisse toucher aux entreprises, aux employés, aux dirigeants et à toutes les filiales d'un consortium.

Évidemment, vous avez compris que le travail en comité doit se faire dans les règles imposées par le gouvernement libéral. Même si nous sommes en accord avec le principe, le fait de déposer ce projet de loi juste avant des élections imminentes ne donnera pas le temps au comité de faire son travail. Encore une fois, nous en parlons aujourd'hui, cela nous fait plaisir, mais ce projet de loi ne sera pas adopté avant la fin de cette session, puisqu'on est à la veille d'élections.

Puisqu'il est en accord avec le principe, le Bloc québécois sera présent lors des travaux en comité. Nous serons prêts à le faire dans les délais les plus courts, pour que cette loi entre en vigueur le plus tôt possible. Nous voulons nous assurer que les propriétaires, les administrateurs, les gestionnaires de compagnies ou de consortiums puissent payer pour les dommages causés, qu'ils soient obligés de respecter les amendes imposées ou, sinon, qu'ils puissent personnellement être responsables envers les citoyens pour tous les dommages qu'ils pourraient avoir causés.

Le Bloc québécois est en accord avec le principe du projet de loi, mais il défendra le territoire du Québec. Nous n'accepterons plus que plus de 300 000 oiseaux par année soient tués dans nos eaux par des propriétaires d'entreprises qui vident les cales, vidangent les eaux de ballast et détruisent la vie d'oiseaux qui ne leur ont rien fait sauf de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment. Nous ne voulons

Initiatives ministérielles

plus que cela arrive ni dans le fleuve Saint-Laurent, ni dans l'estuaire du Saint-Laurent, ni dans la Voie maritime du Saint-Laurent et ni dans le reste des eaux maritimes territoriales canadiennes.

Nous serons présents en comité pour mettre les pressions voulues. Peu importe qu'ils s'appellent Canada Steamship Lines, Canada Steamship Lines International ou autre, que ce soit un consortium ou un conglomérat, nous voulons nous assurer que tous les propriétaires d'entreprises, les administrateurs et les actionnaires paieront pour les dommages qu'ils auront causés aux oiseaux en terre québécoise.

• (1030)

[Traduction]

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999). De prime abord, le NPD appuie avec empressement ce projet de loi, qui sera renvoyé au comité pour des discussions plus poussées.

Cependant, un député conservateur s'est demandé un peu plus tôt si ce projet qui a déjà trop tardé n'était pas tout simplement de la poudre aux yeux. Il y a certainement de quoi s'interroger. Pourquoi le gouvernement a-t-il tant tardé à déposer une mesure somme toute assez simple pour régler un problème récurrent de longue date dans les eaux canadiennes, à savoir le déversement par certains de ces gros pétroliers d'eaux de cale et de ballast souillées par des hydrocarbures. Selon les évaluations disponibles, nous savons qu'environ 300 000 oiseaux sont tués chaque année sur la seule côte atlantique. Pour la côte ouest, d'où je viens, nous n'avons pas les chiffres, mais nous savons que le problème est considérable.

D'abord, il devrait y avoir beaucoup de questions sérieuses. Nous, députés néo-démocrates, avons quelques questions épineuses à poser au gouvernement quant à la décision du gouvernement de présenter cette mesure au dernier moment. Il est évident que nous sommes à la veille d'un rendez-vous électoral et que, par conséquent, ce projet de loi risque de ne jamais entrer en vigueur. Quelle honte! Combien d'oiseaux mourront encore parce que le gouvernement ne réalise pas son programme environnemental?

Un des principes que nous défendons le plus vigoureusement est celui du pollueur payeur, et le projet de loi tente d'appliquer ce principe. Hausser les amendes à un maximum d'un million de dollars représente sans conteste un pas dans la bonne direction. Cependant, nous devons aussi nous préoccuper sérieusement de la question de savoir si nous disposerons, par exemple, des ressources supplémentaires requises pour l'application de la loi.

C'est bien beau d'avoir une loi prévoyant des amendes, mais si nous ne disposons pas de l'infrastructure ou des ressources sur le terrain pour veiller à ce que les contrevenants soient arrêtés, cette loi et ces amendes ne serviront à rien. C'est une question sur laquelle nous allons nous pencher durant l'étude en comité pour faire en sorte que les autorités compétentes disposent des ressources nécessaires pour faire leur travail.

La triste réalité, c'est que pour nombre de pollueurs industriels, il est plus facile de payer une amende que d'arrêter de polluer et de nettoyer les lieux qu'ils ont contaminés. Nous savons, par exemple, par le Fonds international pour la protection des animaux, que l'amende moyenne s'est élevée à quelque 16 000 \$. Cela est bien inférieur au coût de la violation et du nettoyage subséquent. Encore une fois, il importe que les amendes soient assez élevées pour dissuader les pollueurs de continuer de violer nos lois.

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne le bilan du gouvernement sur le plan environnemental, le projet de loi est une bonne mesure en soi, mais pour le reste, la situation est affreuse. Je suis de la côte ouest et je sais que les gens là-bas sont très préoccupés du fait que le gouvernement semble disposé à lever le moratoire sur la prospection pétrolière et gazière au large de la côte du Pacifique. Cela soulève énormément d'opposition.

De l'avis des députés du NPD, les Canadiens ont droit à une déclaration des droits environnementaux qui leur donne le pouvoir de protéger l'environnement. Nous avons parlé aujourd'hui des pétroliers. Certains députés ont mentionné la Société maritime CSL Inc. Nous devrions peut-être nous préoccuper davantage de ce que font les pétroliers et la CSL. Ils ont joui non seulement d'une pleine liberté anti-environnementale, mais aussi des paradis fiscaux.

La question de l'environnement fait partie intégrante d'un cadre de discussion plus large qui inclut nos lois fiscales, notre façon de traiter ces sociétés et la question d'un filtre vert. Le NPD a réclamé à maintes reprises que les décisions sur le budget, les priorités budgétaires, les mesures fiscales ou d'autres mesures environnementales fassent l'objet d'un filtre vert.

● (1035)

Je dis haut et fort qu'à mon avis, les Canadiens sont généralement très déçus du bilan du gouvernement en matière d'environnement. Ce projet de loi est en principe une excellente mesure, mais il y a lieu de se demander pourquoi le gouvernement a attendu si longtemps avant d'intervenir.

J'étais curieuse de savoir pourquoi le porte-parole du Parti conservateur, en ce qui concerne ce projet de loi, s'en est pris à Maude Barlow, du Conseil des Canadiens. Cette Canadienne, qui est la présidente bénévole du Conseil des canadiens, a fait probablement plus que n'importe qui dans notre pays pour sensibiliser la population à ce que le Canada a sacrifié. Il a sacrifié une partie de ses ressources naturelles. Conformément à l'ALÉNA et à la ZLEA, nous avons essentiellement adopté les priorités de grandes entreprises qui permettent la commercialisation de nos ressources sans que soient prises en considération la démocratie ou les usages démocratiques issus de parlements élus.

Il est parfaitement inadmissible de s'en prendre à Maude Barlow. C'est elle qui a dit très clairement que le Canada ne devrait pas autoriser l'exportation en vrac de notre eau, comme nous l'avons d'ailleurs fait au sein du NPD. C'est un enjeu important pour nous aussi, et nous avons soulevé cette question à la Chambre.

Disons les choses telles qu'elles sont et établissons clairement qui est le vrai coupable. C'est le gouvernement libéral. D'une manière très apathique, il n'a parlé que pour la forme de protéger notre environnement. Nous n'avons pas encore respecté entièrement nos engagements aux termes du Protocole de Kyoto, des engagements très fondamentaux qui visent à protéger notre environnement et à réduire les émissions nocives. Le gouvernement a aussi échoué à ce chapitre.

Une façon de garantir la mise en place de ces normes environnementales et une analyse écologique des politiques d'intérêt public est de veiller à ce qu'il y ait un solide contingent néo-démocrate à la Chambre. Ce n'est sûrement pas le Parti conservateur qui va pousser le gouvernement dans cette direction. S'il a fait quelque chose, c'est se rallier mollement au programme hostile à l'environnement que le gouvernement applique.

Il y a des décisions difficiles à prendre pour assurer la protection de notre environnement. Les entreprises doivent comprendre clairement que les infractions ne seront pas tolérées, non seulement

lorsqu'il s'agit de protéger les oiseaux, mais aussi lorsque la santé humaine est en jeu. Rappelons seulement des problèmes comme celui des étangs bitumineux de Sydney et d'autres sites toxiques au Canada. Ou encore notre bilan pitoyable en matière de transports en commun et le fait que nous continuons de relâcher dans l'atmosphère des émissions toxiques et nocives. Des enfants se retrouvent à l'hôpital avec des problèmes d'asthme.

Tous ces problèmes ont leur origine dans des décisions sur la politique d'intérêt public qui viennent de la Chambre ou qui découlent d'un programme politique. Le gouvernement peut décider de faire de l'environnement une priorité et d'affirmer sans ambages que nous avons des normes environnementales rigoureuses qui doivent être respectées. Il peut opter pour des orientations qui mettront l'accent sur des emplois environnementaux, la protection de l'environnement et l'adaptation des travailleurs. Toutes ces choses, notre parti les réclame, mais le gouvernement ne bouge pas.

Pour conclure, je dirai que nous appuyons le principe du projet de loi. Il sera maintenant renvoyé au comité. Nous étudierons le projet de loi de près au comité, si l'occasion nous en est donnée. Nous ne ménagerons aucun effort pour faire débloquent les ressources nécessaires pour appliquer le projet de loi, démasquer les contrevenants et les poursuivre. Nous veillerons à ce qu'un message très fort se fasse entendre: on ne tuera plus d'oiseaux migrateurs.

Je suis heureuse d'avoir pu prendre la parole pour exposer la position du NPD.

● (1040)

L'hon. Mark Eyking (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire), Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre de l'Environnement d'avoir soumis cette très importante question maritime à la Chambre aujourd'hui. Je viens de l'île du Cap-Breton, qui est entourée par l'océan Atlantique. Nous avons tellement d'espèces différentes d'oiseaux aquatiques et, trop souvent, ils sont touchés par la pollution.

Étant donné que le député d'en face a mentionné un autre problème qui se pose au Cap-Breton, celui des étangs bitumineux, j'aimerais signaler que le ministre de l'Environnement est aux avant-postes depuis quelques années dans la lutte contre le problème des étangs bitumineux. C'était évident dans le budget et c'était évident aussi cette semaine dans les négociations qui vont permettre de nettoyer tout ce gâchis.

Une catastrophe silencieuse survient chaque hiver au large des côtes de l'Atlantique canadien. Des centaines de milliers d'oiseaux aquatiques meurent chaque année pendant l'hiver. Ils ont une agonie longue et tourmentée, tout cela à cause du dégazage de déchets de pétrole provenant de navires de haute mer. Les navires n'ont pas le droit de déverser leurs déchets dans l'océan, mais nombreux sont ceux qui le font. Permettez-moi d'indiquer ce qui arrive aux guillemots, aux macareux moines, aux mergules nains et aux goélands qui partagent ces eaux avec les gros navires.

Comme le ministre l'a dit, une flaque d'huile pas plus grosse qu'une pièce de vingt-cinq cents peut affaiblir les défenses naturelles des oiseaux contre les eaux froides de l'Atlantique. C'est un peu comme si la combinaison d'un plongeur avait été percée avec la pointe d'une aiguille. Pour combattre le froid, les oiseaux épuisent leurs réserves de graisse et leur masse musculaire en quelques jours.

Certes, il y a des lois qui interdisent le dégazage en mer, mais les amendes prévues n'ont pas un effet assez dissuasif. On pourrait croire que les pollueurs en ont conclu qu'il leur coûtait moins cher de payer les amendes que de payer ce qu'il en coûte pour rejeter les déchets de manière licite. Autrement dit, dans l'état actuel des choses, ces amendes sont considérées comme des frais d'exploitation.

Nous proposons de donner à nos agents de l'autorité les outils dont ils ont besoin par le truchement des dispositions relatives à la prévention de la pollution de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Nous voulons aussi assurer que ceux qui polluent délibérément nos océans et qui détruisent le milieu biologique marin sont traduits en justice.

Il y a dans cette enceinte des députés de Terre-Neuve-et-Labrador. Leur province est dans l'Atlantique et ils ont eux-mêmes constaté l'ampleur du problème.

Avec les propositions assez simples qui sont énoncées dans ce projet de loi, nous pourrions, d'ici un an, nous rappeler l'hiver 2004-2005 et dire que nous avons pris les mesures qui s'imposaient pour réduire le nombre de décès d'oiseaux de mer causés par des déversements d'hydrocarbures. Nous pourrions dire que nous avons fait ce qu'il fallait en élaborant les mesures législatives voulues. Nous pourrions dire que nous avons pris des mesures pour préserver la biodiversité et que nous nous sommes attaqués à un problème persistant. Nous pourrions dire que nous avons honoré nos engagements nationaux et internationaux.

Un des aspects les plus importants du projet de loi consistera à effectuer l'investissement nécessaire pour repérer les pollueurs qui déversent les déchets illégalement et pour les traduire en justice. Nous n'avons pas besoin d'inventer quoi que ce soit et de mettre au point un nouveau procédé. La technologie est là. Les satellites et la technologie à bord d'avions peuvent repérer les nappes d'hydrocarbures dans le sillage des navires très peu de temps après leur déversement. Agir rapidement pour traduire les contrevenants en justice permettra d'envoyer un message très convaincant.

Avec les modifications présentées dans cette proposition, nous pourrions accroître la surveillance. Nous pourrions établir un partenariat avec l'Agence spatiale canadienne et utiliser la technologie RADARSAT comme caméra de surveillance. L'utilisation de technologies à cette fin est très appropriée. Si nos eaux deviennent polluées, c'est à cause de l'activité humaine, mais les êtres humains sont également les créateurs et les inventeurs de solutions de haute technologie.

L'appui de ce projet de loi visant à mettre en oeuvre ces modifications législatives montrera à tous les Canadiens que nous sommes déterminés à appliquer un régime de conservation qui fonctionne de concert avec l'industrie, mais aussi, qui s'appuie sur un mandat législatif rigoureux et sur l'application de la loi. Il s'agit là d'une démarche essentielle pour protéger notre patrimoine naturel.

• (1045)

Je prie donc les députés d'appuyer le projet de loi pour mettre fin aux pertes annuelles dues à cette tragédie silencieuse des oiseaux souillés par du mazout en mer.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, je suis bien heureux de prendre la parole sur ce projet de loi qui, globalement, est un projet de loi intéressant. Il vient imposer des sanctions plus sévères

Initiatives ministérielles

aux transporteurs maritimes qui effectuent en mer des déversements toxiques illégaux. D'ailleurs, en comité, il faudra se pencher très sérieusement sur le sujet pour qu'il n'y ait pas d'échappatoires. On a déjà vu, dans le projet de loi C-28, des échappatoires sur les allègements fiscaux pour des gens des industries maritimes. Il faudrait s'assurer que dans ce projet de loi, il n'y ait pas le même genre de situation, ni de possibilités pour certains de s'en sortir.

C'est aussi un projet de loi qui donne des pouvoirs importants aux gardes-chasse lorsqu'il faudra intervenir par rapport à des compagnies maritimes qui auraient des comportements plus ou moins légaux. Il faut tout de même s'assurer de la protection des droits de la personne relativement à cette question. En comité, nous étudierons donc ce projet de loi en portant une attention particulière à ces questions-là.

Il est certain également que toute la question de la prévention est importante. L'important n'est pas tant de pouvoir travailler à intervenir après qu'un accident se soit produit—on a vu l'exemple de l'*Exxon Valdez*—, mais vraiment de poser les conditions pour qu'il n'y ait pas ce type d'accidents. Il faut que les contraintes soient suffisamment fortes pour que les entreprises ne se mettent pas en situation d'accident environnemental important.

J'aurais aimé cependant que ce projet de loi, qui vient modifier le projet de loi concernant les oiseaux migrateurs, aborde aussi d'autres questions. Dans ma circonscription, par exemple, le ministre de l'Environnement essaie présentement de faire disparaître des refuges pour les oies qui se servent des berges du Saint-Laurent comme site d'arrêt dans leur trajet vers le nord ou le sud, selon la période de l'année. Le gouvernement fédéral avait établi des refuges qui permettaient de s'assurer qu'il n'y ait pas de chasse dans certains secteurs, particulièrement à L'Islet où le refuge est finalement installé dans la cour d'une école. Dans ce milieu-là, on ne voudrait d'aucune façon que la chasse puisse être réouverte. Cela pourrait être dangereux pour les enfants, particulièrement, et pour l'ensemble de la communauté.

Le même genre de situation existe aux Trois-Saumons. Il y a unanimité dans le milieu pour qu'à l'avenir on puisse maintenir les refuges et que le gouvernement fédéral retire sa proposition de les faire disparaître. En effet, on disait que les oies blanches étaient en surpopulation. La nouvelle chasse printanière qui existe depuis quelques années a ramené ces choses à des proportions beaucoup plus raisonnables. C'est comme si la machine bureaucratique avait donné, il y a trois ou quatre ans, l'objectif de se servir de la disparition des refuges pour permettre de diminuer le cheptel d'oies blanches. Aujourd'hui, nous n'avons plus besoin d'une telle mesure.

J'aurais aimé que ce projet de loi nous donne des garanties de façon plus sérieuse. Évidemment, on parle des accidents maritimes. Toutefois, on pourrait agir en vertu de la loi qui protège les oiseaux. Ceux-ci vont d'un pays à l'autre, ils n'ont pas de frontière. Donc, il me semble qu'il aurait été pertinent d'avoir un projet de loi plus omnibus et qui couvre aussi certains autres éléments dans ce domaine.

Initiatives ministérielles

La même chose existe au niveau de la chasse printanière. Une expérience a été menée et donne des résultats concrets jusqu'à maintenant. On aurait peut-être pu passer d'un projet pilote à une mesure consacrée par la loi. En effet, cela a un impact économique intéressant. L'impact écologique aussi est intéressant. L'espèce était vraiment rendue à une multiplication trop forte et cela aurait pu créer des problèmes en termes de santé pour les troupeaux au complet. Il y a aussi un impact sur les territoires sur lesquels les oies s'arrêtent, car il y a évidemment détérioration, particulièrement pour les terres agricoles.

Au cours des dernières années, il y a eu de nombreuses situations causant des problèmes. L'UPA a été obligée de faire beaucoup de représentations pour assurer qu'au passage des oies, les agriculteurs sont compensés pour les pertes. En effet, l'explosion du cheptel a entraîné le fait que les oies entraînent beaucoup plus profondément à l'intérieur du pays. Elles vont s'installer dans des champs cultivés. En une demie-journée, elles peuvent facilement éliminer toute la production possible de ce champ. Pour un agriculteur, cela a des impacts économiques importants.

Il y a présentement des programmes qui permettent de compenser les agriculteurs. Toutefois, je pense qu'il aurait été intéressant de profiter du projet de loi actuel pour bonifier ces programmes et pour, en fin de compte, associer les agriculteurs à la réalité de l'opération environnementale que nous menons. Cela pourrait se faire de façon plus concrète et il faut s'assurer que le gouvernement fédéral fait vraiment sa part de ce côté-là. En effet, paradoxalement, alors que le fédéral veut se mêler de beaucoup de choses qui ne sont pas de ses affaires, il y a d'autres secteurs—comme celui des oiseaux migrateurs—pour lesquels le gouvernement fédéral n'assume pas ses responsabilités.

● (1050)

Tantôt, j'ai donné l'exemple des refuges que l'on veut faire disparaître. Je pense que c'est une mauvaise décision. D'ailleurs, toute la communauté de ma région partage ce point de vue, que ce soit dans l'Islet, Saint-Jean-Port-Joli ou plus largement dans la MRC de l'Islet.

C'est la même chose pour toute la question de la chasse printanière. Il y a là une façon de faire du gouvernement fédéral qui est insuffisante. Il faudrait fournir des efforts additionnels.

C'est un projet de loi qui, globalement, nous apparaît intéressant, mais j'aurais aimé qu'il soit beaucoup plus large, qu'on en fasse une espèce de projet de loi omnibus pour améliorer la Loi sur les oiseaux migrateurs.

De plus, lors de l'étude de ce projet de loi en comité, il faudra se pencher un peu plus sur la question du chevauchement des compétences. Il apparaît important que, de ce côté, il y ait respect des compétences provinciales. On nous dit d'ailleurs que le Parti libéral du Québec, qui n'est pas un parti souverainiste, reconnaît l'existence d'un problème à cet égard. Dans un document énonçant les priorités d'actions du Parti libéral du Québec, on retrouve un engagement éloquent à cet effet. On dit qu'il faudra :

Négocier avec le gouvernement du Canada pour acquérir la juridiction des plans d'eau douce du Québec (lacs, rivières, marais, milieux humides), ce qui nous permettra un meilleur encadrement des activités aquatiques.

On est dans un champ de juridiction où il faut clarifier les choses. Il faut s'assurer que le gouvernement fédéral assume ses responsabilités et, en même temps, qu'il n'empiète pas dans celles du Québec. Aussi, si jamais les mesures contenues dans ce projet de loi avaient des conséquences dans les juridictions du Québec, il faudrait qu'il y ait, en bout de ligne, une entente sur quelque chose d'acceptable. Il

ne faudrait pas avoir d'un côté le gouvernement fédéral qui légifère et de l'autre côté les gouvernements provinciaux qui sont pris avec des causes devant les tribunaux, sans que ce soit vraiment leur responsabilité au départ. Il sera évidemment important de s'assurer qu'on ne se retrouvera pas dans des guérrilles judiciaires.

Ce qu'il faut surtout mettre de l'avant, c'est le fait de s'organiser, faire de la prévention afin d'éviter qu'il y ait des déversements. Il faut s'assurer que les règles qui seront mises sur la table pour contrer la possibilité de déversements, les amendes et les différentes actions qui peuvent être prises seront tellement claires et précises que tous les propriétaires de navires sentiront très bien qu'ils seront beaucoup mieux de faire les investissements nécessaires et d'assurer la sécurité requise que d'avoir à vivre avec les conséquences d'un déversement pouvant avoir des impacts environnementaux importants.

C'est très spectaculaire, mais c'est surtout très triste lorsque surviennent des accidents environnementaux sans qu'on ait pu les prévenir de façon adéquate.

Souhaitons que ce projet de loi réponde à l'ensemble des conditions posées. Souhaitons qu'il n'y ait pas d'ouverture permettant à des gens de passer à travers les mailles du filet. Il ne faudrait pas que quiconque dans l'industrie maritime ait des avantages particuliers.

Dans ce sens, souhaitons que le passé ne soit pas garant de l'avenir. Certains comportements ont été néfastes et ont démontré que le gouvernement fédéral avait accordé des avantages particuliers à des compagnies. Cela fait en sorte que la loi perd de sa force, de sa vitalité et de sa crédibilité.

J'espère que nous aurons l'occasion en comité de rencontrer des témoins qui viendront nous faire part de ce qui devrait être modifié dans le projet de loi. J'espère que le gouvernement manifestera une ouverture afin de modifier ce projet de loi. J'ose souhaiter qu'il y ait même une ouverture afin de l'élargir pour en faire un projet de loi omnibus et y inclure la modification de toute la législation concernant les oiseaux migrateurs, afin de répondre aux questions que j'avais déjà soulevées au préalable. Je souhaite observer cette attitude de la part du gouvernement fédéral.

Par exemple, on élargira la zone d'application de la loi. On dit qu'un navire pourra être inspecté et fouillé par les autorités et dirigé vers un port canadien si l'infraction se produit dans la zone de 200 miles marins au large des côtes. La législation actuelle ne permet de le faire que dans une zone de 12 miles au large des côtes. Je pense que c'est là une amélioration intéressante. La zone de 12 miles marins est devenue la zone, notamment pour les pêches. Pour les oiseaux migrateurs, il serait intéressant qu'on puisse avoir une plus grande étendue.

● (1055)

La législation vise aussi à corriger la confusion qui régnait entre les trois ministères impliqués dans l'arrestation d'un navire pollueur. Si on peut clarifier ces choses, cela simplifiera le mode de fonctionnement et il serait avantageux qu'on puisse le faire. Effectivement, cela permettra une action plus cohérente et donnera des résultats beaucoup plus satisfaisants en bout de ligne.

Il y a donc là un projet de loi qui, globalement, est intéressant. On peut se demander s'il va suffisamment loin afin de responsabiliser les propriétaires de navires. Il nous semble que l'avis d'experts est essentiel dans le cas présent. Le monde du transport maritime est parsemé de compagnies à numéros et d'entreprises intermédiaires chargées de gérer les navires. Cela ouvre la porte à beaucoup d'échappatoires. Il faut préciser la responsabilité pénale des personnes morales dans ces cas-là, pour que ce soit très clair.

Article 31 du Règlement

Il faut assurer l'équilibre à savoir que les pouvoirs qu'on donne aux gardes-chasse en contrepartie permettront de protéger la Charte canadienne des droits et libertés.

En conclusion, c'est un projet de loi qui, pense-t-on, doit être adopté. C'est important qu'il soit soumis au comité le plus tôt possible. De plus, on attend du gouvernement une ouverture pour s'assurer d'en faire vraiment un projet de loi qui pourra être étanche et répondre aux exigences pour s'assurer qu'on n'aura pas d'accidents environnementaux liés à des déversements de navires.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA MARCHÉ DE L'ESPOIR

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, le dimanche 2 mai, j'ai participé à la huitième Marche de l'espoir qui a lieu annuellement dans ma circonscription, Parkdale—High Park, pour venir en aide aux enfants du Rwanda.

Cet événement a permis de recueillir des fonds pour appuyer le Programme des bourses d'études du Fonds Espoir pour les enfants du Rwanda qui aide de nombreux enfants rwandais à réaliser leur plein potentiel dans la vie.

Cette année, nous avons aussi commémoré le dixième anniversaire du génocide au Rwanda. La récente déclaration par laquelle les Nations Unies ont reconnu le dixième anniversaire du génocide a sensibilisé davantage les gens à l'importance de l'événement de cette année.

Dans la région du Grand Toronto, les responsables du projet Se souvenir du Rwanda, sous la direction de Gerald Caplan et de Carole Ann Reed, ont pris de nombreuses initiatives pour souligner ce dixième anniversaire.

Je remercie et je félicite toutes ces personnes, organisations communautaires, écoles et associations qui ont, au fil des années, apporté une aide humanitaire aux jeunes qui reçoivent un appui grâce à cet important programme de bourses d'études.

* * *

LES PÊCHES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, hier, trois ministres qu'on appelle maintenant les trois Stoooges, le ministre des Pêches et des Océans, le ministre des Affaires étrangères et le ministre des Ressources naturelles, ont tenu un point de presse pour annoncer au monde entier que le MPO avait émis...

Des voix: Oh, oh!

• (1100)

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. Le député sait très bien qu'il ne peut pas affubler des députés de noms saugrenus. Il sait qu'il est antiparlementaire de traiter un député de Stoooge. Je suis convaincu qu'il acceptera de retirer ce qualificatif.

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, ils ont convoqué une conférence de presse pour dire au monde que le MPO avait dressé deux contraventions contre des bateaux étrangers pour avoir enfreint les règles dans le secteur réglementé de l'OPANO, au large de Terre-Neuve-et-Labrador.

C'est comme si la GRC convoquait une conférence de presse pour dire qu'elle avait donné un autre avertissement pour excès de vitesse à un conducteur qui roule toujours trop vite.

Les bateaux de pêche étrangers contreviennent jour après jour à la loi au nez et à la queue des Grands Bancs. Depuis dix ans, ce sont plus de 300 contraventions qui ont été dressées. Ces bateaux sont censés faire l'objet de réprimandes à leur port d'attache, mais cela n'arrive jamais. À l'instar des précédentes, les mesures de cette semaine n'ont eu aucun effet. Des contraventions ont été dressées, mais aucune mesure n'a été prise.

Pourquoi alors avons-nous eu droit à une conférence de presse donnée par trois ministres? Se peut-il que nous soyons à la veille du déclenchement d'élections?

* * *

CALEDON

M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter la ville de Caledon, dans ma circonscription, d'avoir été désignée l'une des deux villes les plus vertes de l'Ontario. À l'occasion du Jour de la terre de cette année, les deux villes se sont fait la lutte dans une émission diffusée par TVOntario.

Le juge, Colin Isaacs, a de nouveau refusé de départager les gagnants. Sauf tout le respect que je dois au député de Simcoe-Nord, je crois savoir que Caledon avait l'avantage.

Caledon a pris des mesures énergiques pour lutter contre l'usage inutile des pesticides. Cependant, elle a reconnu que les pesticides sont nécessaires dans certains cas, en agriculture notamment. Des groupes communautaires comme le Comité consultatif de l'environnement, la Caledon Countryside Alliance et Weedgie Kidz ne ménagent pas leurs efforts pour sensibiliser la population de ma circonscription à la protection de l'environnement.

Je tiens à féliciter la ville de Caledon.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui de la Décennie internationale des populations autochtones du monde, de 1995 à 2004. Elle a été proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 21 décembre 1993. Elle visait à examiner des questions comme les droits de la personne, l'environnement, le développement, l'éducation et la santé.

La décennie avait pour thème « Populations autochtones: partenariat dans l'action ». Les Nations Unies demandaient ainsi aux pays membres de renforcer le rôle des groupes autochtones.

Ces groupes sont les premières nations autochtones du Canada. Le respect et la reconnaissance qui leur étaient dus, ainsi que la préservation des nations autochtones, constituaient la véritable responsabilité fiduciaire du gouvernement canadien, par l'entremise de la Couronne, qui découlait de l'établissement des traités de paix et d'amitié. Il s'agit là du fondement sur lequel repose notre fière nation que nous appelons le Canada.

Célébrons la dernière année de cette décennie. Je demande à mes frères et sœurs de toutes les nations autochtones de se réunir et de montrer au monde...

Le Président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

Article 31 du Règlement

[Français]

MISSION PÉROU

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, un groupe de ma circonscription, Mission Pérou, est en train de finaliser les détails de son voyage d'aide humanitaire en Amérique du Sud. Au mois d'août, 11 jeunes de la région de Rockland dans ma circonscription, accompagnés d'adultes, se rendront dans le village d'Indiana au Pérou afin de construire un aqueduc.

La semaine dernière, plusieurs dans notre communauté ont tenu un berçothon et un encan silencieux qui ont permis d'amasser 25 000 \$ pour cette très bonne oeuvre.

Félicitations à Denis Lalonde, responsable du prélèvement de fonds, ainsi qu'à tous les participants à Mission Pérou pour leur dévouement et leur conscience civique.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, la date limite d'envoi des déclarations de revenus vient de passer et cela rappelle aux habitants de Mackenzie, en Colombie-Britannique, que les promesses du premier ministre ne valent rien.

Mackenzie, petite localité éloignée des montagnes Rocheuses, est constamment victime de la discrimination du gouvernement fédéral. Bien qu'ils soient plus au nord et plus isolés et qu'ils bénéficient de beaucoup moins de commodités que les habitants de villes voisines du sud-est, les habitants de Mackenzie n'ont pas droit à la déduction pour les habitants des régions éloignées.

Quand le premier ministre, qui était alors ministre des Finances, a visité ma circonscription, il a promis aux habitants de Mackenzie qu'il examinerait cette pratique carrément injuste. De retour à Ottawa, il a eu tôt fait d'oublier l'engagement qu'il a pris envers les bonnes gens de Mackenzie. Finies les excuses. Le premier ministre a eu dix ans pour examiner et corriger cette erreur évidente, et il est maintenant aux commandes.

Les habitants de Mackenzie veulent que le premier ministre honore son engagement et leur dise s'ils bénéficieront de la déduction pour les habitants des régions éloignées lorsqu'ils rempliront leur déclaration de revenus, l'année prochaine, et sinon, pourquoi pas.

* * *

● (1105)

LE BLACK JACK

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, le 2 mai 2004, Son Excellence la Gouverneure générale a célébré 100 ans d'histoire en prenant part au second baptême du brigantin *Black Jack*, au Britannia Yacht Club à Ottawa.

Le *Black Jack*, qui fut baptisé à Quyon, au Québec, il y a cent ans, sous le nom de *G.B. Pattee II*, fut autrefois un remorqueur à vapeur qui sillonnait la rivière des Outaouais à l'époque où l'on y transportait du bois. Le remorqueur abandonné a été récupéré en 1952 par le capitaine T.G. Fuller, connu sous le nom de «pirate de l'Adriatique» durant la guerre.

Le capitaine Fuller n'aurait pu mieux faire que de convertir ce vieux remorqueur en brigantin car celui-ci fit la joie de plusieurs

générations qui l'ont vu sillonner la rivière des Outaouais avec son grément de bateau de pirate. Grâce à la fondation Bytown Brigantine, le voilier a servi à enseigner la voile à des centaines de jeunes.

Je félicite le Britannia Yacht Club, la fondation Bytown Brigantine et la famille Fuller pour cette célébration unique de l'histoire de la rivière des Outaouais.

* * *

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, malgré la flambée spectaculaire des prix de l'essence, le gouvernement fédéral refuse toujours de prendre toutes les mesures à sa disposition pour protéger les consommateurs, ce qui fait en sorte que les prix à la pompe viennent d'atteindre des sommets historiques.

La population et les députés du Bloc québécois sont en colère face à l'absence d'intérêt manifestée par le premier ministre quant au traitement réservé par les pétrolières aux consommateurs.

Au lieu d'intervenir avec des mesures constructives, comme la mise en place d'un office de surveillance du secteur pétrolier, tel que demandé par le Comité permanent de l'industrie, le gouvernement fédéral a préféré apporter des changements à la fiscalité permettant aux principales pétrolières d'inscrire des économies de 250 millions de dollars. Or, les profits des pétrolières n'ont jamais été aussi élevés.

De toute évidence, le premier ministre est beaucoup plus enclin à favoriser les intérêts des pétrolières plutôt que ceux des consommateurs. Voilà les vraies valeurs libérales!

* * *

GEORGE BALCAN

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de peine que j'ai appris le décès de George Balcan, dont la personnalité si attachante, l'humour si vivant et la voix si sympathique avaient fait de lui un personnage marquant de la radiodiffusion en anglais à Montréal.

[Traduction]

George Balcan fut pendant des années la voix de CJAD. Tous les matins, il exprimait la joie de vivre et l'exubérance qui caractérisent Montréal.

Il était aimé non seulement par ses nombreux auditeurs, mais aussi par tous ceux qui ont eu la chance de connaître ce parfait gentleman à l'esprit vif et à l'élégance naturelle qui incarnait l'intelligence et la justice. George restera un modèle merveilleux.

J'offre mes plus sincères sympathies à sa famille et à CJAD à l'occasion du décès de cet ami que nous chérissions tous.

LE MONUMENT COMMÉMORATIF EN L'HONNEUR DES AVIATEURS DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, le 25 avril, le monument commémoratif en l'honneur des aviateurs de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande a été dévoilé à Calgary. Ce monument rend hommage aux Australiens et aux Néo-Zélandais héroïques qui sont venus au Canada, pendant la Seconde Guerre mondiale, afin de participer au programme de formation du Commonwealth britannique destiné à former des aviateurs pour l'effort de guerre des alliés.

Dès le début de la guerre, des citoyens du Commonwealth britannique savaient qu'ils allaient devoir rassembler tout le courage et la bravoure dont ils étaient capables pour affronter la menace qui les attendait. Lorsque le gouvernement britannique a demandé au Canada d'offrir sur son territoire ce nouveau programme de formation, des milliers de Canadiens, de Britanniques, d'Australiens et de Néo-Zélandais ont répondu à l'appel.

Au cours de la formation, bon nombre ont toutefois perdu la vie ou ont été grièvement blessés. Parmi les morts, il y a eu 146 Australiens et 83 Néo-Zélandais qui ont tous été enterrés au Canada.

Je félicite le président Derek Appleford et le comité responsable du projet de monument commémoratif en l'honneur des aviateurs de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande d'avoir fait la promotion de ce projet, d'avoir amassé les fonds nécessaires pour qu'il se concrétise et de s'être ainsi bien acquitté de sa mission.

* * *

LES POMPIERS VOLONTAIRES DU CAP-BRETON

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, je fais partie de la Cape Breton Firefighters Burn Care Society depuis un certain nombre d'années. Il s'agit d'une fondation sans but lucratif comprenant des policiers, des pompiers, du personnel médical et d'autres bénévoles qui travaillent inlassablement en notre nom, afin de fournir des soins de qualité et d'intervenir rapidement lorsqu'un appel est lancé. Cette fondation offre non seulement des services aux victimes d'incendie, mais elle fait aussi de la prévention et de la sensibilisation concernant la sécurité-incendie.

Tous les ans, la Cape Breton Burn Care Society est l'hôte de l'Atlantic Burn Camp. Il s'agit d'un camp accueillant des enfants qui ont subi des blessures causées par le feu et qui viennent de tous les coins du Canada atlantique. Les enfants qui ont gardé des cicatrices externes et internes ont ainsi l'occasion de rencontrer d'autres enfants pour partager leur vécu. La fondation organise aussi un quillathon qui rapporte annuellement environ 20 000 \$. Cette année, des pompiers sont venus d'aussi loin que Rothsay, au Nouveau-Brunswick, pour participer au quillathon.

Je profite de l'occasion pour souligner le travail acharné et le dévouement de tous les bénévoles qui contribuent au succès de cette fondation.

* * *

● (1110)

STATISTIQUE CANADA

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, pendant des mois, le NPD s'est opposé à ce que Statistique Canada accorde le contrat du prochain recensement à Lockheed Martin.

Article 31 du Règlement

Nos questions à la Chambre n'ont reçu que des semblants de réponses, comme d'habitude, mais je suis heureux d'annoncer que, grâce à la persévérance avec laquelle nous nous sommes attaqués à cette question et aux pressions exercées par tous les Canadiens qui ont communiqué avec Statistique Canada à ce sujet, nous avons appris plus tôt cette semaine que Lockheed Martin ne sera pas chargé du prochain recensement.

Grâce aux pressions exercées plus tard dans le courant de la semaine, le rôle que devait continuer de jouer Lockheed Martin dans le mini-recensement a également été identifié et traité, autrement dit, il a été éliminé.

Je tire mon chapeau au site Web Vive le Canada et à tous ceux qui ont fait comprendre à Statistique Canada que l'intégrité même du recensement était en jeu. C'est une chose d'acquiescer un logiciel d'une société. C'est une autre chose de confier à cette société une tâche qui doit, de l'avis des Canadiens, être effectuée à l'interne par Statistique Canada.

Le NPD est heureux d'avoir contribué à faire changer cette politique en collaborant, dans ce dossier, avec ses amis extraparlimentaires. Malheureusement, comme d'habitude, les libéraux n'ont rien compris et n'ont rien fait pour nous aider.

* * *

[Français]

LA FÊTE DES MÈRES

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, il semble que les premières célébrations de la fête des Mères remontent au temps de la Grèce antique et qu'elles avaient lieu en l'honneur de Rhéa, la mère des dieux. Les Romains, de leur côté, soulignaient la fête des *matraliae*, du mot latin *mater* qui signifie «mère».

Mais, c'est au XVII^e siècle que les Anglais ont institué la célébration d'une fête en l'honneur des mères, un dimanche de l'année, et c'est sous le règne de Napoléon qu'elle fut instaurée en France. La fête des Mères fit son apparition en Amérique vers la fin du XIX^e siècle, alors que cette journée était consacrée à la paix.

Dans le même esprit, c'est véritablement pendant la Première Guerre mondiale que cette fête vint s'établir de façon définitive dans nos moeurs. Il s'agissait alors d'une fête aux objectifs un peu confus où, dans une perspective pacifiste, on rendait hommage aux mères éplorées par la séparation ou, pire encore, par la perte d'un fils à la guerre, de même qu'une célébration de la fécondité maternelle, sous l'angle d'une incitation peu subtile à contribuer à l'effort de guerre, puis au repeuplement.

Je veux profiter de l'occasion pour saluer et remercier ma mère, à qui je dois tout, la vie et ma volonté de me surpasser, de même que pour souhaiter, à toutes les mamans, une très belle fête des Mères!

* * *

[Traduction]

LES SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, sur une large gamme de questions, le gouvernement actuel attache une grande importance aux conseils de citoyens canadiens qui, souvent, travaillent dans l'ombre, sans reconnaissance de la population.

Questions orales

C'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le comité consultatif d'experts et tous ceux qui ont contribué à l'établissement de la nouvelle liste provisoire du Canada en vue de la désignation de sites du patrimoine mondial. Cette liste comprend 11 sites dont le Canada propose la candidature au Comité du patrimoine mondial au cours de la prochaine décennie.

S'ils sont acceptés par le comité, ces sites viendraient se greffer aux parcs des montagnes Rocheuses canadiennes et au quartier historique de Québec, de même qu'à 10 autres merveilles canadiennes, parmi les sites actuels du patrimoine mondial. Le Canada est vraiment une merveille de nature et de culture, et ces sites de classe mondiale viendront confirmer ce fait.

Je félicite donc tous les gouvernements provinciaux et territoriaux, les premières nations, les organisations et nos citoyens pris individuellement qui ont coopéré avec le gouvernement du Canada pour établir cette nouvelle liste provisoire de sites présentant une valeur remarquable pour tous les citoyens du monde.

* * *

LE SRI LANKA

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, le Sri Lanka vient de tenir des élections couronnées de succès qui ont vu le retour dans l'île de la démocratie et des espoirs de paix.

Nous constatons que la proposition de paix norvégienne s'est heurtée à un obstacle.

Le Parti conservateur appelle toutes les parties à déployer de plus grands efforts pour parvenir à la paix et mettre fin à la guerre qui fait rage depuis dix ans et qui a fait 65 000 morts depuis 1983.

Tout en reconnaissant les griefs de la minorité tamoule, nous n'appuyons pas les tactiques du LTTE. En fait, Velupillai Prabhakaran, le leader du LTTE, devrait être déclaré criminel de guerre et être traduit devant le tribunal international. Il a le sang de gens innocents sur les mains. Nous ne pouvons le laisser échapper à la justice.

* * *

[Français]

LA COMPÉTITIVITÉ

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, le 4 mai dernier, l'Institute for Management Development classait le Canada au troisième rang dans le monde au chapitre de la compétitivité pour cette année. C'est une progression de trois places depuis 2003, où le Canada se classait sixième.

La bonne gestion de notre gouvernement y est pour quelque chose. Notre prudence budgétaire, la réduction de la dette et les efforts en faveur de nos chercheurs et de nos infrastructures de recherche ont contribué à cette réussite.

Je suis heureux de constater que les efforts que nous avons faits au cours des dernières années portent leurs fruits. En bout de ligne, ce sont toutes les Canadiennes et tous les Canadiens qui en bénéficient.

* * *

• (1115)

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. Andy Burton (Skeena, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, diverses organisations gouvernementales et non gouverne-

mentales parrainent des activités partout au Canada pour promouvoir et épauler La semaine nationale de l'arbre et des forêts 2004.

Le mot d'ordre choisi cette année dit tout: «Les forêts du Canada, un équilibre fragile». Voilà qui nous rappelle que nos forêts et leurs habitants sont vulnérables. Nous devons veiller à ce que nos forêts soient saines et viables.

Les forêts ont amélioré très considérablement la qualité de vie de générations de Canadiens. Elles vont continuer à procurer de nombreux emplois et une grande diversité d'activités récréatives à des milliers de Canadiens.

En Colombie-Britannique, et tout particulièrement dans des régions comme ma circonscription de Skeena, la forêt est indissociable de l'économie dans son ensemble. Le secteur forestier continue d'avoir à relever des défis. On n'a qu'à penser au contentieux du bois d'oeuvre ou aux ravages du dendroctone du pin. Pourtant, grâce à l'innovation, à la recherche et à l'investissement, les obstacles seront surmontés.

Les forêts canadiennes constituent une ressource viable que nous devons mettre en valeur avec sagesse et respect. Nos ressources garantissent notre avenir et l'ensemble du secteur des forêts mérite que nous le soutenions et le valorisions.

* * *

VACANCE DE SIÈGE

CHARLESWOOD ST. JAMES—ASSINIBOIA

Le Président: J'ai le devoir de faire savoir à la Chambre que la vacance suivante est survenue à la Chambre. Il s'agit du siège de M. John Harvard, député de la circonscription électorale de Charleswood St. James—Assiniboia, qui a démissionné le 6 mai 2004.

Conformément à l'alinéa 25(1)b) de la Loi sur le Parlement du Canada, j'ai adressé au directeur général des élections l'ordre officiel d'émettre un bref d'élection en vue de pourvoir à cette vacance.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SANTÉ

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, personne ne connaît la position du premier ministre en ce qui concerne les soins de santé. Il se tient loin, il n'a pas mis en oeuvre un accord sur la santé échelonné sur cinq ans conclu avec les provinces, et il parle maintenant d'un programme de santé échelonné sur dix ans que personne n'a vu et que personne n'a approuvé.

Le premier ministre nous dira-t-il avant les élections en quoi consiste ce programme de santé secret, s'il existe vraiment?

Questions orales

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a rien de secret dans cela. Nous travaillons actuellement avec les provinces. Nous élaborons un plan, en collaboration avec elles bien sûr, en nous servant de l'accord sur la santé de 2003 comme point de départ.

Nous croyons qu'il faut aller plus loin que l'accord sur la santé de 2003 pour nous assurer que nous avons un régime de soins de santé viable dans notre pays. Notre gouvernement est prêt à travailler en partenariat avec les provinces et à voir également à ce qu'il y ait un financement prévisible, comme nous en avons déjà parlé. Il n'y a rien de secret dans cela.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, parlons un peu de ce que fait le premier ministre. Non seulement il a permis l'expansion des soins de santé privés et de la médecine payante au Canada, mais nous apprenons aujourd'hui qu'il en est lui-même un client.

Nous avons un ministre de la Santé qui dit appuyer les soins de santé privés une journée et qui nie avoir fait une telle affirmation le lendemain. Nous avons un premier ministre qui dénonce la pratique de la médecine payante, mais qui y a lui-même recours, faisant du resquillage dans les cliniques privées.

Ma question est simple: comment le gouvernement arrivera-t-il jamais à expliquer son hypocrisie dans le dossier des soins de santé?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je veux remettre les pendules à l'heure. La clinique Medisys est ouverte à quiconque a besoin de services de santé. Le premier ministre fréquente cette clinique parce qu'il a le même médecin depuis 20 ans.

Je peux dire une chose aux députés. Il n'a jamais payé pour un examen IRM. Il s'est servi chaque fois de sa carte d'assurance-maladie pour payer les services de santé et les traitements qu'il a reçus dans cette clinique.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, selon ce qu'on a entendu aujourd'hui, le premier ministre...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous devons pouvoir entendre la question du chef de l'opposition. Le ministre de la Santé ne pourra pas répondre s'il n'entend pas la question. Nous devons avoir un peu d'ordre à la Chambre. Le chef de l'opposition a la parole.

L'hon. Stephen Harper: Monsieur le Président, selon ce qu'on a entendu aujourd'hui, tous ces services sont payés par un régime d'assurance privé à l'intention des cadres. L'hypocrisie des gens d'en face est à couper le souffle; ils veulent faire une campagne de salissage contre moi sur la question des soins de santé. N'est-il pas vrai que la différence entre eux et nous sur la question des soins de santé est que, lorsque Paul Martin paie pour obtenir des services de santé, il sort son chéquier, tandis que lorsque je...

Le Président: Je suis certain que le chef de l'opposition connaît très bien les règles qui doivent être respectées à la Chambre. Il sait qu'il ne peut pas désigner les députés par leur nom. Il doit les désigner par le nom de leur circonscription ou par leur titre de ministre ou autre. Il ne veut pas enfreindre cette règle. Ce serait une violation flagrante des pratiques de la Chambre. Il devrait donner l'exemple à tous les députés à cet égard. Je suis certain qu'il ne voudra pas répéter cette erreur.

• (1120)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je crois qu'il est très important de rétablir les faits. Le premier ministre ne bénéficie pas d'un régime de santé à l'intention des cadres. En fait, comme tout le monde, il se sert de sa carte d'assurance-maladie pour obtenir des traitements médicaux.

Je veux aussi apporter une précision au sujet de la clinique à laquelle le chef de l'opposition officielle a fait allusion. Cette clinique, située à Montréal, est ouverte à quiconque a besoin de traitements médicaux et, en fait, c'est écrit ici...

Le Président: Je suis certain que la vice-première ministre essaie d'aider, mais elle sait qu'elle ne peut pas brandir d'objets à la Chambre et elle ne voudrait pas donner le mauvais exemple à cet égard.

La députée de Calgary—Nose Hill a la parole.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Oui, c'est bien ça, monsieur le Président, cette clinique est accessible à toutes les personnes qui ont le portefeuille bien garni, autrement dit de l'argent.

Les Canadiens se rendent bien compte de l'esbroufe du premier ministre en ce qui concerne les soins de santé et savent que ce n'est qu'une manoeuvre électorale désespérée. Cet homme qui s'en est pris d'un air hautain aux soins de santé privés, a sciemment évité, la semaine dernière, d'informer les Canadiens des dispositions pratiques qu'il a lui-même prises pour obtenir des soins de santé privés haut de gamme.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils faire confiance à cet homme en ce qui concerne les soins de santé alors qu'il ne leur a même pas dit la vérité au sujet du régime privé de soins prioritaires payants auquel il souscrit?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi encore une fois de préciser que le premier ministre ne souscrit pas à un régime de soins de santé haut de gamme. Lorsqu'il consulte son médecin, en l'occurrence le médecin de famille qui le suit depuis 20 ans, il utilise, à l'instar des autres Canadiens, sa carte d'assurance-maladie pour obtenir ces services médicaux.

Si on veut parler d'hypocrisie en ce qui concerne notre système de soins de santé, permettez-moi de rappeler qu'en août 1997, le leader de l'opposition officielle a déclaré que le meilleur système de soins de santé doit comporter autant d'intervenants que possible.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, les libéraux sont vraiment agacés lorsqu'on leur dit honnêtement ce qu'on pense au sujet des soins de santé. Ils sont alors forcés de déformer les propos du chef de l'opposition, en dépit du fait que celui-ci dit honnêtement et ouvertement qu'il accepte le plan quinquennal pour la réforme des soins de santé. Notre parti appuie le privé...

Des voix: Oh, oh!

Mme Diane Ablonczy: Je devrais peut-être reformuler ma phrase. Notre parti appuie le système de soins de santé public, mais désapprouve le fait que le premier ministre souscrive à un régime de soins de santé privé. Est-ce que le Canada ne...

Le Président: La vice-première ministre a la parole.

Questions orales

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu d'affirmation ou d'allégation aussi scandaleuse à la Chambre. Je le répète, le premier ministre reçoit ses soins de santé comme tous les autres Canadiens. Il se sert de sa carte d'assurance-maladie. Il n'a aucun régime de santé réservé aux cadres. La clinique où il va, les services du médecin de famille qu'il consulte depuis 20 ans, à Montréal, sont accessibles à tous ceux qui ont besoin de soins de santé.

* * *

[Français]

LA FISCALITÉ

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, après Yves Séguin, l'Assemblée nationale, par motion unanime, demande à Ottawa de transférer la TPS afin de permettre au Québec de financer adéquatement son système de santé. Cependant, fidèle à son habitude, au lieu d'agir, le premier ministre gagne du temps avant les élections, et ce, au détriment des patients.

Puisque Ottawa dispose des ressources financières démesurées pour ses besoins, qu'est-ce que le premier ministre attend pour dire au Québec de garder la TPS pour un financement adéquat des soins de santé, dès maintenant?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les provinces ont fait un certain nombre de propositions au sujet du financement à venir du système de santé. Comme elles le savent et comme la Chambre le sait, nous sommes en train d'étudier les moyens d'assurer la pérennité du système. Le premier ministre du Canada et ses homologues provinciaux se rencontreront au cours de l'été pour étudier la question et trouver les moyens de garantir aux Canadiens l'accès aux soins dont ils ont besoin et quand ils en ont besoin grâce à un système financé par l'État.

Le gouvernement du Canada a dit très clairement que, lorsque ce plan visant à assurer la pérennité du système existera, il assumera pleinement ses obligations financières.

• (1125)

[Français]

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, en mars, l'Assemblée nationale exigeait du gouvernement fédéral qu'il reconnaisse le déséquilibre fiscal et qu'il s'y attaque, mais le premier ministre refuse toujours d'admettre l'existence du problème. Hier, l'Assemblée nationale est revenue à la charge pour demander au premier ministre de transférer la TPS au Québec pour un financement adéquat de la santé.

Après avoir coupé allègrement dans les transferts et créé le déséquilibre fiscal, combien de fois encore le premier ministre va-t-il dire non aux consensus du Québec en faveur de la santé?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada peut contribuer de manières diverses au financement des soins de santé. Il le fait au moyen du Transfert canadien en matière de santé, et il le fait aussi, dans huit provinces, au moyen de la péréquation. Il y a aussi divers autres transferts qui aident les provinces.

Nous avons dit très clairement que, une fois que les premiers ministres seront parvenus à une entente claire sur qui constitue la pérennité du système et sur les moyens de collaborer pour réformer le système, le gouvernement du Canada accroîtra encore sa

participation financière, au-delà de l'augmentation de 37 milliards de dollars qu'il a déjà consentie.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre disait vouloir se distinguer de Jean Chrétien et faire les choses autrement. Il a ici une belle occasion de se démarquer. Hier, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une motion unanime demandant au gouvernement fédéral de transférer la TPS afin de corriger le déséquilibre fiscal.

Le premier ministre entend-il saisir l'occasion que lui offrent unanimement les parlementaires du Québec et compte-t-il contribuer à éliminer le déséquilibre fiscal en transférant la TPS au gouvernement du Québec?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, c'est toujours la même question.

Je signale que le gouvernement du Canada investit un montant considérable dans le système public de soins de santé, soit environ 34 ou 35 milliards de dollars par année, tout compris. Grâce à l'accord sur les soins de santé de 2003 et aux dispositions du dernier budget, la participation fédérale sera majorée de quelque 37 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Ce montant correspond à une augmentation annuelle de 8 p. 100 par année pendant cinq ans. Lorsque nous parviendrons à un accord sur la pérennité du système, le gouvernement du Canada déboursera encore plus.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, si le gouvernement refuse d'emprunter la voie que lui trace unanimement l'Assemblée nationale, il contribuera à prolonger le problème. Les outils, les moyens et les solutions existent.

Le gouvernement est-il conscient que s'il refuse d'agir maintenant, ce sont encore les patients, les gens qui ont besoin de soins, qui devront faire les frais de son indécision?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je trouve intéressant de voir que le ministre Séguin, qui, à l'époque, avait démissionné sur la question de la TVQ, veut maintenant nous réclamer la TPS.

Indépendamment de cela, ce que je peux dire, c'est que nous allons absolument continuer d'investir dans le domaine de la santé. Le ministre des Finances l'a dit, tout comme le premier ministre. Nous allons nous asseoir avec les premiers ministres au cours de l'été et nous allons déterminer comment nous pouvons le mieux soutenir notre système de santé dans l'avenir. Comme gouvernement, nous sommes déterminés à être un partenaire financier réel et sur une base prévisible.

Questions orales

[Traduction]

LA SANTÉ

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Le ministre de la Santé a dit que la politique libérale en matière de soins de santé n'est pas un secret. C'est certainement vrai maintenant, mais ce n'était pas le cas lorsque les libéraux tentaient de dissimuler leur véritable politique aux Canadiens. Le ministre de la Santé en a dévoilé une partie il y a quelques semaines, et nous pouvons maintenant mieux voir les liens qui existent entre les libéraux et la privatisation des soins de santé.

La question ne concerne pas le premier ministre. Elle porte sur les cliniques privées à but lucratif d'examen IRM. Ces cliniques auront-elles une place dans les futurs services de soins de santé tels que les conçoit le Parti libéral?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire très clairement que le premier ministre n'a jamais payé pour des examens IRM. Malgré toutes les insinuations, il n'a jamais payé pour ce type de service. Il s'est toujours servi de sa carte d'assurance-maladie, comme tout le monde, pour les soins médicaux dont il a eu besoin.

Ce gouvernement a l'intention de continuer d'édifier un système de soins de santé très solide, financé par l'État. Nous continuerons d'appliquer la Loi canadienne sur la santé et chacun des cinq principes qu'elle énonce.

L'hon. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je trouve cette réponse tout à fait trompeuse, vague, voire malhonnête. Je n'ai pas dit que le premier ministre avait payé pour des services IRM. Je n'ai même jamais abordé la question.

J'ai demandé au ministre s'il y avait une place dans les soins de santé, tels que les envisagent les libéraux dans l'avenir, pour les cliniques privées IRM et pour la prestation privée à but lucratif de services de santé assurés.

Votre vision des soins de santé réserve-t-elle, oui ou non, une place à ce type de services? Bon sang de bon Dieu!, répondez à la question.

Des voix: Oh, oh!

• (1130)

Le Président: Hier, le député de Winnipeg—Transcona a dit qu'on devrait peut-être distribuer des calmants à la Chambre. Il ne veut certainement pas dire que la question a provoqué des passions sanglantes. Ce genre de langage est légèrement excessif. Je sais que la question porte sur la santé, mais le ministre de la Santé semble prêt à répondre. J'espère qu'il ne le fera pas sur le même ton.

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est déterminé à travailler avec les provinces. Nous collaborerons avec elles. L'été prochain, après la conférence des premiers ministres, nous aurons un plan solide, que nous aurons élaboré avec les provinces. Nous entendons promouvoir un système de soins de santé public au Canada, fondé sur le principe du payeur public unique.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, voici ce qu'a déclaré M. Scott Reid, porte-parole du premier ministre:

Tous les frais des traitements reçus par le premier ministre [...] ont été assumés soit par le régime d'assurance-maladie provincial, soit par son régime privé de soins de santé.

Autrement dit, la position libérale semble être la suivante: la prestation des soins de santé est publique de préférence, mais elle peut être privée, au besoin.

Pourquoi cette hypocrisie? Comment se fait-il que, tandis que le premier ministre affirme croire à la prestation publique des soins de santé, cela ne lui suffit pas et il fréquente une clinique privée?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter que, lorsque le premier ministre obtient des soins de santé, il utilise sa carte d'assurance-maladie comme chacun de nous. Le premier ministre ne bénéficie pas d'un programme-santé pour cadres.

Je demanderais au député si, en plus du régime d'assurance-santé provincial, il bénéficie d'un régime complémentaire.

Une voix: C'est le cas, puisqu'il siège à la Chambre des communes.

L'hon. Anne McLellan: Selon moi, tous les députés bénéficient d'un régime complémentaire d'assurance-maladie.

Laissez-moi rassurer tous les députés que, lorsque le premier ministre reçoit des soins de santé, il a recours à...

Le Président: Le député de Fraser Valley a la parole.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, la différence, c'est que, moi, je ne fréquente pas une clinique privée d'IRM. Voici ce qu'a déclaré la ministre de la Santé la semaine dernière:

Pour dire les choses le plus simplement possible, l'ambition du gouvernement fédéral n'est pas d'encourager la prestation de soins de santé par le secteur privé, même dans le cadre de la Loi canadienne sur la santé.

Voilà ce qu'ils affirment, mais le premier ministre lui-même fréquente une clinique privée. Rendons-nous compte de l'hypocrisie de la chose. Le premier ministre se fait traiter par un médecin dont la société a fait un chiffre d'affaires de 56 millions de dollars l'année dernière et qui croit que sa clinique connaîtra un bel avenir à fournir des soins de santé à des clients provenant de sociétés fortunées et à des gens comme le premier ministre.

Pourquoi le gouvernement prétend-il favoriser la prestation de services par le secteur public, tandis que le premier ministre lui-même...

Le Président: La vice-première ministre à la parole.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de préciser de nouveau que la clinique en question est accessible à quiconque vit à Montréal. Comme je l'ai déjà indiqué, cette clinique figure dans le document d'information fourni par Info Santé. Elle est inscrite dans le système d'information du CLSC local à titre de clinique offrant des services de santé publics.

Permettez-moi de répéter que notre premier ministre reçoit des soins de santé de la même manière que cela se fait pour tout le monde. Il présente sa carte d'assurance-maladie. Il ne dispose pas d'un régime de soins médicaux pour cadres supérieurs.

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PCC): Monsieur le Président, on connaît enfin la véritable position du premier ministre sur les soins de santé, et il n'y a pas lieu de s'en étonner. Il disait, en avril dernier, qu'une grande partie des soins de santé de notre système étaient déjà prodigués par le secteur privé.

Toutefois, nous savons maintenant que le premier ministre a accès à des soins de santé privés.

Questions orales

Comment le premier ministre peut-il expliquer aux Canadiens l'hypocrisie dont il fait preuve en ce qui a trait aux soins de santé?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, les seules personnes qui font preuve d'hypocrisie quant à leur position sur les soins de santé, ce sont les députés de l'opposition officielle et leur chef qui semblent penser que pour avoir un meilleur système de soins de santé, il faille avoir un système qui offre le plus de niveaux de soins possibles.

En réalité, le premier ministre reçoit des soins de santé de la même façon que tout le monde. Il présente sa carte d'assurance-maladie lorsqu'il reçoit des soins. Le premier ministre ne dispose pas d'un régime de soins médicaux pour cadres supérieurs.

• (1135)

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PCC): Monsieur le Président, c'est parce que le gouvernement a négligé le système de santé que nous avons maintenant un système à plusieurs vitesses. Ce sont les gens d'en face qui en sont responsables. Le fait est que le premier ministre a accès à des soins de santé spéciaux qui ne sont pas à la portée de la majorité des Canadiens couverts par le régime d'assurance-maladie.

Comment le premier ministre peut-il prétendre qu'il défend le système de soins de santé public quand lui-même s'adresse au système privé?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, ce que le député vient de dire est le fruit de son imagination. Comme je l'ai dit, le premier ministre obtient des soins de santé de la même manière que nous tous. Quand il va voir son médecin, il présente sa carte santé. Il va dans une clinique accessible au public. Il va dans une clinique qui figure sur la liste des établissements établie par les CLSC et Info Santé. Il reçoit des soins de santé de la même manière que chacun d'entre nous.

* * *

[Français]

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, dans le dossier du scandale des commandites, les députés libéraux au Comité permanent des comptes publics disaient en chœur qu'ils voulaient faire entendre des témoins clés. Or, c'est le contraire qui est vrai. Ils ne veulent plus entendre de témoins. Ils veulent que le comité cesse ses travaux et qu'il produise un rapport intérimaire, à toute vitesse. Même que cela presse avant les élections.

Est-ce que le gouvernement peut nier que le but ultime qu'il recherche est de mettre le couvercle sur la marmite et déclencher des élections avant que tout le monde sache ce qui s'est passé véritablement?

[Traduction]

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair que le Comité des comptes publics a entendu de nombreux témoins au cours des neuf dernières semaines. L'intention du comité est de fournir aux Canadiens un résumé de la situation et un rapport sur ce qui s'est passé ces neuf dernières semaines.

Le but n'est pas de mettre fin au débat ou aux témoignages. Pendant neuf semaines, le comité a entendu de nombreux témoins. Il

a travaillé de nombreuses heures, y compris pendant les intersessions, afin de recueillir autant de données que possible et les communiquer aux Canadiens.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre a déjà reconnu qu'il y avait certainement eu une direction politique dans le scandale des commandites. La manoeuvre des libéraux au comité est cousue de fil blanc. Comme on se rapproche des dirigeants politiques, on ferme le comité.

Est-ce que le gouvernement peut nier qu'il essaie d'endormir la population et que sa vraie stratégie, c'est de déclencher des élections avant qu'on en sache trop sur ce qui s'est passé dans le scandale des commandites?

[Traduction]

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député, d'autres députés de son parti et les députés de l'opposition ne voulaient pas entendre M. Guité. Ils ne voulaient pas entendre M. Quail. Ils ne voulaient pas demander à la vérificatrice générale de revenir. En fait, ils ont fait de l'obstruction au lieu d'entendre à nouveau la vérificatrice générale.

Cette dernière a été très claire: il n'y a pas eu de vol d'argent. La somme de 100 millions de dollars est une piste que nous suivons. Nous voulons nous assurer que nous avons bien toutes les factures et autres pièces concernant toutes les manifestations. Tout a été déposé par le comité, et il a encore d'autres documents à déposer.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, en 2002, l'usine GM de Boisbriand a fermé ses portes, entraînant la perte nette de 1 300 emplois directs au Québec. Aujourd'hui, on apprend que ce gouvernement s'apprêterait à investir, à l'usine d'Oshawa, des centaines de millions de dollars.

Est-ce que la ministre peut confirmer que, dans le fond, ce gouvernement a laissé tomber Boisbriand au profit d'Oshawa?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, il est malheureux qu'à l'époque GM ait fermé son usine de Boisbriand. À cette époque, justement, les ministres du gouvernement canadien ont fait tous les efforts nécessaires pour essayer d'appuyer ce qui se passait, mais GM a pris une décision d'affaires.

Depuis ce temps, naturellement, le secteur automobile a évolué au pays, et on sait qu'au Québec, il y a aussi des retombées économiques très importantes dans le domaine des fournisseurs, aussi, et non pas nécessairement en ce qui a trait aux usines d'assemblage.

Dans ce sens, dans le budget, notre gouvernement a dit qu'il allait travailler sur un cadre stratégique pour l'ensemble de l'industrie automobile au pays.

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, pour le Québec, il n'y a pas d'argent à Ottawa; pour l'Ontario, il y en a. Le secrétaire parlementaire du premier ministre nous dit qu'une entente tripartite est en gestation pour l'usine d'Oshawa.

Questions orales

Peut-on obtenir la garantie que les mêmes sommes accordées à l'Ontario seront accordées au Québec pour créer de nouveaux emplois dans les Basses-Laurentides?

• (1140)

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement canadien se préoccupe du développement économique dans toutes les régions du pays et utilise les forces vives sur le plan économique dans chacun des secteurs et dans chacune des régions du pays. Le Québec reçoit sa juste part. Que le Bloc n'essaie pas de nous faire croire qu'ils sont encore victimes d'une autre machination du fédéral, c'est faux!

Le Québec se débrouille très bien sur le plan économique, comme l'ensemble des provinces, et le gouvernement canadien sera toujours un partenaire des gens d'entreprises et du gouvernement du Québec pour faire ce développement économique.

* * *

[Traduction]

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, les membres libéraux du Comité permanent des comptes publics font obstacle au travail de ce comité. Ils ont profité de leur majorité pour voter contre une motion de l'opposition demandant d'autres informations, des informations qui pourraient faire la lumière sur le scandale. Il reste de nombreux témoins à entendre.

Pourquoi le premier ministre ordonne-t-il à ses députés de faire taire le comité?

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le Comité permanent des comptes publics a déjà entendu de nombreux témoins. Le Comité permanent des comptes publics essaie d'élucider ce qui s'est passé.

Les documents font trois pieds et demi d'épaisseur. Le premier ministre a fourni de l'information et même des documents du Cabinet jamais divulgués auparavant. Toute l'information est sur la table.

Il est ridicule que le député fasse une telle déclaration et affirme que nous bâillonons le Comité permanent des comptes publics en ce jour où, justement, le président de la commission d'enquête publique annonce l'ouverture de l'enquête.

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, PCC): Monsieur le Président, nous savons pourquoi les libéraux essaient de mettre fin aux travaux du comité. C'est que, au Québec, le comité n'a pas un impact trop favorable pour le gouvernement.

Voici ce qu'a déclaré l'un des ténors du Parti libéral au Québec: «Les gens actifs au sein du Parti libéral au Québec ne représentent plus le courant dominant. Le Parti libéral fédéral du Québec n'est qu'un regroupement de gens qui ont fait leur temps.»

Qui a fait cette déclaration? Nul autre que Jean Lapierre, le lieutenant qui dirige la campagne libérale dans la province de Québec.

Les libéraux veulent faire taire le comité parce qu'il ne passe pas très bien au Québec, ni dans le reste du Canada d'ailleurs.

Pourquoi refusent-ils que l'on convoque les autres témoins, ceux qui nous permettraient peut-être d'aller au fond de ce scandale, comme le premier ministre l'avait promis aux Canadiens?

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, soyons clairs. Une enquête publique a été déclenchée. Un avocat-conseil est déjà à l'oeuvre. Tous les articles qui devaient être transmis à la GRC l'ont été. Le mandat du Comité permanent des comptes publics, comme la vérificatrice générale l'a clairement expliqué, est de déterminer exactement ce qui s'est produit et de faire des recommandations à la Chambre sur la façon de procéder dorénavant. Ce parti de l'opposition est celui qui a essayé d'empêcher la vérificatrice générale de témoigner devant le comité.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, je pense que quiconque a suivi les audiences et a écouté cette réponse sait que le député a de la difficulté à dire la vérité.

Le fait est qu'il a dit que toute l'information avait été donnée. Si c'est vrai, pourquoi alors le député et ses collègues ont-ils voté contre la divulgation des documents de M. Gagliano? Pourquoi ont-ils, cette semaine, voté contre la divulgation des notes prises au sujet de ce que le premier ministre savait et du moment où il a été informé du scandale des commandites?

Pourquoi ne veulent-ils pas entendre Warren Kinsella? Pourquoi ne veulent-ils pas entendre les représentants de Groupaction et de Lafleur Communications avant de publier un rapport dont le seul but est de blanchir le gouvernement? Pourquoi tentent-ils d'imposer un rapport...

Le Président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair qu'ils ont peur de tout sommaire ou de tout rapport provisoire. Il n'est pas inhabituel pour un comité qui siège depuis un certain temps—et le comité qui nous intéresse siège depuis neuf semaines—d'émettre un sommaire des témoignages qu'il a entendus jusque-là. Tout rapport émis à cet égard est un rapport provisoire. La question qui se pose est celle-ci: pourquoi s'opposent-ils à la parution d'un tel rapport? Parce que les Canadiens devraient alors en prendre connaissance.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement devrait désigner un député plus ferré pour répondre à ces questions.

C'est pathétique. Le fait est que nous avons publié un sommaire des témoignages il y a trois semaines. Ce sont des audiences publiques. Les Canadiens savent quels témoignages ont été faits devant le comité et ils savent que ce dernier n'a été saisi d'aucune constatation capitale. Ils savent qu'il reste encore plus de 90 témoins à comparaître. Ils savent que nous n'avons pas encore entendu le témoignage des grandes agences de publicité. Ils savent que le gouvernement a voté contre une motion portant divulgation des notes du premier ministre sur cette question.

Pourquoi y a-t-il camouflage? Pourquoi les libéraux ne laissent-ils pas les Canadiens aller au fond des choses dans cette affaire? De quoi ont-ils peur?

Questions orales

•(1145)

L'hon. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, c'est très clair. Le problème au Comité des comptes publics vient en partie du fait que le parti d'en face et les députés de l'opposition ont politisé le comité, qu'ils ne veulent pas aller au fond des choses, qu'ils ne veulent pas que les témoignages entendus jusqu'à maintenant fassent l'objet d'un rapport provisoire pour que les Canadiens puissent en prendre connaissance. Le plus tôt nous communiquerons cela aux Canadiens, le plus tôt les Canadiens comprendront que les gens d'en face ont tenté de politiser le comité tout entier et n'ont pas voulu trouver la cause du problème.

* * *

[Français]

LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, ce matin, j'ai une question très importante pour le ministre des Finances.

Comme on le sait tous, Statistique Canada a rendu publiques aujourd'hui les statistiques pour le mois dernier. Le ministre des Finances peut-il informer cette Chambre à savoir s'il y a eu ou non création d'emplois le mois dernier? Si oui, combien? Nous voulons tous le savoir.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de constater la forte croissance de l'emploi en avril dernier. En tout, 50 000 nouveaux emplois à temps plein ont été créés. Le taux de chômage s'établit désormais à 7,3 p. 100, son niveau le plus bas depuis septembre 2001. Cela survient au moment où le taux d'activité sur le marché du travail canadien est supérieur au taux observé dans les autres pays du G-7.

Ces bonnes nouvelles, ainsi que le niveau élevé de confiance des entreprises et des consommateurs, l'activité soutenue sur le marché de l'habitation et les faibles taux d'intérêt, sont de bon augure pour la croissance économique du Canada.

* * *

L'EMPLOI

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, les libéraux cèdent plus d'emplois qu'ils n'en créent.

Le ministère du Développement des ressources humaines a laissé des travailleurs suisses construire la presse à imprimer du *Chronicle-Herald* de Halifax pendant que 80 mécaniciens industriels les observaient de l'extérieur. En Colombie-Britannique, il a délivré des permis à 50 ferronniers étrangers même si 200 travailleurs canadiens se cherchaient du travail. Puis, il a laissé des techniciens indiens démanteler l'usine de pâte à papier de Gold River quand tous les habitants de cette ville étaient à la recherche d'un emploi.

Il semble que, dès qu'une entreprise n'aime pas payer ses employés au taux de rémunération équitable en vigueur au Canada, elle peut obtenir un permis de DRHC pour faire entrer des travailleurs étrangers au pays. Le gouvernement gèlera-t-il immédiatement la délivrance de permis à des travailleurs étrangers jusqu'à ce qu'on puisse prouver...

Le Président: À l'ordre s'il vous plaît. La ministre du Développement social a la parole.

L'hon. Liza Frulla (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, le député peut-il nous dire s'il est contre

l'égalité des chances? Peut-il nous dire aussi s'il est contre l'immigration?

* * *

LA SANTÉ

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, l'augmentation du nombre de cas de VIH-sida chez les autochtones constitue un grave problème de santé.

C'est très inquiétant d'apprendre que le gouvernement a réduit de 10 p. 100 le budget central du Réseau canadien autochtone du sida. Cette réduction va à l'encontre d'un rapport du comité permanent demandant que le financement accordé à la Stratégie canadienne sur le VIH-sida soit plus que doublé.

Quelles sont les véritables priorités du gouvernement? Ne fait-il que porter un intérêt de façade une fois de plus aux soins de santé ou accorde-t-il de véritables ressources et un appui financier à nos organismes de première ligne, comme le Réseau, pour les aider à faire leur travail et à sauver des vies?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, notre pays a une stratégie sur le VIH-sida depuis plus de 10 ans maintenant. Nous sommes très impressionnés par le réseau que nous avons développé en collaboration avec les ONG et leurs partenaires et avec les intervenants de l'industrie.

Le budget est demeuré stable au fil des ans. Il va de soi que j'espère fortement que notre gouvernement pourra éventuellement consacrer davantage d'argent à ce programme. Je peux affirmer à la députée que ce sera certainement une de nos plus grandes priorités, parce que nous sommes très satisfaits de l'excellent travail accompli par les intervenants dans le cadre de la stratégie sur le VIH-sida.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je veux revenir sur l'hypocrisie du premier ministre qui se fait soigner dans une clinique privée.

Je serai très clair. La vice-première ministre admettra-t-elle que le premier ministre fréquente une clinique qui accepte non seulement les patients couverts par un régime d'assurance-maladie public, mais aussi le paiement par des particuliers pour des services de santé?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, la clinique que fréquente le premier ministre est publiquement accessible. Elle fait d'ailleurs partie de la liste d'Info-Santé et est inscrite sur la liste tenue par les CLSC pour toute personne qui a besoin d'obtenir des soins de santé dans le centre-ville de Montréal.

Le premier ministre obtient des soins de santé de la même façon que nous le faisons tous, en présentant sa carte d'assurance-maladie. Je tiens à le répéter ce matin : le premier ministre ne bénéficie pas d'un régime de soins de santé réservé aux cadres supérieurs.

•(1150)

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, comme ont pu le constater les députés, la vice-première ministre n'a pas répondu à ma question, car la clinique en question accepte de recevoir un paiement en échange de services de santé privés et de services fournis à titre privé.

L'hypocrisie apparaît lorsqu'on pose la question suivante: Comment le premier ministre peut-il se justifier de fréquenter une clinique que son gouvernement prétend ne pas appuyer?

Questions orales

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre fréquente une clinique qui est publiquement accessible à quiconque a besoin de recevoir des soins de santé.

Comment le leader de l'opposition officielle croit-il que cette clinique puisse faire partie de la liste d'Info-Santé? Comment croit-il qu'elle puisse être répertoriée dans les CLSC du centre-ville de Montréal? Cette clinique est sur ces listes parce qu'elle fournit des services de santé au public. Elle est publiquement accessible aux personnes qui ont besoin d'obtenir des soins de santé.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, lors de mon séjour à Trenton, en Ontario, il y a quelques jours, j'ai eu le privilège de rencontrer James Montgomery, 81 ans, un ancien combattant du jour J. Il a demandé pourquoi le gouvernement libéral semble avoir des moyens illimités de gaspiller l'argent des contribuables, mais ne peut pas aider nos anciens combattants, comme celui-là, qui veulent assister à la célébration du 60^e anniversaire du jour J, en Normandie.

Le ministre des Anciens combattants a eu des mois pour se préparer. Il a maintenant 24 heures de plus pour étudier cette demande. Le ministre donnera-t-il une réponse à M. Montgomery et à d'autres anciens combattants du jour J?

L'hon. David Price (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question, car elle me permet de dire que, en ce moment, le ministre est occupé à chercher d'autres solutions pour aider les anciens combattants du jour J, de la bataille de Normandie, qui désirent retourner en France.

Le député d'en face a également critiqué les gens qui se rendront là-bas. Je veux que le député sache que ces gens vont aider les 60 anciens combattants qui y seront également. Ils font partie de groupes comme la Légion royale canadienne, l'armée, la marine et l'aviation, les cadets, les jeunes, les cornemuseurs, les aumôniers, le personnel médical.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, soyons clairs. Je critique le gouvernement, pas nos anciens combattants.

Le gouvernement et le premier ministre font croire qu'ils se soucient de nos anciens combattants, mais rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Les libéraux ont gaspillé des milliards de dollars dans d'innombrables scandales ces dix dernières années: DRHC, le Shawinigate, l'inutile registre des armes à feu, les commandites, les dépenses extravagantes de hauts fonctionnaires et même de la gouverneure générale.

Or, les anciens combattants à qui nous devons tous notre liberté doivent payer eux-mêmes leur voyage en France. Pourquoi le gouvernement libéral n'accorde-t-il pas une aide financière à ces héros canadiens?

L'hon. David Price (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, le député n'a pas écouté l'annonce faite cette semaine au sujet du nouveau projet de loi.

En outre, le voyage en Normandie n'a pas été décidé par le ministère des Anciens combattants; il a été décidé par des

associations régimentaires, des associations navales et des associations de la force aérienne qui veulent effectuer le voyage.

* * *

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral contribue, par son inaction, au maintien de la hausse démesurée du prix de l'essence qui a des effets négatifs importants sur l'économie des PME, des industries du transport et du taxi et sur l'inflation en général.

Est-ce que le gouvernement fédéral, et particulièrement la ministre de l'Industrie, va réagir pour que cessent les effets négatifs du jeu de yo-yo des prix de l'essence?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement canadien est préoccupé par ce qui se passe à l'heure actuelle relativement à la hausse vertigineuse des prix de l'essence et de l'impact économique que cela peut avoir chez les consommateurs et chez les gens d'entreprises. Le gouvernement est toujours résolu à ce que les prix de l'essence soient basés sur les forces du marché et non pas sur des pratiques anticoncurrentielles.

Hier, mon collègue, le ministre des Ressources naturelles, a dit qu'il contacterait ses homologues, dans les provinces, pour discuter de cette problématique et voir avec les provinces quelles sortes de solutions on pourrait mettre de l'avant.

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, est-ce que ce ne serait pas la responsabilité du premier ministre d'envoyer un message clair aux pétrolières en créant l'Office de surveillance du secteur pétrolier ou en déclenchant une vaste enquête sur l'industrie pétrolière? Quand le premier ministre va-t-il leur envoyer un message clair?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Lib.): Monsieur le Président, on réalise—et le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques vient de nous en donner un exemple—comment le Bloc, de par le fait que cela fait des années qu'il est dans l'opposition, et qu'il restera toujours dans l'opposition, pense qu'il a des recettes miracles dans ses poches pour régler des problèmes qui sont fort complexes à l'échelle internationale. Donc, le gouvernement canadien met en place toute une série d'initiatives pour être capable, justement, de faire face à ces enjeux, mais doit aussi collaborer sur la scène internationale pour ce qui se passe au niveau du marché pétrolier.

* * *

●(1155)

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, hier, la porte-parole d'Anciens combattants Canada, Janice Summerby, a été interrogée au sujet du refus du gouvernement de financer le voyage des anciens combattants aux cérémonies du jour J en Normandie. Elle aurait déclaré qu'ils « peuvent regarder la cérémonie outre-mer à la télévision ».

Questions orales

Je demande donc au ministre pourquoi les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale doivent aujourd'hui être confinés aux coulisses, eux qui ont dû combattre au front il y a 60 ans?

L'hon. David Price (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, dans les faits, le député ne mentionne pas qu'il y aura des cérémonies partout au Canada ce jour-là et qu'ils auront l'occasion d'y participer. Comme je l'ai dit auparavant, nous recherchons des façons d'aider les autres à s'y rendre.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, le ministère des Anciens Combattants ne cesse de tergiverser dans ce dossier. Nous voici déjà à la onzième heure et le ministère n'a encore pris aucune décision.

L'un des électeurs de ma circonscription, Joe Galombos, ancien combattant du jour J, a reçu une lettre du ministère des Anciens Combattants qui l'enjoignait de prendre à sa charge le coût de son voyage en Normandie pour assister à la cérémonie. Il pose donc cette question au ministre: «Il y a 60 ans, j'étais bien assez bon pour aller combattre pour ce pays et le gouvernement avait payé mon voyage outre-mer. Pourquoi me dit-on maintenant de payer mon voyage si je désire participer?»

L'hon. David Price (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je pensais qu'il avait déjà été établi clairement que le ministère des Anciens Combattants ne choisit pas les anciens combattants qui doivent faire partie du voyage. Cette décision revient aux régiments et aux diverses associations. Ce n'est pas au ministère des Anciens Combattants de faire cette sélection.

* * *

[Français]

LA SANTÉ MENTALE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Cette semaine marque la Semaine de la santé mentale au Canada. La santé mentale touche indirectement tout le monde, que ce soit un parent, un ami ou un collègue, peu importe l'âge, le niveau d'instruction, le revenu ou la culture.

Que fait le gouvernement du Canada en matière de santé mentale?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le collègue pour cette très importante question. Avec les provinces et les territoires à travers le Canada, nous cherchons à régler les questions de santé mentale. Nous avons de nombreux programmes à l'appui de cet engagement qui sont d'ailleurs en place. Les Instituts de recherches en santé du Canada investissent actuellement plus de 30 millions de dollars pour la recherche liée à la santé mentale.

Les députés de cette Chambre peuvent manifester leur appui, en ce moment, en visitant, au Musée des beaux-arts du Canada, une exposition d'oeuvres produites par des personnes atteintes de maladie mentale intitulée «Vues de l'esprit». J'ai eu l'occasion de la visiter avant-hier. C'est très important. Il faut féliciter nos artistes.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, hier, trois ministres ont convoqué une conférence de

presse pour annoncer que des contraventions avaient été émises contre des navires étrangers pêchant sur le nez et la queue des Grands Bancs.

Ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Pêches. Quel effet ces contraventions ont-elles eu et est-ce que ces navires pêchent toujours?

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, cette question est prise très au sérieux par le premier ministre, le ministre des Pêches et des Océans, le ministre des Ressources naturelles et le ministre des Affaires étrangères

Ce que nous avons vu hier s'inscrivait simplement dans le processus continu en matière de surveillance aérienne et maritime, et d'application de nos accords internationaux.

Le député a déclaré hier qu'il croyait que c'était une plaisanterie. S'il croit que, pour un agent des pêches, passer 35 heures à bord d'un navire étranger, c'est une plaisanterie, moi, j'affirme qu'il fait preuve d'une attitude partisane.

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, depuis deux ans et demi, nous essayons de leur faire entrer cela dans la tête.

Permettez-moi de demander au député: pourquoi, au cours des dix dernières années, avons-nous émis plus de 300 contraventions sans que cela donne quoi que ce soit? Exactement la même violation de règlements a eu lieu cette semaine et, simplement parce que nous en sommes à une semaine du déclenchement des élections, on en fait tout un plat.

Pourquoi a-t-on donné un traitement particulier à l'émission d'une contravention hier et non au cours des 10 dernières années?

● (1200)

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme je viens de le dire, cette question est traitée de manière très énergique à titre de priorité par le gouvernement, le premier ministre et divers ministres. Elle concerne aussi nos accords multilatéraux.

Il y a environ 14 mois, nous parlions d'accords multilatéraux. Les députés de l'opposition, dirigés par leur chef, vociféraient contre nous. Ils nous disaient de tourner le dos au droit international, de tourner le dos aux accords multilatéraux, de tourner le dos à nos partenaires internationaux, et d'envoyer nos troupes en Irak.

Nous n'avons pas suivi le conseil de l'opposition à ce moment-là et nous devrions être prudents avant de le suivre maintenant.

* * *

[Français]

L'USINE ACTON INTERNATIONAL

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, les travailleuses et les travailleurs de l'usine Acton International d'Acton Vale ont appris une bien triste nouvelle hier: 240 d'entre eux, parmi les plus jeunes, perdront leur emploi au mois d'août prochain.

Devant ce drame de licenciement collectif, le ministre va-t-il enfin se décider à remettre en vigueur le programme PATA, qui, dans le cas qui nous intéresse, aurait pu convaincre les travailleurs les plus âgés de prendre une retraite anticipée, limitant ainsi le licenciement collectif des jeunes?

Affaires courantes

L'hon. Liza Frulla (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, vous savez que le ministre travaille excessivement fort pour régler ces questions. Je sais aussi qu'en ce qui concerne les travailleurs âgés, le ministre regarde la question de très près, comme il le fait au niveau des travailleurs occasionnels et comme, à plus long terme, il le fait pour l'ensemble du dossier de l'assurance-emploi.

* * *

[Traduction]

LE DROIT D'AUTEUR

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine canadien.

Il y a trois jours, soit le 4 mai, le bureau du secrétaire au commerce américain a publié son rapport annuel, le «rapport spécial 301», sur la pertinence et l'efficacité de la protection des droits de propriété intellectuelle chez les partenaires commerciaux du monde entier. En fait, il a placé le Canada sur sa liste de surveillance.

Le Canada a fait très peu de progrès sur la voie d'une solution, attendue depuis longtemps, aux questions liées à la propriété intellectuelle et au droit d'auteur, notamment celle de la ratification des traités Internet de l'OMPI sur le droit d'auteur.

La Cour suprême du Canada a récemment statué que le partage de fichiers entre pairs ne contrevient pas à la loi sur le droit d'auteur, position qui souligne la nécessité pour le Canada...

Le Président: La ministre du Patrimoine canadien a la parole.

L'hon. Hélène Scherrer (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier ma collègue, la présidente du Comité permanent du patrimoine canadien, et tous les membres du comité de l'excellent travail qu'ils ont fait dans ce dossier. Il me tarde de lire le rapport qu'ils présenteront la semaine prochaine.

Comme mes collègues le savent, je suis très déterminée à présenter une mesure législative sur cette question dès cet automne. Je compte travailler en étroite collaboration avec tous les membres du comité, de manière à assurer que les producteurs de musique et les artistes obtiennent la reconnaissance et la protection qu'ils méritent.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 13 pétitions.

* * *

[Français]

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et la Loi sur la défense nationale.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1205)

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe, à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

[Français]

Cette rencontre s'est tenue lors de la troisième session d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, OSCE PA à Vienne, en Autriche, les 19 et 20 février 2004.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 28^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, au sujet de la liste des membres du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption plus tard aujourd'hui.

LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des langues officielles.

Conformément à l'alinéa 108(3)f) du Règlement, votre comité a réalisé une étude sur le thème des répercussions de la suspension des activités de publicité du gouvernement fédéral sur les médias oeuvrant en milieu minoritaire au Canada.

Il a convenu, le mercredi 5 mai 2004, de faire rapport à la Chambre de ses conclusions et recommandations sur le sujet.

* * *

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi S-17, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose, appuyé par mon collègue de Lac-Saint-Louis, que le 28^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

Affaires courantes

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LE MARIAGE

L'hon. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter à la Chambre aujourd'hui. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement du Canada à maintenir la définition légale du mariage comme étant l'union définitive d'un homme et d'une femme.

M. Murray Calder (Dufferin—Peel—Wellington—Grey, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je dépose aussi une pétition où les signataires demandent au Parlement de conserver la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

L'hon. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.): Monsieur le Président, au nom de mon ministre, je dépose une pétition dont les signataires demandent au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union à vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, je présente de nombreuses pétitions concernant la définition légale du mariage. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à immédiatement reprendre le débat sur la définition du mariage, en réaffirmant, comme il l'a fait en 1999, que le mariage est, et doit demeurer, l'union d'un homme et d'une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

• (1210)

LA JUSTICE

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition concernant l'idée d'une loi des «deux fautes». Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi des «deux fautes» prévoyant que toute personne reconnue coupable une seconde fois d'une ou de plusieurs infractions sexuelles envers un mineur soit condamnée à l'emprisonnement à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle ou de mise en liberté anticipée.

[Français]

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, en vertu de l'article 36 du Règlement, il me plaisir de déposer une pétition signée par 1 445 personnes, citoyennes et citoyens de la circonscription de Verchères—Les-Patriotes et d'autres circonscriptions du Québec, qui désirent signifier à la Chambre des communes leur opposition au projet canado-américain d'élargissement et de dragage de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Les pétitionnaires estiment que ce projet d'élargissement et de dragage pourrait avoir des impacts considérables et irréversibles sur les berges, la flore, les eaux du Saint-Laurent, bref, sur tout le fragile écosystème de la région, notamment en raison de la remontée à la surface de sédiments toxiques qui risquent de porter atteinte à la santé humaine par l'entremise de l'empoisonnement de la chaîne alimentaire.

De plus, l'élargissement de cette voie navigable pourrait avoir comme effet de réduire la Voie maritime à un simple canal pour super cargos, qui pourront alors continuer leur route directement de l'océan aux Grands Lacs. Ces navires cesseraient donc de décharger leur cargaison dans les ports québécois, notamment à Contrecoeur, et pourraient désormais le faire directement dans les ports ontariens et américains, avec toutes les conséquences néfastes que cela impliquerait pour l'économie québécoise.

Les signataires demandent donc à la Chambre des communes de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de faire en sorte que jamais ce projet d'élargissement de la Voie maritime du Saint-Laurent ne voie le jour.

[Traduction]

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer de nombreuses pétitions dans le cadre de la campagne des signatures de l'espoir.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à user de son influence auprès des institutions financières internationales pour radier la dette multilatérale des pays pauvres; à augmenter l'aide officielle du Canada au développement de manière à ce qu'elle atteigne l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut; à faire en sorte que les droits de propriété intellectuelle relatifs aux brevets ou au commerce n'entravent pas l'accès à des biens collectifs, tels les médicaments susceptibles de sauver des vies; et, enfin, à doubler le financement accordé au programme national du gouvernement fédéral visant à combattre le VIH et le sida.

LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le privilège de présenter cet après-midi cinq pétitions à la Chambre des communes.

La première est signée par des habitants de ma circonscription, celle de Prince George, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires signalent leurs appréhensions concernant les répercussions éventuelles des modifications proposées à l'article 318 du Code criminel sur la liberté de religion et la liberté d'expression.

Ils pressent donc le Parlement de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits des Canadiens de partager librement leurs convictions religieuses et morales sans crainte de poursuites.

• (1215)

LA FISCALITÉ

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition provient essentiellement de résidents de Saskatoon, en Saskatchewan, mais aussi d'autres localités de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires signalent que les parents adoptifs apportent beaucoup à notre société sur le plan social et qu'ils doivent souvent assumer des coûts importants liés à l'adoption. Or, les frais d'adoption ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une mesure législative qui accorderait une déduction d'impôt sur le revenu pour les frais liés à l'adoption d'un enfant, selon ce qui est prévu au projet d'initiative parlementaire C-246.

Initiatives ministérielles

L'AGENCE DE LOGEMENT DES FORCES CANADIENNES

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, en dernier lieu, les trois dernières pétitions que je présente cet après-midi ont rapport au loyer élevé et aux conditions de logement souvent inférieures à la norme que subissent nos familles militaires qui vivent sur les bases partout au Canada.

Les trois pétitions sont signées par des Canadiens inquiets de partout au pays et les signatures continuent d'affluer à mon bureau. Ces pétitions proviennent de Brossard, au Québec, de Winnipeg, au Manitoba et de Walkerton, en Ontario.

Les pétitionnaires constatent le rôle utile des facilités de logement fournies sur les bases militaires par l'Agence de logement des Forces canadiennes. Elles permettent aux familles de vivre dans une communauté de militaires et d'avoir accès à des services qui correspondent à leurs besoins particuliers. Ils signalent également que les loyers ne cessent d'augmenter.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de surseoir immédiatement à toute augmentation de loyer visant les logements fournis par l'Agence de logement des Forces canadiennes jusqu'à ce que le gouvernement du Canada ait amélioré de façon importante les conditions de vie correspondant aux logements fournis à nos familles militaires.

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de déposer une pétition signée par des personnes qui résident dans les circonscriptions de Témiscamingue et d'Abitibi—Baie-James—Nunavik. Ces personnes demandent au Parlement d'exercer une pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il mette fin aux mesures transitoires, qu'il hausse les prestations des travailleurs et adopte un régime universel d'assurance-emploi. En effet, cette pétition est présentée particulièrement en raison du fait que cette région est lourdement affectée par la crise du bois d'oeuvre et aussi en raison de la situation particulière des travailleurs des industries saisonnières.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI DE 1994 SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Bonnie Brown (Oakville, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir aujourd'hui que je prends la parole pour appuyer le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

La plupart des Canadiens ne se rappellent que trop bien le déversement de pétrole de l'*Exxon Valdez* dans l'un des habitats les plus fragiles écologiquement en Amérique du Nord. Nous nous rappelons tous des oiseaux, des poissons, des phoques et des autres animaux marins couverts de pétrole, et la plupart d'entre nous étions inquiets des dommages causés par ce déversement.

Aussi dévastateur que cet incident ait été, une tragédie de plus grande envergure encore se produit chaque hiver au large de la presqu'île Avalon, à Terre-Neuve. Nous sommes convaincus que cela se produit aussi ailleurs le long des côtes est et ouest du Canada.

Environ 300 000 oiseaux de mer meurent en raison du déversement illégal de déchets d'hydrocarbures. Le pétrole englu leur système de défense naturel contre les eaux glaciales de l'Atlantique en hiver et ils connaissent une mort lente. Ces oiseaux n'ont aucune chance de survie. On les découvre en vie, la plupart du temps, mais comme ils sont exténués par leur lutte contre le froid, il n'y a plus d'espoir. Ce triste scénario se répète tous les hivers, inutilement.

L'industrie du transport maritime compte de nombreuses personnes morales qui sont conscientes de leurs responsabilités environnementales. Elles se conforment aux lois et déversent leurs déchets aux endroits indiqués, c'est-à-dire dans les installations côtières. Malheureusement, certains navires rejettent leurs eaux de cale en mer. Leurs exploitants agissent de la sorte parce que, compte tenu de la légèreté des amendes que nous imposons, ils jugent moins coûteux de payer l'amende. Les conséquences pour la faune aquatique et leur habitat sont, elles, beaucoup trop coûteuses. Le moment est venu de prendre d'autres mesures pour régler ce problème.

Aux États-Unis, d'importantes poursuites contre les auteurs de déversements illégaux en mer ont donné lieu à l'imposition de lourdes amendes. Les eaux canadiennes sont maintenant considérées comme un endroit où l'on peut effectuer des déversements impunément, ou du moins à peu de coûts. Je suis certaine qu'aucun d'entre nous ne veut voir le Canada projeter une telle image.

Le projet de loi C-34 ne propose pas de positions de principe fondamentalement nouvelles. La pollution des océans constitue déjà une infraction en vertu de plusieurs lois canadiennes. Toutefois, le projet de loi C-34 propose de renforcer deux importantes lois environnementales et souligne l'engagement de longue date du Canada en faveur de la conservation de la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. Les modifications proposées établissent également le cadre d'une étroite collaboration entre Environnement Canada, Transports Canada et la Garde côtière canadienne, pour les rendre plus efficaces.

La loi aidera à assurer la conservation. Elle facilitera la protection de l'environnement et aura des effets bénéfiques pour tous, puisqu'un environnement marin propre signifie aussi des plages plus propres, des estuaires plus propres et un meilleur avenir pour la faune et pour nous-mêmes.

Le projet de loi engendra également de nouvelles possibilités. La plus importante est que nous pourrions renforcer deux importantes lois environnementales, afin de pouvoir sévir avec plus de rigueur contre ceux qui, dans l'industrie du transport maritime, enfreignent la loi, polluent les océans et tuent des oiseaux marins. Ce projet de loi nous permettra également d'envoyer un message clair: le Canada prend cette question au sérieux et est prêt à prendre les mesures qui s'imposent.

Je tiens à rendre hommage aux membres de l'industrie du transport maritime, et ils sont nombreux, qui prennent leurs responsabilités environnementales et s'abstiennent de polluer.

Initiatives ministérielles

•(1220)

Les modifications proposées ne concernent pas ces bons citoyens, que nous félicitons. Reconnaissons leur bonne conduite en veillant à ce que ceux qui enfreignent la loi soient traduits en justice. J'invite tous les députés à appuyer ce projet de loi.

L'hon. R. John Efford (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir et de consacrer le temps voulu à l'étude de ce projet de loi. Premièrement, je félicite le ministre de l'Environnement d'avoir présenté cette mesure législative. Ceux d'entre nous qui vivent à Terre-Neuve-et-Labrador comprennent bien les grandes tragédies que cause le déversement désinvolte à la mer de l'eau contenue dans les cales. Nous avons été témoins de ce phénomène tout au long de notre vie.

Les désastres environnementaux sont choses communes à Terre-Neuve-et-Labrador, beaucoup d'entre eux étant naturels, ce contre quoi nous ne pouvons rien. Par contre, il est difficile d'imaginer l'impact que peut avoir sur l'océan, la faune et les stocks de poisson un déversement délibéré effectué par des sociétés aussi insensibles. Il faut le voir pour le croire.

J'ai vécu toute ma vie à Terre-Neuve-et-Labrador. J'ai vu se produire ce phénomène. Nous sommes tous renversés que des gens puissent être négligents au point de détruire notre faune et nos océans. Cela échappe à l'entendement commun.

Une autre tragédie environnementale d'importance se produit sur les Grands Bancs de Terre-Neuve-et-Labrador. Les moyens d'y mettre fin ont été mis de l'avant par le premier ministre, le ministre des Pêches et des Océans, le ministre des Affaires étrangères et moi-même, hier. Ce désastre environnemental dure depuis 40 ans. Des pêcheurs de partout dans le monde affluent vers les Grands Bancs de Terre-Neuve-et-Labrador. Ils utilisent des filets dont les mailles ne sont pas plus grosses que celles des filets portés par les ouvriers d'une usine de transformation de poisson pour capturer de petits poissons dans la mer. Ils en ont ainsi tellement capturé que la communauté scientifique recommande que certaines espèces soient inscrites sur la liste des espèces en voie de disparition. C'est absolument incroyable. Il s'agit là d'une ressource renouvelable, mais ce désastre n'en est pas moins le fait de gros navires océaniques.

Nous sommes en présence de deux grands désastres environnementaux à Terre-Neuve-et-Labrador à l'encontre desquels le gouvernement et, au premier titre, le premier ministre et les ministres compétents, adoptent des mesures immédiates.

Laissez-moi vous donner un exemple de ce qui arrive à un oiseau qui s'engluie dans une tache d'huile en mer. Ses plumes se recouvrent entièrement d'huile. Cela signifie que le mécanisme de défense naturel permettant à l'oiseau de survivre aux eaux froides de l'Atlantique Nord n'est plus efficace, parce que l'huile prive ces oiseaux de l'isolation naturelle dont ils ont besoin.

Quelle importance ont ces oiseaux pour les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador et pour les gens du Canada atlantique? Nous apprécions tous la faune. Cependant, nous devons nous rappeler que lorsque des gens ont traversé l'océan Atlantique, il y a plus de 500 ans, ils l'ont fait pour une raison. Ils sont venus s'installer sur cette île au large de la côte est canadienne parce que la pêche y était abondante et parce que les Grands Bancs regorgeaient de poissons. Tout naturellement, en s'installant sur les côtes, ils se sont forgé un mode de vie. Ils ont pu compter sur les stocks de poissons et la faune pour assurer leur subsistance et pour s'alimenter. Durant des centaines et des centaines d'années, les villages côtiers de Terre-Neuve-et-Labrador ont survécu ainsi. Cela fait partie de notre patrimoine, de notre culture et de notre environnement. C'est là

raison pour laquelle nous habitons cette merveilleuse province entourée de l'Atlantique Nord.

Il est difficile d'imaginer comment un capitaine de navire peut décider d'activer une pompe et de vidanger ses huiles de cale dans l'océan. On peut toutefois se réjouir du fait que ceux qui agissent de la sorte sont beaucoup moins nombreux que ceux qui respectent l'environnement. Il n'en demeure pas moins que des navires de 700, 800 et 900 pieds de longueur naviguant le long des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador et se rendant jusque dans le golfe du Saint-Laurent et ailleurs près des côtes canadiennes ne manifestent absolument aucun respect à l'égard de l'environnement, de la nature et de la faune.

Comment se fait-il que cela dure depuis si longtemps? Pourquoi n'a-t-on pas mis fin à cette pratique? Des mesures législatives sont en place depuis bon nombre d'années. Une grande catastrophe est survenue récemment lorsqu'un capitaine a vidangé dans l'océan ses huiles de cale. Les tribunaux ont rendu une décision qui ne dissuadera pas les capitaines de navire de mettre fin à cette pratique dans l'avenir. Le ministre de l'Environnement a reconnu que d'autres mesures s'imposent.

•(1225)

Certaines modifications devaient être apportées à cette mesure législative. La première concernait les sanctions, insuffisamment élevées. Il revenait moins cher à un capitaine de vidanger son navire en mer que de se rendre dans un port pour procéder légalement à cette opération. L'insensibilité et l'insouciance dont un capitaine devait faire preuve pour cela, conjuguées au coût possible, ne suffisaient pas à l'en dissuader.

Le ministre de l'environnement a déclaré qu'il fallait adopter des mesures qui forceraient les capitaines de tels navires à mettre fin à ce cette pratique. Nous devons comprendre que, lorsqu'il s'agit de pétroliers ou de cargos de cette taille, une amende de 15 000 \$, 16 000 \$ ou 20 000 \$ ne représente pas beaucoup d'argent.

Le ministre a augmenté les amendes de manière que ces gens ne puissent plus se livrer à cette pratique. Les amendes prévues auront certainement un important effet dissuasif. Devant la menace d'une amende d'un million de dollars, les capitaines de ces navires y penseront à deux fois avant d'appuyer sur le commutateur de vidange de la soule.

Le député conservateur de Fraser Valley a soulevé quelques questions ce matin au sujet de la possibilité de faire adopter cette mesure législative au cours des prochains jours ou dans un proche avenir. Les deux côtés de la Chambre l'appuient, et je suis très heureux, en tant que Canadien et que Terre-neuvien d'origine, de prendre la parole à la Chambre pour contribuer à faire adopter cette mesure législative avec l'entière coopération de tous les partis.

Je voudrais dire aux députés de tous les partis d'opposition que cette mesure législative peut être adoptée. Si nous pouvons compter sur la collaboration de tous, il n'y a absolument aucune raison pour que le projet de loi ne soit pas adopté rapidement à la Chambre. C'est une bonne nouvelle pour tous les Canadiens. Il s'agit d'un exemple où tous les partis mettent leurs politiques partisanes de côté pour agir dans l'intérêt supérieur de l'environnement.

Nous vivons dans le meilleur pays du monde. Je le dis souvent et j'imagine que ceux qui habitent dans d'autres provinces disent aussi qu'ils vivent dans la plus belle région du pays. Nous vivons certes dans le meilleur pays du monde, mais comme je viens de Terre-Neuve-et-Labrador je dois dire que je vis dans la plus belle région du Canada.

Et je le dis avec beaucoup de fierté, car ma province est constituée d'une grande île. La province de Terre-Neuve-et-Labrador, qui a une population de 510 000 habitants, est quatre fois plus grande que le Japon qui compte, quant à lui, 125 millions d'habitants. La province offre un paysage d'une nature intacte. Les habitants de ces collectivités protègent leur environnement. Ils ne font rien pour le détruire. Ils sont très respectueux des terres, des plages et de l'océan. Ils ne resteront pas passifs pendant que des gens d'autres pays sillonnent nos océans et y déversent des déchets et détruisent notre environnement.

Le dépôt aujourd'hui de ce projet de loi par le ministre de l'Environnement donne aux habitants de l'est du pays, du Cap-Breton, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador, l'assurance que le gouvernement se préoccupe de l'environnement et des habitants de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'est du Canada.

Nous prenons les mesures nécessaires pour veiller à ce que l'environnement soit protégé pour l'avenir des gens qui vivent dans ces collectivités. Je souligne que, comme député et grâce à la collaboration de tous les partis, nous avons pris la bonne décision et nous contribuerons à protéger le patrimoine naturel que nous léguerons à nos enfants et à nos petits-enfants.

● (1230)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PCC): Monsieur le Président, il est tout à fait normal que nous disions quelques mots au sujet de ce projet de loi car, comme le ministre des Ressources naturelles vient de le dire, il est d'une importance extrême pour notre province et, j'en suis convaincu, pour l'ensemble du Canada.

Je ne suis pas nécessairement d'accord sur tout ce que le ministre vient de dire, mais, dans l'ensemble, un certain nombre de navires, au cours des dernières années, ont pollué nos eaux sur les deux côtes, dans la Voie maritime du Saint-Laurent et dans les Grands Lacs. Absolument rien n'a été fait et rien n'est fait en ce moment.

En déposant ce projet de loi, le gouvernement soutient que les amendes ne sont pas assez élevées, qu'elles ne sont pas un moyen de dissuasion pour les navires qui déversent en mer et que c'est la raison pour laquelle ils continuent de le faire. Je suis un peu incrédule. C'est peut-être à cause de la proximité des élections et parce que nous voyons avec quel empressement les événements se précipitent, les annonces fusent ici, là, partout. Hier, nous avons entendu trois ministres annoncer qu'ils avaient émis deux contraventions à deux navires de pêche étrangers qui ont enfreint les règlements sur le nez et la queue des Grands Bancs.

Au cours des 10 dernières années, comme je l'ai dit, nous avons émis plus de 300 contraventions, et le gouvernement ne publie même pas d'information sur le nombre de ces contraventions. Les gens pourraient dire qu'après tout, 300 contraventions en 10 ans, ce n'est pas beaucoup. Cependant, la population doit se rendre compte que nous n'exerçons que très peu de surveillance et ne mettons en oeuvre aucun mécanisme d'application dans cette gigantesque zone au large de ma province. Par conséquent, si, en dépit des moyens limités de surveillance dont nous disposons, nous arrivons à identifier et à émettre 300 contraventions pour infractions, on peut imaginer ce qui se passe vraiment dans cette zone.

Nous savons, grâce à la Loi sur l'accès à l'information, que plus de 300 contraventions ont été enregistrées. Pourquoi alors, à une semaine du déclenchement possible des élections, voyons-nous trois ministres qui s'empressent de dire à tous vents qu'ils viennent d'émettre des contraventions?

Une contravention est l'équivalent d'un avertissement donné par un policier sur une autoroute. Cela n'incite pas à faire cesser les abus.

Initiatives ministérielles

Cinq bateaux ont été arraisonnés et deux contraventions ont été émises. Un de ces bateaux en était à sa quatrième contravention; il en avait reçu une pour avoir pêché dans la zone des 200 milles. Ce bateau est toujours là. Que font aujourd'hui les bateaux qui ont reçu des contraventions hier? Sont-ils dans un port? Est-ce que leur capitaine fait l'objet d'une accusation? A-t-on saisi les cargaisons? A-t-on saisi les bateaux? Non. On leur a remis des avertissements et ils continuent et continueront de pêcher.

Pourquoi tant de tapage? Monsieur le président, vous savez et tout le monde sait que ce n'est que pour attirer l'attention sur le fait que des mesures sont prises. Non, on n'a rien fait qui n'ait été fait dans le passé, sauf qu'on essaie de faire toute une histoire à partir de rien.

Il en va de même pour ce projet de loi. On exerce des pressions depuis 10 ans pour l'adoption de règlements plus sévères à l'égard de la pollution de la mer. Année après année, les écologistes dans ma province et les médias font des déclarations extraordinaires sur la faune, particulièrement les oiseaux enduits de mazout qui échouent et meurent sur les grèves à cause de la pollution. D'énormes désastres ont eu lieu parce que des bateaux jettent leurs eaux de cale et leur excédent de mazout dans la mer, sans aucun respect pour autrui ou les pays étrangers. Nous disons qu'il n'y a pas de moyens de dissuasion et que les amendes ne sont pas assez lourdes.

Les mesures en vigueur sont la Loi sur les espèces en péril et la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, mais voyons voir la Loi sur la marine marchande du Canada. En vertu de cette loi:

Toute personne ou tout navire qui rejette un polluant contrairement aux règlements pris au titre de l'article 656

a) est coupable d'une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité

i) dans le cas d'une personne physique, une amende maximale de deux cent cinquante mille dollars...

(i) dans le cas d'une personne physique, une amende maximale d'un million de dollars et un emprisonnement maximal de trois ans, ou l'une de ces peines...

● (1235)

En fait, des amendes sont déjà prévues, aux termes non pas de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, mais bien de la Loi sur la marine marchande du Canada; en vertu de celle-ci, ces navires peuvent se voir infliger des amendes allant de 250 000 \$ à 1 million de dollars. La loi prévoit donc déjà le solide mécanisme d'application que le gouvernement prétend faire adopter aujourd'hui.

Il y a deux choses à souligner. Tout d'abord, supposons que l'amende soit de 200 000 \$; combien d'exemples avons-nous eus dans le passé de navires auxquels on avait infligé la peine maximale? Le montant n'a aucune importance si les tribunaux n'imposent pas l'amende maximale.

Initiatives ministérielles

On peut se rappeler une histoire solidement documentée. La CBC a fait un reportage extraordinaire sur le *Tecam Sea*, un navire qui a été accusé de polluer nos eaux. Nous avions un système de surveillance par satellite. Nous avions des survols et des images montrant clairement le mazout qui s'échappait du navire. Nous avions une preuve en béton contre ce navire. Nous avions une pile de documents haute comme ça. Des poursuites ont été intentées, mais avant même que le tribunal entende les parties, dans l'escalier du palais de justice, le jour où le procès devait commencer, les avocats ont abandonné les poursuites. Pourquoi ont-ils fait cela? À cause d'une magouille interne entre le ministère fédéral de l'Environnement et celui des Pêches et des Océans. Il y avait entre les deux une lutte interne qui a mené à un désaccord au sujet d'une affaire où toutes les personnes concernées, les fonctionnaires et les avocats affirmaient détenir une preuve en béton.

Si l'on n'accepte pas devant les tribunaux les preuves provenant de la surveillance par satellite ou de celle que les lignes aériennes provinciales exercent à merveille, si nous n'acceptons pas ce genre de preuve alors que l'on voit clairement le mazout s'échapper du navire, la taille de l'amende infligée n'a aucune importance; il importe peu que nous infligions à un navire une amende de 1 \$ ou de 100 millions de dollars si ses propriétaires ne sont pas traduits en justice ou, à supposer qu'ils le soient, si les poursuites sont abandonnées, comme le prétendent nos fonctionnaires.

Le problème, ce ne sont ni les amendes, ni les procureurs chargés des poursuites. Le problème, c'est le gouvernement d'en face. Ses ministres, qui en sont les instigateurs politiques, n'ont pas assez de tripes pour faire ce qui s'impose.

C'est une honte que de présenter un projet de loi une semaine avant un déclenchement d'élections quand le gouvernement sait que le temps manquera pour le faire adopter à la Chambre, ensuite à l'autre endroit, puis le ramener ici. Il ne passera pas.

C'est la même chose pour les projets de loi que nous avons débattus la semaine dernière concernant les autochtones et la conduite sous l'effet des drogues. Le gouvernement peut les présenter et aller dire aux Canadiens qu'il propose des mesures législatives, mais où était-il ces 10 dernières années? Les projets de loi dont nous sommes saisis auraient dû être présentés plus tôt ou, encore mieux, les lois qui existent déjà auraient dû être appliquées et nous n'aurions pas le problème que nous avons aujourd'hui.

Cela devrait s'appeler la Loi de préparation des élections au lieu de la Loi sur les oiseaux migrateurs ou la Loi sur la marine marchande du Canada.

• (1240)

M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, nos collègues le ministre de l'Environnement et le ministre des Ressources naturelles et plusieurs députés des deux côtés de la Chambre ont parlé des motifs qui nous poussent à intervenir sans tarder pour protéger la faune marine de la pollution par les hydrocarbures.

L'objectif est d'intégrer, dans deux mesures législatives fondamentales sur l'environnement, des pouvoirs spéciaux au titre de l'application de la loi et de poursuites judiciaires, afin que le Canada ne devienne pas une zone protégée où quelques exploitants maritimes démunis de conscience environnementale pourraient venir déverser des déchets d'hydrocarbures.

Ce qui est vraiment dérangeant au sujet de la tragédie survenue au début de l'hiver, c'est que la mort de quelque 300 000 oiseaux marins ne constitue peut-être que la pointe de l'iceberg. Aussi considérable soit-il, ce nombre ne correspond qu'aux pertes qui ont pu être

constatées le long des côtes sud-est de Terre-Neuve. Nous savons qu'ailleurs, sur les côtes de l'Atlantique et bien sûr du Pacifique, d'autres oiseaux sont affectés par les déversements d'hydrocarbures. Cela veut dire que les pertes véritables dépassent probablement de dizaines voire de centaines de milliers le nombre enregistré.

Or, ces déversements ne sont pas de simples accidents, mais bien des actes délibérés commis par quelques individus. Il faut se rappeler qu'il ne s'agit pas d'un problème nouveau, puisqu'il est signalé depuis de nombreuses années. Certains dirigeants de sociétés maritimes estiment peut-être qu'il coûte moins cher d'enfreindre la loi que de la respecter parce que le respect de la loi entraîne des frais d'exploitation.

Je dois néanmoins parler d'un autre coût. Certaines espèces d'oiseaux marins affectées par les déversements d'hydrocarbures ne sont pas celles qui sont menacées de disparition, mais il faut également prendre en compte que des pertes d'une telle ampleur vont certainement commencer à avoir une incidence sur la viabilité de ces espèces. Il va sans dire que nous ne voulons pas ajouter les guillemots et les macareux à la liste des espèces en péril.

Plus important encore, si les hydrocarbures déversés dans nos eaux ont ce genre d'impact sur les oiseaux marins, songez à ce qu'ils font aux poissons, aux mollusques, aux mammifères marins, au plancton et à la flore marine qui nourrit toutes les créatures marines de l'écosystème.

Il faut aller encore plus loin et reconnaître que l'incidence des déversements d'hydrocarbures ne se limite pas à la mort de 300 000 oiseaux de mer, aussi triste que cela puisse être, et qu'elle entrave également très sérieusement nos efforts soutenus pour préserver la biodiversité.

[Français]

Nous sommes engagés à conserver la biodiversité non seulement en fonction de conventions internationales que nous avons ratifiées, mais aussi à cause de nos propres ententes à l'intérieur du Canada.

En prenant ces engagements, nous confirmons notre obligation de soutenir toute forme d'espèce vivante, et, en bout de ligne, nous n'avons pas le choix, puisque le soutien de toute forme de vie signifie que nous soutenons également la nôtre en tant qu'êtres humains.

C'est pour cette raison, ainsi que pour prendre des mesures rapides et définitives, que nous devons augmenter suffisamment les pénalités pour que les contrevenants de l'industrie du transport maritime se sentent obligés d'obéir à la loi et d'éliminer leurs déchets d'hydrocarbures de manière appropriée.

[Traduction]

J'encourage vivement les députés à appuyer ce projet de loi qui modifie, clarifie et renforce la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Comme nous l'avons entendu, il ne s'agit pas là de nouveaux instruments de politique. J'aimerais mentionner quelques avantages de ces modifications.

En modifiant les lois existantes—des lois éprouvées et efficaces—nous sommes en mesure d'agir avec diligence et de façon décisive. Nous en constaterions les avantages dès l'hiver prochain. Nous prenons des mesures qui garantiront des pouvoirs d'exécution et des pouvoirs de poursuite qui permettront d'obtenir des résultats concrets.

Initiatives ministérielles

Par exemple, nous devons nous assurer que les capitaines et les officiers du bord soient tenus responsables des actes de pollution de leurs navires. Nous savons que, souvent, les exploitants de navires ont donné pour mandat aux officiers du navire de polluer nos eaux, intentionnellement ou en ne fournissant pas l'équipement ou la formation nécessaires. Nous savons également que nous devons voir à l'application de mesures d'exécution précises comme le déroutage de navires dans certains cas.

Ainsi, nous serons en mesure d'interdire la falsification des livres et d'harmoniser notre approche avec celle des États-Unis. Cela est particulièrement important. Non seulement nous avons besoin d'appuyer les mesures mises en oeuvre par notre voisin du sud, avec qui nous partageons ces eaux océaniques, mais encore nous devons nous assurer que ceux qui ont l'intention d'enfreindre la loi ne pensent pas que c'est préférable de le faire au Canada, où les amendes sont moins sévères et où c'est moins risqué de se faire prendre. Il nous faut éliminer toute notion d'un Canada qui serait un refuge.

De plus, nous serons en mesure d'investir dans la science et la technologie dont nous avons besoin pour continuer de progresser dans ce domaine. Nous n'avons pas besoin de nouvelles inventions. Nous n'avons pas besoin de réinventer la roue. La technologie nécessaire existe déjà. Nous sommes déjà capables de détecter les nappes de pétrole derrière les navires délinquants en utilisant des technologies satellitaires et aériennes.

En raffinant ces technologies, nous pourrions en retirer encore davantage. Nous pourrions intensifier nos recherches pour trouver les contrevenants en accroissant la surveillance. Nous nous associerions avec l'Agence spatiale canadienne et nous utiliserons la technologie Radarsat comme notre oeil dans le ciel.

• (1245)

[Français]

Quiconque a été émerveillé de voir les macareux flottant sur les vagues au large de la côte de Terre-Neuve, quiconque a vu les gracieuses mouettes survolant les vagues à crête blanche, quiconque a entendu le cri des guillemots sait que la disparition de ces oiseaux réduira non seulement la biodiversité du Canada, mais elle nous diminuera tous.

Ce sont des êtres humains qui provoquent ce désastre annuel de 300 000 oiseaux qui se battent désespérément pour vivre, à cause de petites gouttes d'hydrocarbures qui pénètrent leurs défenses naturelles. Cela signifie que ce sont des êtres humains qui doivent prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à ce désastre.

[Traduction]

Si vous me permettez de paraphraser un vieil adage, nous perdons un peu de notre propre humanité avec chaque oiseau qui disparaît.

Comme nous découvrons chaque jour davantage la biodiversité, nous sommes de plus en plus sensibilisés aux graves impacts de l'activité humaine sur les espèces vivantes. Ce projet de loi représente un grand pas vers la protection de notre biodiversité. Je prie tous mes collègues, peu importe le parti auquel ils appartiennent, d'appuyer et d'adopter ce projet de loi.

Mme Sarmite Bulte (Parkdale—High Park, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui pour participer au débat sur le projet de loi C-34, la Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), à l'étape de la deuxième lecture et du renvoi au Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Nos biologistes nous ont parlé de la lutte sans espoir des quelque 300 000 oiseaux migrateurs qui meurent chaque année à cause des déchets de pétrole illégalement rejetés par des navires au large de la côte de Terre-Neuve. Ils ont vu de leurs propres yeux les taches de pétrole pénétrer la couche de plumes et détruire le système de défense naturel des oiseaux qui sont alors laissés à la merci des éléments, dans l'hiver glacial de l'Atlantique.

Nous devons aussi présumer que ces marmettes, ces mergules nains, ces mouettes et ces puffins ne sont pas les seules espèces du milieu biologique marin atteintes par les pratiques de ces quelques individus à bord des navires. Les huiles de cale déversées dans nos océans atteignent aussi nos plages. Ils polluent l'habitat des poissons et des mammifères marins comme les phoques et les baleines. La mort des oiseaux marins est tragique, mais il y a aussi d'autres effets néfastes pour la biodiversité.

Par ailleurs, il y a toute raison de croire que les problèmes sont les mêmes sur la côte ouest où la cohabitation entre le transport maritime et la vie marine n'est certes pas facile.

Par le truchement de conventions et d'accords internationaux et en légiférant sur le plan intérieur, nous avons manifesté à de nombreuses reprises la volonté du Canada d'assurer la conservation de la nature.

C'est dans constater la même optique que nous devons composer avec la mort chaque année de centaines de milliers d'oiseaux marins. À cet égard, nous devons respecter nos engagements.

Nous devons être fiers de la belle tradition que nous avons établie en matière de droit environnemental, non sans y avoir consacré beaucoup de travail et d'étude. Nous avons de bonnes lois. J'appuie le projet de loi à l'étude, qui vient modifier des lois déjà efficaces pour nous permettre de prendre des mesures tout aussi immédiates que spectaculaires pour protéger les oiseaux et autres formes de vie des mers et océans. Je ne vois d'ailleurs pas la nécessité de prolonger indûment le débat.

Les modifications sont importantes. Les résultats ne devraient pas tarder et nous aurons ainsi assuré le respect non seulement de la vie des oiseaux marins mais aussi de nos obligations en matière de conservation de la biodiversité. Le fait d'avoir agi en appliquant des lois environnementales musclées nous donnera la satisfaction de ne pas laisser agir impunément les pollueurs, aussi bien que celle de respecter nos engagements.

Nous avons déclaré que nous protégerions l'environnement. Nous avons dit que nous protégerions les espèces. Or, si tant d'oiseaux de mer périssent chaque année, la viabilité de ces espèces risque d'être compromise.

L'approche est simple mais elle nous permettra d'agir pour mettre à l'abri du risque certains des êtres vivants les plus uniques de notre monde marin. En réalité, nous n'avons pas le choix. Il s'agit d'une obligation à laquelle nous devrions nous soumettre de plein gré.

J'ai surtout abordé la situation de la côte est mais nous n'ignorons pas que des problèmes du même genre doivent exister le long des côtes du Pacifique et de l'Arctique.

La présence d'hydrocarbures dans l'eau, en plus de tuer les oiseaux, a des répercussions sur les végétaux, les mammifères marins et les poissons. En somme, elle nous touche tous.

Nous avons maintenant l'occasion de changer les choses. J'invite tous les députés à saisir l'occasion et ainsi faire en sorte que nous puissions constater des résultats dès l'hiver prochain, sous la forme d'une réduction de la mortalité d'oiseaux marins attribuable aux hydrocarbures.

Initiatives ministérielles

● (1250)

[Français]

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer pour quelques minutes au débat sur le projet de loi qui est présentement devant la Chambre.

Quand on vient de l'est de l'Ontario et qu'on pense aux oiseaux migrateurs, la première chose qui nous vient à l'esprit, ce sont les grandes bernaches des Amériques, qu'on appelle chez nous des outardes. Ce sont ces beaux oiseaux que nous voyons chaque printemps. Ils volent sur des grandes distances, vers le Grand Nord, probablement jusqu'à l'extrémité nord, ou presque, de la baie d'Ungava. Ces oiseaux y passent l'été pour revenir à l'automne, avec leur progéniture, pour retourner vers le sud. On ne peut pas faire autrement qu'être émerveillé de voir ces oiseaux aussi splendides. On se demande comment ils font pour justement s'orienter vers le nord et arriver à destination, à l'endroit précis où ils étaient l'année précédente et y retourner.

Bien sûr, ces grands oiseaux représentent aussi des défis pour certains de nos agriculteurs, on le sait. Le ministère de l'Environnement travaille avec les agriculteurs à cet égard. En tant que député, je trouve que ce n'est pas toujours assez à mon goût. Tout de même, le ministère met certains efforts pour qu'on puisse faire en sorte qu'on les chasse des champs. J'emploie bien sûr le mot «chasser» dans le sens de les inviter à aller ailleurs, pas au sens de les tuer. On essaye donc de les envoyer ailleurs pour préserver les récoltes qui se font endommager.

Nonobstant ce bémol, il n'en demeure pas moins que nous voulons protéger ces beaux grands oiseaux qui vont vers le nord. Je n'ai nommé bien sûr que cette espèce. On pourrait parler des oies blanches, c'est la même chose. On peut parler aussi de tous les autres oiseaux, surtout ceux qui sont le long des côtes qui font des trajets semblables. Parfois, les trajets sont encore plus longs dans certains cas puisque certains de ces oiseaux vont tout à fait au sud de l'Amérique du Sud et reviennent jusque dans le Grand Nord canadien. Ce sont des distances incroyables. N'importe quelle personne qui a voyagé sur ces grandes distances, même en avion, ne peut qu'être émerveillée de savoir qu'un oiseau fait ce trajet deux fois l'an, avec ses propres moyens physiques.

Le Canada et les États-Unis travaillent de concert pour protéger ces espèces. Nous pouvons en être fiers. Nous pouvons également être fier de la détermination personnelle de l'honorable ministre de l'Environnement, qui travaille corps et âme sur les dossiers gouvernementaux. Pendant plusieurs années, j'ai été ministre au sein du Cabinet précédent. Le ministre actuel détenait le même portefeuille. J'ai eu l'occasion de le voir travailler dans ces dossiers à la table du Conseil des ministres. Sans révéler de secrets ministériels, je vous dirais que son engagement était tout à fait extraordinaire. Plus dévoué que cela à la cause environnementale, cela n'existe pas.

Nous pouvons donc être fiers de lui et des engagements que nous avons pris au Canada, avec d'autres pays du monde. Par exemple, nous avons été les premiers signataires de la Convention sur la diversité biologique. Nous avons une tradition de près d'un siècle dans la protection des oiseaux migrateurs, en collaboration avec les États-Unis.

Nous avons aidé de manière considérable, en collaboration avec d'autres pays, à l'établissement d'endroits protégés grâce à des programmes tels le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental et le Plan nord-américain de la gestion de la sauvagine. Le Canada a été un chef de file dans ces domaines.

● (1255)

Nos lois et les initiatives internationales nous servent bien. Cela dit, il y a quand même un problème. Il faut même décrire ce problème comme un désastre, une tragédie, et c'est ce qui se produit au large de nos côtes chaque hiver, malheureusement.

Le résultat de cette tragédie qui survient tous les hivers fait ressortir la nécessité de réajuster certaines lois ou notre tir, en quelque sorte, en ce qui a trait aux lois environnementales dont nous sommes si fiers, et à juste titre.

On a dit tout à l'heure—d'autres députés l'ont dit—, que quelque 300 000 oiseaux meurent chaque hiver à cause d'une situation créée par l'être humain. Cette situation est provoquée par le rejet d'hydrocarbures par des navires qui naviguent le long de nos côtes.

Par conséquent, il ne s'agit pas pour qui que ce soit ici, à cet égard en tout cas, de changer de politique ni quoi que ce soit du genre. Il s'agit tout simplement de renforcer l'engagement qui est déjà là pour empêcher les désastres causés par des gens qui agissent de façon aussi irresponsable.

La pollution des eaux canadiennes, bien sûr, est déjà illégale, et ce, depuis longtemps. La proposition dont nous sommes saisis sert à renforcer les outils dont dispose le gouvernement afin de s'attaquer de façon plus efficace aux problèmes de la pollution chronique par les hydrocarbures.

Cette même mesure n'est pas centrée sur Ottawa. Il s'agit d'un appel provenant de personnes qui se promènent sur les plages de la côte est, ou qui y travaillent, des témoins, des gens qui adorent la vue sur l'océan et la vie marine riche qui se trouve juste au large de nos côtes. Cette vie marine est une partie tellement importante de notre identité canadienne qu'elle se retrouve, comme on le sait tous, dans notre art, sur notre monnaie et, bien sûr, dans nos âmes également. Cela fait partie des Canadiens.

Ces personnes appuient les mesures que notre gouvernement propose aujourd'hui. J'espère que nous pourrons, à la fin de cette journée de débat, aller vite pour que ce projet de loi fasse beaucoup de chemin dans les prochains jours.

Qui appuie cette approche? D'une part, des fonctionnaires provinciaux, des députés de la Chambre des communes, peut-être à l'unanimité plus tard aujourd'hui, on verra, et, je l'espère, ceux et celles qui siègent à l'autre endroit. Peut-être qu'eux aussi voudront l'adopter très rapidement dès la semaine prochaine, si nous avons la chance de leur envoyer ce projet de loi aujourd'hui. Les groupes environnementaux, les pêcheurs des eaux côtières, les résidents et les médias témoignent aussi d'un vaste appui.

Je dois ajouter que jusqu'à maintenant, aujourd'hui en cette Chambre, les débats de toutes les formations politiques ont été très positifs. Cela représente un groupe plutôt large d'intéressés. Les mots «plutôt large» ne sont même pas satisfaisants, d'ailleurs. On ne peut pas ignorer un appui de cette envergure.

Voici maintenant pour nous l'occasion de donner suite à cet appui et aux appels de tous ces intervenants qui nous ont demandé d'agir. Pour ma part, il me fait plaisir d'appuyer le projet de loi et d'inviter tous mes collègues à faire de même, plus tard aujourd'hui.

● (1300)

[Traduction]

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi, qui nous semble fort valable.

Initiatives ministérielles

Il est bien difficile de s'élever contre un projet de loi qui vise à modifier la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, mais qui se rapporte aussi à l'enjeu beaucoup plus vaste de la protection de l'environnement. Il s'agit d'un des rares projets de loi présentés par le gouvernement expressément pour protéger l'environnement.

D'un bout à l'autre du Canada, on a demandé au gouvernement de prendre des initiatives et d'aborder avec audace la protection de l'environnement. Le gouvernement et le Comité de l'environnement ont travaillé fort sur le projet de loi sur les espèces en péril. La plupart des gens avouent que les résultats n'ont guère été satisfaisants.

Je le répète, il est très difficile de s'élever contre un projet de loi qui, si jamais il est promulgué, protégera l'environnement. Si je fais cette observation en guise d'entrée en matière, c'est que, à mon avis, le projet de loi pourrait faire l'objet d'un débat approfondi à l'étape de la deuxième lecture, mais qu'il n'ira guère plus loin. Il y a là un peu de cynisme. Mon collègue de Terre-Neuve a fait observer que le projet de loi pourrait difficilement franchir toutes les étapes du processus législatif et recevoir la sanction royale s'il ne reste que quatre ou cinq jours avant les élections fédérales.

Il semble que le gouvernement libéral veuille montrer qu'il se préoccupe de l'environnement. Il présente donc un projet de loi pour désamorcer les critiques ou répondre à ceux qui lui reprochent à bon droit de ne jamais proposer de projets de loi sur l'environnement. Rien, dans le bilan des libéraux, ne permet de penser qu'ils se soucient le moins du monde de l'environnement.

Le seul projet de loi audacieux en matière d'environnement que la Chambre ait adopté a été présenté dans le cadre des initiatives parlementaires par un certain nombre de partis d'opposition. Ce sont d'habitude ces partis qui utilisent les projets de loi d'initiative parlementaire. Je dois ajouter que quelques mesures mineures ont été adoptées en matière environnementale au cours de la 37^e législature.

Une déduction d'impôt pour les laissez-passer des transports en commun a été proposée par mon collègue néo-démocrate pour décourager l'utilisation de la voiture et encourager celle des transports en commun. Les employeurs qui donnent ces laissez-passer à leurs employés peuvent les déduire au même titre que les salaires. Voilà une mesure législative concrète en matière d'environnement.

L'autre mesure était une initiative environnementale que j'avais présentée et qui portait sur la rétrofection thermique des immeubles appartenant au gouvernement. Cette initiative a été adoptée à la Chambre. Toutefois, nous n'avons pas vu le gouvernement s'attaquer à quelque question de fond que ce soit.

Je ne suis pas surpris que le dossier des eaux marines et de la pollution causée par les navires ne constitue pas une priorité pour le gouvernement libéral. Je tiens à souligner que l'entreprise du premier ministre actuel, à l'époque où il était encore propriétaire de la Canada Steamship Lines, s'est vu imposer la plus lourde amende jamais infligée dans l'histoire canadienne à un navire pollueur. Un de ses navires s'est vu infliger l'amende la plus sévère dans l'histoire canadienne pour avoir pollué le port de Halifax, et ce n'est certainement pas là un sujet sur lequel un politicien, et encore moins un premier ministre, voudrait attirer l'attention.

Soit dit en passant, je tiens à signaler qu'à cette époque, l'amende était déductible en vertu de la législation fiscale canadienne; une pratique honteuse, inutile de le préciser. Le problème a finalement été réglé, après cinq années de pressions constantes de la part du NPDP qui a toujours estimé qu'on ne devrait jamais récompenser des

comportements fautifs en permettant à des entreprises ou à des particuliers de déduire de leur revenu imposable des amendes infligées par la loi au même titre qu'une dépense déductible d'impôt. Nous estimons qu'il s'agit purement et simplement d'une mauvaise politique publique.

Le gouvernement libéral a finalement, dans son plus récent budget, modifié la Loi de l'impôt sur le revenu afin que les amendes imposées par la loi ne soient plus considérées comme une dépense déductible d'impôt. Je suppose que cela mérite d'être célébré.

● (1305)

On arrive à la question de la pollution produite par les navires, soit le dégazage en mer, qui nuit aux oiseaux et autres animaux marins, mais le projet de loi porte en particulier sur les effets que subissent les oiseaux migrateurs. Ainsi, il vise à modifier la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs ainsi que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

Il est vrai que nos lois actuelles sur l'environnement ne couvrent pas expressément et efficacement cet aspect. L'interprétation des différentes lois laissent peu de choix aux représentants de la justice pour régler le problème efficacement, même si ce problème ne peut échapper aux gens qui vivent le long de nos côtes, les plus longues au monde. Ces gens sont tout à fait conscients des effets néfastes du dégazage en mer, surtout près des ports et des régions habitées, mais là n'est pas la question. En fait, la population des oiseaux migrateurs en a subi les graves conséquences et cela mérite certainement qu'on y remédie.

Les parlementaires qui représentent des collectivités côtières ont insisté auprès du gouvernement fédéral pour qu'il trouve une solution au problème chronique de la pollution par les hydrocarbures. Nous avons entendu plus tôt les instances très passionnées de mon collègue de Terre-Neuve, qui connaît mieux cette question que je ne le ferai jamais, moi qui viens des provinces des Prairies, mais cela ne veut pas dire que l'intérêt pour cette question ne s'exprime qu'au sein des collectivités côtières.

Un certain nombre de groupes environnementaux ont cherché à porter cette question à l'attention du gouvernement fédéral, sans succès alors que nous approchons de la fin de cette législature. Le fait que nous en soyons aux derniers jours, aux dernières heures de débat de cette législature n'est pas un secret. Nous serons tous très surpris d'apprendre que la 37^e législature se poursuit encore une semaine. Or, nous n'en sommes qu'aux premières heures de débat en deuxième lecture de ce projet de loi, et d'autres mesures législatives entreront en concurrence avec celle-ci pour l'utilisation de ces dernières heures. Je ne suis pas du tout sûr que le projet de loi C-34 pour la protection des oiseaux migrateurs devienne jamais loi.

Je sais gré au ministre de l'environnement d'avoir finalement convaincu le Cabinet de présenter une telle mesure législative, mais je ne fais pas preuve de cynisme en supposant que cela n'a eu lieu que dans l'optique de la prochaine campagne électorale. Cela ne trompe à vrai dire personne.

Dans l'état actuel des choses, ce sont les questions environnementales qui retiennent le plus l'attention des Canadiens. Elles retiennent encore plus l'attention lorsque les gens voient les prix à la pompe. Les gens pensent aux questions d'environnement et de pollution plus que d'habitude ces derniers temps, car on leur rappelle le coût de l'utilisation de combustibles fossiles et la dégradation environnementale que les combustibles fossiles provoquent.

Initiatives ministérielles

Dans ce cas en particulier, avec le déversement de substances nocives provenant des eaux de cale, c'est un problème gérable que nous pouvons traiter, en fait, de manière satisfaisante, particulièrement à l'intérieur de notre propre zone économique exclusive de 200 milles. Comme pays, nous réclamons une meilleure exécution des droits du Canada à l'intérieur de cette zone économique exclusive de 200 milles. C'est un aspect que nous pourrions surveiller avec beaucoup plus de vigueur, avec une loi rédigée expressément dans ce but.

La question des oiseaux et du déversement d'hydrocarbures en mer suscite des émotions chez la plupart des Canadiens qui ont été témoins du problème. Nous allons appuyer le projet de loi C-34, mais nous regrettons le fait que, probablement, nous ne pourrions lui donner force de loi, car le temps nous manquera. Si le gouvernement était sincère en présentant un projet de loi de cette nature, il aurait dû le faire il y a des mois, lorsque le projet de loi avait des chances de vraiment devenir loi.

• (1310)

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement et soigneusement le député de Winnipeg—Centre, et je l'ai entendu prêter des motivations au gouvernement sur cette question. Je voudrais lui prouver qu'il a tort en affirmant que si la Chambre devait accorder son consentement unanime, le gouvernement serait disposé à ce que ce projet de loi soit adopté à toutes les étapes et renvoyé au Sénat dès aujourd'hui. Si nous pouvions obtenir cela, nous pourrions faire rapport à la Chambre avant 13 h 30 aujourd'hui.

Le vice-président: J'ai besoin de précisions, alors je m'adresse de nouveau au leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes. Ne demande-t-il pas le consentement unanime à ce moment-ci?

L'hon. Mauril Bélanger: Vous avez bien compris, monsieur le Président. Comme la tradition veut qu'on discute d'abord avec les leaders parlementaires de tous les partis, je tenterai maintenant d'obtenir le consentement unanime auprès d'eux. Si j'y parviens, je ferai rapport à la Chambre avant la fin des travaux aujourd'hui.

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, le député peut-il nous donner l'assurance qu'en procédant de cette façon et qu'en renvoyant le projet de loi au Sénat que celui-ci puisse être renvoyé à la Chambre avant la fin de la semaine prochaine au moins, ou peut-être même plus tôt? L'adoption du projet de loi dans cette enceinte ne signifie rien, si nous savons qu'il ne sera pas adopté à l'autre endroit.

Le député peut-il nous donner l'assurance que si nous permettons permettant l'adoption rapide du projet de loi maintenant, et je crois que nous sommes tous disposés à le faire, le projet de loi deviendra loi?

Le vice-président: Je me demande si une suggestion serait appropriée. Je comprends que des questions très réelles doivent être posées et qu'elles doivent obtenir une réponse, mais au cours des 15 prochaines minutes seulement, ce qui est relativement court. La présidence préférerait que ces discussions, questions et réponses, légitimes d'ailleurs, se tiennent derrière les rideaux de la façon habituelle. Si nécessaire, la présidence recevra alors toute motion présentée par le gouvernement ou des députés de l'opposition.

J'aimerais que nous revenions maintenant au débat sur le projet de loi C-34. D'autres députés souhaitent-ils prendre la parole?

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi est renvoyé à un comité.)

* * *

LOI SUR LA GESTION FINANCIÈRE ET STATISTIQUE DES PREMIÈRES NATIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 5 mai, de la motion: Que le projet de loi C-23, Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la troisième fois et adopté, et de l'amendement.

Le vice-président: Si je ne m'abuse, le député de Winnipeg—Centre a environ quatre minutes pour prendre la parole sur le projet de loi C-23.

• (1315)

M. Pat Martin (Winnipeg—Centre, NPD): Monsieur le Président, je crois qu'il me reste quatre minutes, suivies des 10 minutes habituelles de la période de questions et réponses. J'attendais avec impatience le moment de conclure.

Lorsque j'ai dû m'interrompre l'autre jour, j'étais sur le point de dire que certaines des mesures les plus draconiennes du projet de loi C-23 visent à soutenir la solvabilité de l'administration créée aux termes du projet de loi et ce, presque à n'importe quel prix, semble-t-il.

Je veux surtout mettre en garde les premières nations qui pourraient se laisser séduire par ce mécanisme et renoncer aveuglément à leur souveraineté. C'est la principale chose que je voulais dire dans mon intervention. Ainsi, un seul paiement en faute pourrait faire perdre à ce nouveau conseil de gestion le contrôle des affaires financières locales. Je renvoie les députés à l'article 84 pour le cas où ils contesteraient ce point de vue. Une fois devenue membre de la nouvelle Administration financière, de ce club d'emprunteurs, une première nation ne sera plus en mesure de s'en retirer sans obtenir le consentement de tous les autres membres emprunteurs. Elle s'y trouverait prisonnière.

Un chef de bande et un conseil élus peuvent décider d'adhérer à cette nouvelle autorité financière, mais ils ne peuvent jamais s'en retirer sans le consentement unanime de tous les autres signataires. Ils perdent leur souveraineté et leur droit souverain d'établir un système différent, ou peut-être de se joindre à une autre alliance avec d'autres bandes qui souhaiteraient s'associer pour obtenir une meilleure cote de crédit ou de meilleurs taux d'emprunt ou de prêt.

C'est là l'avertissement que nous tenons à faire, dans le débat sur cette question. Une première nation membre de cette nouvelle autorité ne pourra jamais obtenir de financement à long terme garanti par des recettes foncières autrement que par l'intermédiaire de l'autorité. Par conséquent, elle renonce à son droit d'envisager d'autres options.

Initiatives ministérielles

Je ne suis pas certain que ceux qui se font les champions de ce projet de loi sont seulement conscients de ces notes d'avertissement que nous déposons au Bureau aujourd'hui. Les pauvres premières nations qui seront séduites par ce marché n'auront plus accès au financement commercial normal dont peuvent bénéficier tous les autres Canadiens, car elles sont maintenant liées par ce modèle prescriptif très étroit.

Selon nous, cette pratique monopolistique aura pour effet d'étouffer la concurrence en matière de financement et pour conséquence perverse de faire augmenter le coût des emprunts. Si l'idée de départ était la formation d'un groupe dans un but de partage de la responsabilité devant permettre d'obtenir des taux d'emprunt préférentiels, elle pourrait bien avoir un effet pervers, soit l'effet contraire.

J'ai signalé un certain nombre de questions. Il est très difficile, lorsque je suis interrompu et que je perds le fil de ma pensée, de revenir là où nous en étions. Le principal problème constitutionnel lié au droit inhérent que pose le projet de loi réside dans le large pouvoir sur les lois des premières nations locales qui est délégué par une loi fédérale à la Commission de la fiscalité et au Conseil de gestion financière nommés par le gouvernement fédéral.

Le projet de loi C-23 représente la proposition offensante selon laquelle, en 2004, le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, qui est protégé par la Constitution, ne comprend pas la compétence d'adopter des lois locales en matière d'impôts sur la propriété foncière et de gestion financière. En fait, le projet de loi C-23 affirme que les projets de loi locaux de ce type qui touchent d'aussi près les intervenants locaux ne peuvent être approuvés que par ces institutions nommées par le gouvernement fédéral. Il s'agit ici du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Soit on appuie ce concept énoncé dans la Loi constitutionnelle de 1982, soit on ne l'appuie pas.

Je conclus du projet de loi que le gouvernement ne fait pas sien le concept de droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Progressivement, petit à petit, il rogne sur ce droit, avant même que les tribunaux aient fini de se prononcer sur la question et avant même que le Parlement ait donné un vrai sens et une vraie définition de l'article 35 de la Constitution.

Cette conception préhistorique du droit inhérent, enchâssée dans les lois fédérales, nuit à toutes les premières nations, qu'elles soient inscrites dans une annexe ou pas. C'est ce que nous disons depuis le début. Ce projet de loi ne touchera pas que les premières nations qui choisissent d'avoir leurs noms dans une annexe. Il touchera toutes les premières nations, qu'elle signent ou pas.

Le caractère optionnel du projet de loi est un mythe. J'ai fait observer lors de ma dernière intervention sur ce sujet que le projet de loi était tout aussi optionnel qu'un permis de conduire. Le permis de conduire est optionnel jusqu'au jour où l'on veut conduire une voiture.

• (1320)

Ainsi, si une première nation approche le gouvernement et lui dit qu'elle veut exercer ses droits en matière d'obligations fiduciaires et ainsi de suite, le gouvernement pourrait tout simplement lui demander de reconnaître officiellement les nouvelles institutions financières étant donné que c'est la voie du recours. Le gouvernement pourra alors lui dire de ne pas attendre de fonds du gouvernement, mais d'aller emprunter sur le marché en signant l'entente.

L'optionnalité n'existe pas. Je réfute cet argument et je réfute tous ses auteurs.

M. Rick Laliberte (Rivière Churchill, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais demander au député de bien vouloir éclairer la Chambre au sujet du parcours de ce projet de loi au Parlement. C'est maintenant le projet de loi C-23, mais durant la séance parlementaire précédente, c'était le projet de loi C-19.

Le projet de loi C-19 a été étudié par le Comité permanent des affaires autochtones. Le député peut-il éclairer la Chambre, moi y compris, ainsi que les Canadiens et les premières nations qui pourraient être à l'écoute, au sujet de l'étendue de l'examen article par article et des témoins entendus. Le comité permanent s'est-il déplacé beaucoup pour aller entendre des populations diverses sur le plan économique, certaines étant prospères et d'autres éprouvant des difficultés économiques ou des problèmes attribuables à leur situation géographique, dans le Grand Nord? Je voulais simplement savoir quelles activités avaient eu lieu durant l'étude du projet de loi C-19 par le comité.

En ce qui concerne le caractère optionnel, le député a donné l'exemple du permis de conduire. Je voudrais le renvoyer à une notion qui est plus proche de nous et qui nous tient plus à coeur, à savoir le programme d'options de notre régime de pensions. Un certain groupe d'un parti donné a choisi de ne pas adhérer au Régime de pensions des députés.

Le député pourrait peut-être nous expliquer un peu plus clairement la raison pour laquelle tous les députés adhèrent désormais au régime de pension. À une certaine époque de notre histoire, les députés avaient le choix d'adhérer à ce régime de pension. Je pense que c'est un meilleur exemple du programme visant à convaincre les premières nations d'adhérer au projet de loi C-23.

Peut-être le député voudra-t-il nous éclairer au sujet du processus parlementaire du projet de loi C-19 et du programme facultatif que nous avons connu en tant que députés.

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je pense qu'il est utile de revenir un peu en arrière et de se rappeler la chronologie de ce projet de loi. Il a vu le jour en tant que projet de loi C-19 et il faisait partie d'un train de projets de loi que l'ancien ministre des Affaires indiennes avait présentés comme étant sa vision de la Loi sur la gouvernance des premières nations, ou encore de l'initiative de gouvernance des premières nations, comme il l'appelait, car, en fait, il s'agissait de trois lois distinctes.

Le projet de loi C-19 était l'un des aspects les plus controversés de cet ensemble. Le projet de loi C-7 a été rejeté presque à l'unanimité dans tout le pays. Cependant, au moment de l'examen du projet de loi C-19 par le comité, aucun amendement n'a été retenu. Le comité n'a ni visité ni consulté les collectivités.

Toutefois, nous savons que l'Assemblée des Premières Nations a adopté des résolutions s'opposant au projet de loi C-19. Quelques bandes et chefs de la Colombie-Britannique étaient en faveur du projet de loi C-19 et le sont toujours. Toutefois, cela ne représente qu'approximativement 30 premières nations qui appuient cette mesure législative. Or, l'Assemblée des Premières Nations compte 633 bandes et les récentes résolutions qu'elle a prises contre le projet de loi sont tout à fait valables.

À mon avis, c'est tout ce qu'il faut vraiment savoir. Nous estimons que c'est faire preuve d'une arrogance impérialiste sans nom que d'aller de l'avant et d'adopter un projet de loi qui a des répercussions sur la vie des autochtones sans que ceux-ci soient d'accord et sans même qu'ils aient été entièrement consultés. Autrement dit, ce serait une façon colonialiste d'imposer aux premières nations nos vues quant à la façon dont elles doivent mener leurs affaires.

Initiatives parlementaires

La question de l'optionnalité est déterminante et fondamentale parce que, face aux nombreuses critiques à l'égard de ce projet de loi, la seule réponse du gouvernement a été d'essayer de convaincre les gens qu'il n'aurait aucune incidence négative sur la reconnaissance des droits autochtones et des droits issus de traités parce qu'il ne s'appliquerait qu'aux premières nations signataires et que son application est entièrement facultative.

J'ai entendu le ministre dire que les premières nations pourraient adhérer à l'entente et s'en retirer. J'estime que c'est tout à fait incorrect. D'après l'avis juridique que nous avons obtenu, il n'est pas possible qu'une partie signe et se contente ensuite de participer ou de se retirer à sa convenance. En fait, comme je l'ai indiqué, en ce qui concerne l'institution de prêt et le conseil de gestion financière, dès le moment où une première nation signe, elle ne peut se retirer sans le consentement unanime de tous les autres signataires, ce qui est une formule rare. Or, si 30, 40 ou 50 premières nations ont signé, elles devraient toutes accepter que l'autre première nation se retire et, peut-on penser, affaiblisse l'organisation. Par conséquent, la liberté de participer et de se retirer est sérieusement limitée, voire même inexistante. Je soutiens donc que ce n'est pas une mesure législative d'application facultative et qu'elle concerne toutes les premières nations.

• (1325)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, je désire d'abord féliciter le député pour son discours. Comme il le signalait, ce n'est pas facile de reprendre le fil de ses idées quand on a été coupé en cours de route. Toutefois, c'est parfois une question de temps.

Je voudrais lui demander si, globalement, il a l'impression que l'actuel premier ministre, qui dit vouloir mettre de l'avant de nouvelles relations, des relations plus harmonieuses avec les premières nations, donne effectivement le signal d'une nouvelle relation en présentant le projet de loi C-23.

On sait qu'il a rencontré les chefs des premières nations lors d'un forum pancanadien, il y a à peine quelques semaines. D'ailleurs, lors de ce forum, tout le monde semblait être de bonne volonté. J'ai d'ailleurs été très surpris que, dans la communauté attikamek de Manouane—qui sera dans mon comté après les élections qui ne devraient pas tarder—, deux projets auxquels tenait beaucoup ladite communauté et dans lesquels elle avait beaucoup investi—l'un touchant la télésanté et l'autre, Internet à haute vitesse—aient été refusés soit par le ministère de l'Industrie, soit encore par le Secrétariat aux affaires autochtones dans les jours qui ont suivi la rencontre entre le premier ministre et les chefs des premières nations.

Je voudrais savoir, de la part du député, s'il a l'impression qu'avec le projet de loi C-23, on assiste à un renouvellement des relations vers une reconnaissance réelle de l'autonomie gouvernementale des premières nations, ou si on n'est pas tout simplement sur le même registre que ne l'était Jean Chrétien avec le projet de loi C-7.

[Traduction]

M. Pat Martin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Joliette de sa très importante observation.

L'actuel premier ministre et le nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'emploient à poursuivre le gâchis que leur ont légué leurs prédécesseurs respectifs. Il n'y a rien de nouveau, de généreux ou de novateur en ce qui concerne la relation financière avec les premières nations qui doivent composer avec une mesure législative qu'elles ont déjà rejetée sous le gouvernement précédent.

Dans ce projet de loi, nous retrouvons la stratégie d'assimilation mise de l'avant par l'ex-premier ministre Jean Chrétien et par le ministre des Affaires indiennes de son gouvernement, que je ne peux nommer parce qu'il siège toujours au Parlement. Nous assistons au maintien de la même mentalité impérialiste et colonialiste. Ce projet de loi ne propose absolument pas de relation financière novatrice et créatrice avec les premières nations et les autochtones.

Il y aura de cela trois semaines lundi, l'actuel premier ministre a fait venir des autochtones d'un peu partout au Canada pour leur promettre des changements. Sous son administration, une nouvelle relation avec les autochtones doit voir le jour. Pourtant, nous sommes encore pris avec les vestiges de l'administration précédente que la plupart des autochtones et des premières nations trouvent inadmissibles.

Cette mesure législative n'offre rien de nouveau ou de créatif. Le premier ministre est bien mal parti. Personnellement, j'estime qu'il a raté une bonne occasion. Si je pouvais lui parler directement, je lui dirais que les Canadiens sont prêts et plus que disposés à revoir l'histoire tragique de nos relations avec les premières nations. En continuant de faire avancer ce projet de loi dont personne ne veut, le premier ministre a laissé filer une bonne occasion de faire quelque chose de novateur.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai dit plus tôt que je demanderais le consentement, mais je suis désolé d'informer la Chambre qu'il y a pas consentement unanime pour étudier le projet de loi C-34 aujourd'hui. Il sera donc renvoyé à un comité.

• (1330)

Le vice-président: Comme il est 13 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 mars, de la motion: Que le projet de loi C-221, Loi modifiant le Code criminel (absence de libération conditionnelle en cas de condamnation à l'emprisonnement à perpétuité), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui du projet de loi C-221.

Les Canadiens ne peuvent pas imaginer à quel point je préférerais parler d'un autre sujet et rappeler aux Canadiens la grave incurie, le favoritisme, les cadeaux et, oui, la corruption au sein de l'actuel gouvernement libéral. J'adorerais parler de cela et de la nouveauté, bien sûr, la crise du système de santé dans laquelle se trouve le premier ministre. Ce serait un sujet formidable à aborder aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, nous sommes saisis du projet de loi C-221, l'initiative parlementaire qu'a présentée le député de Calgary-Nord-Est, et qui, s'il est adopté, éluciderait certes la question dans l'esprit de bien des Canadiens. Pourquoi une peine d'emprisonnement à perpétuité est-elle imposée aux auteurs des crimes les plus graves et les plus odieux, alors que, en fait, selon le Code criminel et les dispositions présentées par les gouvernements libéraux précédents, l'expression «peine d'emprisonnement à perpétuité» ne signifie aucunement cela?

Au cours des dix dernières années et demie, j'ai reçu un grand nombre de pétitions, de lettres et d'appels de mes électeurs me demandant pourquoi on utilise le terme emprisonnement à perpétuité lorsqu'on condamne des criminels pour des meurtres au premier degré et d'autres crimes qui méritent une peine comme celle-là? En fait, certains de ces criminels pourront présenter une demande de libération conditionnelle après avoir purgé 15 ans de leur peine dans certains cas et 20 ans dans d'autres cas, si je ne me trompe. De toutes façons, après avoir purgé 25 ans d'une peine d'emprisonnement à perpétuité, ils sont automatiquement admissibles à la libération conditionnelle.

À cet égard, nombre de Canadiens ont en tête des personnes comme Clifford Olson qui a tué plusieurs jeunes en Colombie-Britannique il y a quelques années et qui a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

Il semble que le fait que Clifford Olson puisse un jour présenter une demande de libération conditionnelle et être libéré représente une menace permanente pour les gens. On peut demander à n'importe quel Canadien sur n'importe quelle rue dans n'importe quelle collectivité, qu'il s'agisse d'une ville ou d'un petit village dans une région rurale, s'il pense que Clifford Olson ou d'autres personnes comme lui qui ont commis des crimes aussi horribles au Canada devraient un jour sortir de prison. La réponse, et je suis certain que tous les députés le comprennent, est un non retentissant. Ces personnes ne devraient jamais être libérées.

Pourtant, quelques années passent, puis on vient nous rappeler qu'il existe une disposition dont Clifford Olson peut se prévaloir. Cela ravive dans la mémoire des familles des victimes le souvenir des crimes atroces que cet homme a commis. Une grande majorité de Canadiens aimerait que l'on règle cette question de façon définitive.

L'emprisonnement à perpétuité devrait signifier littéralement l'emprisonnement à perpétuité pour les crimes qui méritent une telle peine, les crimes horribles ou haineux.

Les députés savent certainement que le projet de loi C-221 mis de l'avant par mon collègue de Calgary-Nord-Est est plus qu'une idée en l'air. Les députés savent très bien que mon collègue a consacré plusieurs années à la protection des Canadiens, comme membre d'un service de police. Il a été exposé aux crimes les plus horribles.

● (1335)

Dans l'exercice de ses fonctions de policier, il a évidemment pu suivre le procès d'individus qu'il avait arrêtés, procès pour meurtre au premier degré ou pour une infraction méritant la plus sévère des peines prévues par notre système. Il a vu les peines que le système a infligées à ces individus—les verdicts de culpabilité assortis de peines d'emprisonnement à perpétuité—pour finalement constater qu'au bout de 15 ans, ces individus étaient admissibles à une libération conditionnelle qui, dans bien des cas, leur était accordée.

Je suis certain que cela a amené mon collègue à se demander pourquoi l'expression «emprisonnement à perpétuité» se trouve dans le Code criminel si elle ne correspond pas à ce qu'elle décrit. Pendant les trois législatures depuis mon élection à cet endroit, je sais que la

Initiatives parlementaires

plupart des députés ont reçu des lettres de Canadiens, notamment à la suite de crimes graves et odieux. Les Canadiens disent que le moment est venu pour le Parlement d'annoncer que le système de justice et le Code criminel vont adopter une ligne très dure envers ceux qui croient acceptable de tuer des gens au Canada, sachant pertinemment qu'ils auront une chance d'obtenir une libération conditionnelle après n'avoir purgé qu'une partie de ce qui est censé être une peine d'emprisonnement à perpétuité.

En 1976, les libéraux ont conçu ces dispositions législatives. Ils ont proposé l'article 745, qui est maintenant devenu l'article 745.6 du Code criminel et qui est connu sous le nom de clause de la dernière chance. Comme je l'ai expliqué, cette disposition permet aux contrevenants de voir réduite leur période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle après qu'ils n'aient purgé que 15 ans de leur peine d'emprisonnement à perpétuité.

En raison du nombre de criminels qui ont été libérés aux termes de l'ancien article 745 devenu l'article 745.6, les libéraux ont présenté, en 1996, le projet de loi C-45, qui apportait certaines modifications à cette disposition du Code criminel. Aux termes de ce projet de loi, les personnes trouvées coupables de meurtre n'avaient plus automatiquement droit à une audience aux termes de l'article 745.6; un processus de sélection était plutôt institué. Une autre disposition ahurissait les Canadiens. Elle prévoyait qu'un individu ayant commis un meurtre au premier degré pouvait demander une libération anticipée s'il n'avait commis qu'un seul meurtre.

En 1996, le gouvernement libéral avait établi une distinction: une personne qui était condamnée pour un seul meurtre au premier degré avait une chance d'être remise en liberté, mais si elle tuait plus d'une personne elle perdait toute possibilité de libération.

Par conséquent, en poussant le raisonnement plus loin, on arrivait forcément à la conclusion que, dans l'esprit du gouvernement libéral, ce n'était pas un acte si terrible que de tuer une personne puisque l'auteur de ce crime pourrait faire une demande de libération conditionnelle et que certaines dispositions de la loi s'appliqueraient, mais que le fait de commettre deux meurtres ou plus constituait un acte grave. Les Canadiens sont déjà déconcertés par certaines dispositions du Code criminel adoptées par le gouvernement libéral.

En terminant, j'invite tous les députés à appuyer le projet de loi C-221, d'initiative parlementaire, parce que nous devons rétablir, dans ce pays, l'application réelle de la peine. L'emprisonnement à perpétuité doit signifier l'emprisonnement à vie.

● (1340)

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi d'appuyer le projet de loi déposé par le député de Calgary. C'est un projet de loi nécessaire, qui répond aux besoins de l'heure.

Je me souviens avoir posé une question à mon collègue au sujet du projet de loi lorsqu'il en parlait il y a quelques semaines. Il disait qu'une peine d'emprisonnement à perpétuité devait bel et bien signifier la prison à vie, comme le disait aussi à l'instant le député de Prince George. Le système de justice pénale doit envoyer un message clair aux meurtriers: s'ils sont condamnés à perpétuité, ils purgeront l'intégralité de leur peine.

Initiatives parlementaires

Nous avons trop souvent vu, dans nos circonscriptions, des personnes, ou leurs proches, être victimes d'un individu posant des actes cruels. Non seulement ont-ils perdu un proche, mais ils doivent supporter en plus la douleur et les sentiments provoqués par cette perte. Ils sont de nouveau frappés lorsque le meurtrier demande une libération conditionnelle, car ils doivent alors revivre toute l'épreuve.

J'ai assisté à de nombreuses audiences devant la Commission des libérations conditionnelles, au nom de personnes qui m'avaient demandé d'y assister. Certaines des choses qui s'y passent sont choquantes. Je ne crois pas que beaucoup de gens sachent exactement comment se déroule une audience de libération conditionnelle.

Quand il comparaît devant la Commission des libérations conditionnelles, l'auteur du crime s'adresse à la commission et lui donne sa version du crime qu'il a commis. On permet à la famille de lire une déclaration sur les répercussions du crime sur la victime, mais la famille n'a aucune influence sur la décision de la commission. Il n'y a pas de contre-interrogatoire du contrevenant concernant ses propos ou son témoignage.

Ce qu'on entend est souvent risible. Des membres de la familles racontent en quoi a consisté le crime commis contre un être cher. La version du contrevenant est souvent très différente, déformée et fautive à bien des égards. Au bout de ce processus, il arrive souvent que des personnes soient libérées sous condition et remises en liberté, souvent dans la localité où le crime a été commis et où la famille vit.

Je me souviens d'avoir été contacté par un homme. Son père avait été tué par un contrevenant, un membre de la famille. L'individu qui avait commis ce crime terrible, affreux, horrible, avait ensuite menacé l'autre membre de la famille en lui disant que, quand il sortirait, il s'en prendrait à lui et lui ferait subir le même sort. Le contrevenant vivait dans la même localité.

La victime du crime avait perdu son père et avait été terrifiée par cet autre membre de la famille qui avait commis le crime. On lui avait dit qu'il était fort probable que cet individu bénéficie d'une libération conditionnelle anticipée et qu'il serait remis en liberté dans cette même localité. Cet homme a fini par déménager. La perte de son père avait fait de lui une victime et maintenant il vivait dans la peur que cet individu soit libéré.

Effectivement, il a été remis en liberté bien qu'ayant proféré des menaces contre la victime. Cette dernière a fini par quitter la Colombie-Britannique pour une autre province afin d'échapper à l'auteur du crime.

Cet exemple met en relief un véritable problème dans notre système. Le projet de loi de mon collègue contribuerait énormément à ce que les victimes de crime qui ont vécu ce genre de situation ne soient pas victimisées une nouvelle fois par la libération conditionnelle anticipée d'un individu condamné à perpétuité. Quand on dit à perpétuité, ça devrait être à perpétuité.

• (1345)

Je suis certain que nous pourrions tous trouver, dans nos circonscriptions, de nombreux exemples qui feraient ressortir la nécessité d'aller de l'avant avec cette mesure législative. Ce n'est pas un projet de loi difficile à comprendre. Il n'est pas long et pas trop compliqué. Il est très clair.

D'autres gouvernements demandent qu'un projet de loi de ce genre soit adopté, que ces modifications soient apportées au Code criminel. Mon collègue a mentionné le premier ministre du Manitoba, Gary

Doer. Il réclame ce genre de modification au Code criminel, pour qu'une condamnation à perpétuité signifie vraiment pour toute la vie

C'est pour cette raison que j'encourage mes collègues de tous les partis à appuyer cette modification logique au Code criminel. Elle ferait en sorte qu'une personne condamnée à une peine d'emprisonnement à perpétuité reste effectivement en prison à perpétuité. Les victimes de crime ne seraient plus victimisées de nouveau du fait que ces individus sont relâchés dans la collectivité. Notre pays aurait alors un système de justice pénale meilleur et plus sûr. Ce serait un changement utile.

Nous devrions appuyer le projet de loi de notre collègue. Nous devrions nous assurer que cela se fait, que ce projet de loi est adopté avant le déclenchement prochain des élections.

Le vice-président: La présidence remarque qu'aucun autre député ne veut prendre la parole. Au titre du droit de réplique, nous allons maintenant donner la parole, pour un maximum de cinq minutes, au député au nom duquel la motion est inscrite.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, encore une fois je me sens privilégié d'intervenir au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire de mon collègue portant sur cette question.

Ce projet de loi, s'il est adopté, ferait en sorte que les personnes condamnées à l'emprisonnement à perpétuité passeraient le reste de leur vie derrière les barreaux. Trop souvent, des criminels condamnés pour des crimes odieux sont libérés après avoir passé 10, 15 ou 20 ans en prison, à moins d'avoir été désignés comme délinquants dangereux, ce qui, de toute façon, n'a pas d'incidence directe sur la durée de leur peine.

Lorsque je parle de 10 à 15 ans passés en prison sur une peine d'emprisonnement à perpétuité, je pense aux condamnés pour meurtre au premier ou au deuxième degré, peut-être pour détournement d'avion ou pour trahison. Même les condamnés pour acte de terrorisme pourraient bénéficier d'une libération conditionnelle après un emprisonnement de 25 ans, si les tribunaux et le gouvernement ne modifient pas les lois actuelles.

Encore une fois, je vais me reporter à un incident survenu récemment dans ma circonscription. J'en ai saisi à nouveau toute la portée vendredi dernier, tandis que j'assistais à l'audition de la demande de libération conditionnelle d'Oskar Chan, qui avait tué de sa voiture par balle Jonarhey Olivo, âgé de 20 ans, en 1994. La jeune victime attendait tout simplement, debout, devant le centre commercial Marlborough. Deux bandes rivales s'affrontaient alors. La jeune victime a été tué lors de cette fusillade et Regina Olivo a ainsi perdu son seul fils.

Chan a bénéficié d'une libération conditionnelle après avoir purgé ses 10 ans obligatoires, même s'il avait été condamné à un emprisonnement à perpétuité pour meurtre au deuxième degré. Je n'hésite pas à affirmer qu'il s'est agi là d'un moment chargé d'émotion, même la mère de la jeune victime n'ayant pas été autorisée à voir le meurtrier condamné, qui a été maintenu derrière une barrière. Elle n'a pas été autorisée à l'observer ni à voir son comportement. Finalement, elle en a eu l'occasion, après avoir fait une déclaration à titre de victime. C'a été un moment très lourd d'émotions. Dix ans après avoir commis ce meurtre, Chan déambule à présent dans les rues, libre de vaquer à ses affaires, tandis que les membres de la famille Olivo continuent à endurer leur chagrin.

Initiatives parlementaires

Je ne crois pas que les choses devraient se passer comme ça et c'est pour cela que j'ai présenté ce projet de loi. La Chambre en a déjà été saisie par le passé. Je ne suis pas le seul législateur qui réclame qu'une peine d'emprisonnement à perpétuité veuille bien dire «à perpétuité». Le gouvernement Doer au Manitoba, comme mon collègue de Dewdney—Alouette l'a indiqué, demande à Ottawa d'être plus sévère à l'endroit des assassins en faisant en sorte que les peines d'emprisonnement à perpétuité soient bel et bien des peines «à perpétuité». Il attire l'attention expressément sur le fait que plusieurs policiers de la province du Manitoba ont été abattus. Cela se passait il y a deux ans. Il constate qu'il faut réprimer ce type de crime, pour indiquer à ceux qui envisagent n'importe quel type d'acte, qu'il s'agisse d'un acte délibéré contre un agent de police, comme c'est arrivé au Manitoba, ou d'un meurtre en guise de représailles, ce qui constituerait un meurtre au premier degré, que c'est inacceptable. Ce facteur dissuasif figure dans le projet de loi.

Une véritable peine d'emprisonnement à perpétuité ferait clairement comprendre à ceux dans la société qui pourraient commettre ces crimes qu'ils passeraient le reste de leur vie derrière les barreaux.

Le projet de loi est axé sur la dissuasion et la protection. Il vise la protection contre ceux qui, sinon, retrouveraient la liberté pour commettre un autre acte criminel.

Je suis convaincu que les députés des deux côtés de la Chambre accorderont leur appui à ce projet de loi. En l'adoptant, nous enverrons un message clair aux criminels: on ne peut pas impunément assassiner quelqu'un, il y a des conséquences graves, des conséquences rarement imposées par le système judiciaire, dont la pire est l'emprisonnement à perpétuité.

●(1350)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 12 mai, au début de la période des initiatives parlementaires.

[Français]

Comme il est 13 h 52, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 52.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

MME BETTY HINTON

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. BILL BLAIKIE

M. BOB KILGER

M. DALE JOHNSTON

M. MICHEL GUIMOND

L'HON. MAURIL BÉLANGER

L'HON. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS

MME JUDI LONGFIELD

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Bakopanos, L'hon. Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Ontario	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Québec	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Brisson, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	PCC
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup —Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepolo, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	PCC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	PCC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PCC
Groseclose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	PCC
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	Alberta	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Hinton, Betty, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	PCC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PCC
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Ind.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PCC
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock— Langley	Colombie-Britannique	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins— Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	Ontario	PCC
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	Ind.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Wayne, Elsie.....	Saint John	Nouveau-Brunswick	PCC
Whelan, L'hon. Susan.....	Essex.....	Ontario	Lib.
White, Randy.....	Langley—Abbotsford.....	Colombie-Britannique ...	PCC
White, Ted.....	North Vancouver.....	Colombie-Britannique ...	PCC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John.....	St. Albert	Alberta	PCC
Wood, Bob.....	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne.....	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
VACANCE	Charleswood St. James— Assiniboia	Manitoba	
VACANCE	Ottawa Centre.....	Ontario	
VACANCE	Etobicoke.....	Ontario	
VACANCE	Saint-Maurice	Québec	

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; PCC - Conservateur; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC - Parti progressiste-conservateur; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Lakeland	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Athabasca	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, L'hon. Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	PCC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	PCC
Cummins, John	Delta—South Richmond	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	PCC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	PCC
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	PCC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	PCC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Ind.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	PCC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PCC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PCC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	PCC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	PCC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PCC
White, Randy	Langley—Abbotsford	PCC
White, Ted	North Vancouver	PCC

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)

Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Lib.

MANITOBA (14)

Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
VACANCE	Charleswood St. James—AssiniboiaManitoba	

NOUVEAU-BRUNSWICK (10)

Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Wayne, Elsie	Saint John	PCC

NOUVELLE-ÉCOSSE (11)

Brison, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PCC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley— Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Lib.

NUNAVUT (1)

Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
------------------------	---------	------

ONTARIO (103)

Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough— Aldershot	PCC
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Caplan, L'hon. Elinor.....	Thornhill.....	Lib.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale.....	Barrie—Simcoe—Bradford.....	Lib.
Catterall, Marlene.....	Ottawa-Ouest—Nepean.....	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada.....	Guelph—Wellington.....	Lib.
Collenette, L'hon. David.....	Don Valley-Est.....	Lib.
Comartin, Joe.....	Windsor—St. Clair.....	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario).....	Thunder Bay—Superior-Nord.....	Lib.
Copps, L'hon. Sheila.....	Hamilton-Est.....	Lib.
Cullen, Roy.....	Etobicoke-Nord.....	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul.....	Simcoe-Nord.....	Lib.
Dromisky, Stan.....	Thunder Bay—Atikokan.....	Lib.
Eggleton, L'hon. Art.....	York-Centre.....	Lib.
Finlay, John.....	Oxford.....	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises).....	London-Centre-Nord.....	Lib.
Gallant, Cheryl.....	Renfrew—Nipissing—Pembroke.....	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes.....	Samia—Lambton.....	Lib.
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes).....	Don Valley-Ouest.....	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères.....	Toronto-Centre—Rosedale.....	Lib.
Grose, Ivan.....	Oshawa.....	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile).....	Mississauga-Est.....	Lib.
Ianno, Tony.....	Trinity—Spadina.....	Lib.
Jackson, Ovid.....	Bruce—Grey—Owen Sound.....	Lib.
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor.....	Leeds—Grenville.....	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports.....	Scarborough—Agincourt.....	Lib.
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport).....	Hamilton-Ouest.....	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers.....	Stormont—Dundas—Charlottenburgh.....	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents).....	Elgin—Middlesex—London.....	Lib.
Kraft Sloan, Karen.....	York-Nord.....	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.....	St. Catharines.....	Lib.
Lee, Derek.....	Scarborough—Rouge River.....	Lib.
Longfield, Judi.....	Whitby—Ajax.....	Lib.
Macklin, Paul Harold.....	Northumberland.....	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve.....	Mississauga-Ouest.....	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.....	Bramalea—Gore—Malton—Springdale..	Lib.
Maloney, John.....	Erie—Lincoln.....	Lib.
Manley, L'hon. John.....	Ottawa-Sud.....	Lib.
Marleau, L'hon. Diane.....	Sudbury.....	Lib.
Masse, Brian.....	Windsor-Ouest.....	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants.....	Markham.....	Lib.
McCormick, Larry.....	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington.....	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.....	Scarborough-Est.....	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères.....	Pickering—Ajax—Uxbridge.....	Lib.
Milliken, L'hon. Peter, Président.....	Kingston et les Îles.....	Lib.
Mills, Dennis.....	Toronto—Danforth.....	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York.....	Beaches—East York.....	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	PCC
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Ottawa CentreOntario	
VACANCE	EtobicokeOntario	
QUÉBEC (75)		
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni	Ahuntsic	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.
VACANCE	Saint-MauriceQuébec	
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Ind.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Matthews, Bill	Burin—St. George's.....	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry.....	Yukon.....	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 7 mai 2004 — 3^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Guy St-Julien

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	Stan Dromisky	Rick Laliberte	Lawrence O'Brien	(16)
Serge Cardin	John Duncan	Yvan Loubier	Chuck Strahl	
Brenda Chamberlain	André Harvey	Pat Martin	Andrew Telegdi	
David Chatters				

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
Gérard Asselin	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gerry Ritz
Claude Bachand	Paul Forseth	James Lunney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Ghislain Fournier	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Werner Schmidt
Leon Benoit	Yvon Godin	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Anita Neville	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Randy White
Joe Comartin	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Paul Crête	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton	Gilles-A. Perron	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Brian Fitzpatrick	Dan McTeague	Karen Redman	(18)
Scott Brison	Francine Lalonde	Deepak Obhrai	Raymond Simard	
Bill Casey	Paul Harold Macklin	Charlie Penson	Bryon Wilfert	
Art Eggleton	Alexa McDonough	Beth Phinney		

Membres associés

Jim Abbott	John Cummins	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Norman Doyle	David Kilgour	John Reynolds
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Svend Robinson
Sarkis Assadourian	Ken Epp	James Lunney	Yves Rocheleau
Claude Bachand	Mark Eyking	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Paul Forseth	John Maloney	Gary Schellenberger
Eleni Bakopanos	Cheryl Gallant	Inky Mark	Werner Schmidt
Rex Barnes	Peter Goldring	Keith Martin	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Brian Masse	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Deborah Grey	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Art Hanger	Grant McNally	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Stephen Harper	Val Meredith	Greg Thompson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Rob Merrifield	Myron Thompson
Sarmite Bulte	Loyola Hearn	Bob Mills	Vic Toews
Andy Burton	Grant Hill	James Moore	Maurice Vellacott
Chuck Cadman	Jay Hill	Anita Neville	Elsie Wayne
John Cannis	Howard Hilstrom	Lorne Nystrom	Susan Whelan
Rick Casson	Betty Hinton	Brian Pallister	Randy White
Martin Cauchon	Rahim Jaffer	Pierre Paquette	Ted White
David Chatters	Dale Johnston	Pauline Picard	John Williams
Joe Clark	Gerald Keddy	James Rajotte	Lynne Yelich
Paul Crête			

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président:

Vice-président:

Stéphane Bergeron	Sarmite Bulte	Bill Casey	Charlie Penson	(9)
Bill Blaikie	John Cannis	Mark Eyking	Susan Whelan	

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: David Kilgour

Vice-président: Stockwell Day

Eleni Bakopanos	Martin Cauchon	Deepak Obhrai	Yves Rocheleau	(9)
Colleen Beaumier	Keith Martin	Svend Robinson		

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Gerry Ritz
Rose-Marie Ur

Gilbert Barrette
Rick Borotsik
Wayne Easter
Ken Epp

Mark Eyking
Georges Farrah
Marcel Gagnon

Howard Hilstrom
David Kilgour
Larry McCormick

John O'Reilly
Louis Plamondon
Dick Proctor

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan

Claude Duplain
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Pauline Picard
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Sarkis Assadourian

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Raymonde Folco

Diane Ablonczy
Colleen Beaumier
Sheila Copps
Hedy Fry

Art Hanger
Sophia Leung
Steve Mahoney

Inky Mark
Pat Martin
Grant McNally

Yves Rocheleau
Andrew Telegdi
Byron Wilfert

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Marlene Jennings
Beth Phinney

Odina Desrochers	Joe Jordan	Val Meredith	Robert Thibault	(17)
Paul Forseth	Walt Lastewka	Dennis Mills	Alan Tonks	
Roger Gaudet	Dominic LeBlanc	Shawn Murphy	Judy Wasylycia-Leis	
Peter Goldring	Philip Mayfield			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Benoît Sauvageau
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Alex Shepherd
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
John Bryden	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Andy Burton	Stephen Harper	James Moore	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Richard Harris	Anita Neville	Greg Thompson
Serge Cardin	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Charlie Penson	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Gilles-A. Perron	Elsie Wayne
John Cummins	Betty Hinton	James Rajotte	Randy White
Stockwell Day	Rahim Jaffer	Scott Reid	Ted White
Bev Desjarlais	Dale Johnston	John Reynolds	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DE LA PROTECTION DES TÉMOINS ET DES TÉMOIGNAGES**Président:****Vice-président:**

Odina Desrochers	Marlene Jennings	Judy Wasylycia-Leis	John Williams	(4)
------------------	------------------	---------------------	---------------	-----

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président:	Pat O'Brien	Vice-présidents:	Jay Hill Janko Peric
-------------------	-------------	-------------------------	-------------------------

Rob Anders	Murray Calder	Lawrence O'Brien	David Price	(16)
Claude Bachand	Rick Casson	John O'Reilly	Jane Stewart	
Robert Bertrand	Cheryl Gallant	Louis Plamondon	Bob Wood	
Bill Blaikie				

Membres associés

Jim Abbott	Jim Gouk	John Maloney	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Gurmant Grewal	Inky Mark	Svend Robinson
David Anderson	Deborah Grey	Keith Martin	Gary Schellenberger
Roy Bailey	Monique Guay	Pat Martin	Werner Schmidt
Rex Barnes	Art Hanger	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Stephen Harper	Alexa McDonough	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Richard Harris	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Loyola Hearn	Val Meredith	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Grant Hill	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Andy Burton	Howard Hilstrom	Bob Mills	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Betty Hinton	James Moore	Greg Thompson
Bill Casey	Rahim Jaffer	Anita Neville	Myron Thompson
David Chatters	Dale Johnston	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Gerald Keddy	Brian Pallister	Rose-Marie Ur
Stockwell Day	Jason Kenney	Charlie Pension	Maurice Vellacott
Norman Doyle	Francine Lalonde	Joe Peschisolido	Elsie Wayne
John Duncan	Sophia Leung	Pauline Picard	Randy White
Reed Elley	Wendy Lill	Carmen Provenzano	Ted White
Ken Epp	Yvan Loubier	James Rajotte	Bryon Wilfert
Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Scott Reid	John Williams
Paul Forseth	James Lunney	John Reynolds	Lynne Yelich
Peter Goldring	Peter MacKay		

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président:	Bob Wood	Vice-président:	
-------------------	----------	------------------------	--

Claude Bachand	Murray Calder	John O'Reilly	Rose-Marie Ur	(9)
Bill Blaikie	Rick Casson	Carmen Provenzano	Elsie Wayne	

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Eugène Bellemare
Brian Pallister

Peter Adams	Libby Davies	Tony Ianno	Carol Skelton	(18)
Eleni Bakopanos	Reed Elley	Gary Lunn	Yolande Thibeault	
Paul Bonwick	John Finlay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
Jeannot Castonguay	Monique Guay	Grant McNally		

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Nancy Karetak-Lindell	John Reynolds
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Gerry Ritz
David Anderson	Marcel Gagnon	Jason Kenney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Yvon Godin	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Chuck Strahl
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Greg Thompson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Tony Tirabassi
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Alan Tonks
Paul Crête	Loyola Hearn	James Moore	Maurice Vellacott
John Cummins	John Herron	Anita Neville	Judy Wasylcyia-Leis
Madeleine Dalphond-Guiral	Grant Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Stockwell Day	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
Bev Desjarlais	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Norman Doyle	Betty Hinton	Dick Proctor	John Williams
John Duncan	Ovid Jackson	James Rajotte	Lynne Yelich
Ken Epp	Rahim Jaffer		

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Bob Mills
Paul Szabo

Roy Bailey
Rex Barnes
Bernard Bigras
David Chatters

Joe Comartin
Stéphane Dion
Sébastien Gagnon

John Godfrey
Charles Hubbard
Serge Marcil

Diane Marleau
Anita Neville
Julian Reed

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Gerry Ritz
Svend Robinson
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Roy Cullen**Vice-présidents:** Nick Discepola
Monte Solberg

Rodger Cuzner	Sophia Leung	Pierre Paquette	Alex Shepherd	(18)
Odina Desrochers	John McKay	Gary Pillitteri	Robert Thibault	
Richard Harris	Maria Minna	John Reynolds	Judy Wasylycia-Leis	
Rahim Jaffer	Massimo Pacetti	Werner Schmidt		

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Dale Johnston	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Ken Epp	Gerald Keddy	Gilles-A. Perron
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Pauline Picard
David Anderson	Paul Forseth	Yvan Loubier	James Rajotte
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Scott Reid
Rex Barnes	Roger Gaudet	James Lunney	Gerry Ritz
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Richard Marceau	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Alexa McDonough	Greg Thompson
Chuck Cadman	Monique Guay	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Randy White
Stockwell Day	Jay Hill	Lorne Nystrom	Ted White
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
John Duncan	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Marlene Jennings
James Rajotte

Gérard Binet
David Collenette
Paul Crête
Herb Dhaliwal

Joe Fontana
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold

Gurbax Malhi
Brian Masse
Grant McNally

Andy Savoy
Carol Skelton
Lyle Vanclief

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette
Charlie Penson

Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: Derek Lee

Vice-président: Paddy Torsney

Sue Barnes	Paul DeVillers	Peter MacKay	Pauline Picard	(18)
Garry Breitzkreuz	Stéphane Dion	John Maloney	Kevin Sorenson	
Marlene Catterall	Robert Lanctôt	Richard Marceau	Myron Thompson	
Yvon Charbonneau	Lawrence MacAulay	Lorne Nystrom	Vic Toews	

Membres associés

Jim Abbott	Stockwell Day	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Bev Desjarlais	Marlene Jennings	James Rajotte
Rob Anders	Norman Doyle	Dale Johnston	Scott Reid
David Anderson	John Duncan	Gerald Keddy	John Reynolds
Roy Bailey	Reed Elley	Jason Kenney	Gerry Ritz
Rex Barnes	Ken Epp	Yvan Loubier	Svend Robinson
Colleen Beaumier	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Leon Benoit	Paul Forseth	James Lunney	Werner Schmidt
Bernard Bigras	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Bill Blaikie	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Diane Bourgeois	Gurmant Grewal	Grant McNally	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Réal Ménard	Greg Thompson
Chuck Cadman	Art Hanger	Val Meredith	Maurice Vellacott
Bill Casey	Stephen Harper	Rob Merrifield	Tom Wappel
Rick Casson	Richard Harris	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
David Chatters	Loyola Hearn	James Moore	Elsie Wayne
Joe Clark	Grant Hill	Anita Neville	Randy White
Joe Comartin	Jay Hill	Deepak Obhrai	Ted White
John Cummins	Howard Hilstrom	Brian Pallister	John Williams
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
Libby Davies			

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Tom Wappel

Vice-président: Rob Anders

Marlene Catterall	Yvan Loubier	Anita Neville	Kevin Sorenson	(11)
Yvon Charbonneau	Lawrence MacAulay	Lorne Nystrom	Vic Toews	
Paul DeVillers				

LANGUES OFFICIELLES

Président: Don Boudria

Vice-présidents: Yvon Godin
Raymond Simard

Eugène Bellemare	Rahim Jaffer	James Lunney	Benôit Sauvageau	(16)
Roy Cullen	Christian Jobin	Marcel Proulx	Benôit Serré	
Claude Drouin	Jason Kenney	Scott Reid	Yolande Thibeault	
Christiane Gagnon				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Gerald Keddy	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Keith Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Chuck Strahl
Garry Breitreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Comartin	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Louis Plamondon	John Williams
Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich

LIAISON

Président: Judi Longfield

Vice-président: Tom Wappel

Peter Adams	Sarmite Bulte	Derek Lee	Brent St. Denis	(20)
Sarkis Assadourian	Charles Caccia	Pat O'Brien	Paul Steckle	
Raymond Bonin	Roy Cullen	Bernard Patry	Paul Szabo	
Don Boudria	Stan Dromisky	Guy St-Julien	John Williams	
Bonnie Brown	Gurmant Grewal			

Membres associés

Gilbert Barrette	Norman Doyle	Diane Marleau	James Rajotte
Eugène Bellemare	Raymonde Folco	Bill Matthews	Gerry Ritz
Chuck Cadman	Paul Forseth	Rob Merrifield	Gary Schellenberger
John Cannis	Yvon Godin	Bob Mills	Raymond Simard
Jeannot Castonguay	Jay Hill	James Moore	Monte Solberg
John Cummins	Marlene Jennings	Brian Pallister	Chuck Strahl
Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Janko Peric	Paddy Torsney
Stockwell Day	Robert Lanctôt	Beth Phinney	Rose-Marie Ur
Nick Discepola	Paul Harold Macklin	Marcel Proulx	Maurice Vellacott

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Judi Longfield	Vice-président:	Bonnie Brown	
Roy Cullen Pat O'Brien	Bernard Patry	Tom Wappel	John Williams	(7)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Paul Szabo	Vice-présidents:	Paul Forseth Robert Lanctôt	
Carole-Marie Allard Leon Benoit Brenda Chamberlain Roger Gaudet	Joe Jordan Walt Lastewka Pat Martin	Anita Neville Gilles-A. Perron Alex Shepherd	Tony Tirabassi Ted White Lynne Yelich	(16)

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Cheryl Gallant	Jason Kenney	John Reynolds
Roy Bailey	Jocelyne Girard-Bujold	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rex Barnes	Yvon Godin	James Lunney	Gary Schellenberger
Rick Borotsik	Peter Goldring	Peter MacKay	Werner Schmidt
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Carol Skelton
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Chuck Cadman	Deborah Grey	Grant McNally	Kevin Sorenson
Bill Casey	Monique Guay	Réal Ménard	Darrel Stinson
Rick Casson	Art Hanger	Val Meredith	Chuck Strahl
David Chatters	Stephen Harper	Rob Merrifield	Greg Thompson
Paul Crête	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
John Cummins	Loyola Hearn	James Moore	Vic Toews
Stockwell Day	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Odina Desrochers	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Randy White
John Duncan	Betty Hinton	Charlie Penson	John Williams
Reed Elley			

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Sarmite Bulte

Vice-présidents: Jeannot Castonguay
Gary Schellenberger

Jim Abbott
Carole-Marie Allard
Mark Assad

Paul Bonwick
Christiane Gagnon
Gurmant Grewal

Nancy Karetak-Lindell
Wendy Lill
Clifford Lincoln

James Lunney
Dennis Mills
Caroline St-Hilaire

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies

Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Anita Neville
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Dick Proctor
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Judy Wasylcyia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: John Cummins
Bill Matthews

Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah
Ghislain Fournier

Loyola Hearn
Shawn Murphy
Joe Peschisolido

Carmen Provenzano
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger

Paul Steckle
Peter Stoffer
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président:	Peter Adams	Vice-présidents:	Marcel Proulx Chuck Strahl	
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Dale Johnston	Carolyn Parrish	(16)
Elinor Caplan	Michel Guimond	Judi Longfield	Benoît Sauvageau	
Claude Duplain	Loyola Hearn	Lynn Myers	Diane St-Jacques	
Roger Gallaway				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Jason Kenney	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Grant McNally	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paddy Torsney
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	Ted White
Libby Davies	Rahim Jaffer	James Rajotte	John Williams
Stockwell Day	Gerald Keddy	Scott Reid	Lynne Yelich
Norman Doyle			

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Marcel Proulx	Vice-président:		
Claude Duplain	Lynn Myers	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(6)
Yvon Godin				

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président:	Paddy Torsney	Vice-président:		
Yvon Godin	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(5)

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Gilbert Barrette
Rob Merrifield

Don Boudria	Ivan Grose	Robert Nault	Greg Thompson	(16)
Diane Bourgeois	David Kilgour	Gilbert Normand	Susan Whelan	
Gerry Byrne	Réal Ménard	Svend Robinson	Randy White	
Deborah Grey				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Paul Forseth	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Carol Skelton
Bernard Bigras	Jocelyne Girard-Bujold	John Maloney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Art Hanger	Alexa McDonough	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Grant McNally	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Val Meredith	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Elsie Wayne
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Libby Davies	Howard Hilstrom	Brian Pallister	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard	

SREG**Président:****Vice-président:** Paul Harold Macklin

Gurmant Grewal	Céline Hervieux-Payette	Pat Martin	Caroline St-Hilaire	(5)
----------------	-------------------------	------------	---------------------	-----

TRANSPORTS

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: John Cannis
James Moore

Rex Barnes
Bernard Bigras
Bev Desjarlais
Jim Gouk

Charles Hubbard
Ovid Jackson
Christian Jobin

Jim Karygiannis
Mario Laframboise
John Manley

Alan Tonks
Susan Whelan
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Roy Bailey
Leon Benoit
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Roger Gaudet
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Dick Proctor

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Stan Dromisky
Yves Morin

Vice-coprésident: Norman Doyle

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michael J. Forrestall
Noël Kinsella

Jean Lapointe
Vivienne Poy

Mark Assad
Gérard Binet
Elinor Caplan
Claude Duplain
Marcel Gagnon
Roger Gallaway
Deborah Grey

Karen Kraft Sloan
Wendy Lill
Lawrence O'Brien
Louis Plamondon
Werner Schmidt
Diane St-Jacques
Darrel Stinson

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Gary Schellenberger
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Paul Harold Macklin

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
Mac Harb
James Kelleher

Raymond Lavigne
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Rex Barnes
Elinor Caplan
Paul DeVillers
Ken Epp
Raymonde Folco
Roger Gallaway
Peter Goldring
Michel Guimond

Derek Lee
John Manley
Pat Martin
Val Meredith
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Tom Wappel

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau

Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylycia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri
L'hon. Denis Coderre	président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
L'hon. John McCallum	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Stephen Owen	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Stan Keyes	ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)
L'hon. Bob Speller	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Joseph Volpe	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	ministre des Transports
L'hon. David Pratt	ministre de la Défense nationale
L'hon. Jacques Saada	leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Judy Sgro	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Hélène Scherrer	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Développement social
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Andy Scott	ministre d'État (Infrastructure)
L'hon. Gar Knutson	ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)
L'hon. Denis Paradis	ministre d'État (Institutions financières)
L'hon. Jean Augustine	ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Albina Guarnieri	ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Scott Brison	du premier ministre (Canada-États-Unis)
L'hon. Joe Fontana	du premier ministre (sciences et petites entreprises)
L'hon. John Godfrey	du premier ministre (villes)
L'hon. Andrew Telegdi	du premier ministre (Affaires autochtones)
L'hon. Serge Marcil	du ministre de l'Environnement
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Yvon Charbonneau	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)
L'hon. Jerry Pickard	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre de l'Industrie
L'hon. Gerry Byrne	du ministre de la Santé
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Brenda Chamberlain	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Mark Eyking	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)
L'hon. Georges Farrah	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale)
L'hon. Paul Bonwick	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)
L'hon. Joe Jordan	du président du Conseil du Trésor
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. David Price	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Roger Gallaway	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Sue Barnes	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. André Harvey	du ministre des Ressources naturelles

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 7 mai 2004

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs

Ordre du jour: Initiatives ministérielles: Projet de loi C-34	2901
M. Anderson (Victoria)	2901
Motion	2901
M. Strahl	2902
M. Laframboise	2904
Mme Davies	2905
M. Eyking	2906
M. Crête	2907

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Marche de l'espoir

Mme Bulte	2909
-----------	------

Les pêches

M. Hearn	2909
----------	------

Caledon

M. Calder	2909
-----------	------

Les affaires autochtones

M. Laliberte	2909
--------------	------

Mission Pérou

M. Boudria	2910
------------	------

La fiscalité

M. Hill (Prince George—Peace River)	2910
-------------------------------------	------

Le Black Jack

Mme Catterall	2910
---------------	------

Le prix de l'essence

M. Laframboise	2910
----------------	------

George Balcan

M. Lincoln	2910
------------	------

Le monument commémoratif en l'honneur des aviateurs de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande

M. Hanger	2911
-----------	------

Les pompiers volontaires du Cap-Breton

M. Eyking	2911
-----------	------

Statistique Canada

M. Blaikie	2911
------------	------

La fête des Mères

M. Bergeron	2911
-------------	------

Les sites du patrimoine mondial

Mme Brown	2911
-----------	------

Le Sri Lanka

M. Obhrai	2912
-----------	------

La compétitivité

M. Bellemare	2912
--------------	------

La semaine nationale de l'arbre et des forêts

M. Burton	2912
-----------	------

Vacance de siège

Charleswood St. James—Assiniboia

Le Président	2912
--------------	------

QUESTIONS ORALES

La santé

M. Harper	2912
M. Pettigrew	2913
M. Harper	2913
M. Pettigrew	2913
M. Harper	2913
Mme McLellan	2913
Mme Ablonczy	2913
Mme McLellan	2913
Mme Ablonczy	2913
Mme McLellan	2914

La fiscalité

Mme St-Hilaire	2914
M. Goodale	2914
Mme St-Hilaire	2914
M. Goodale	2914
M. Paquette	2914
M. Goodale	2914
M. Paquette	2914
M. Pettigrew	2914

La santé

M. Blaikie	2915
M. Pettigrew	2915
M. Blaikie	2915
M. Pettigrew	2915
M. Strahl	2915
Mme McLellan	2915
M. Strahl	2915
Mme McLellan	2915
M. McNally	2915
Mme McLellan	2916
M. McNally	2916
Mme McLellan	2916

Le Comité permanent des comptes publics

M. Guimond	2916
M. Lastewka	2916
M. Guimond	2916
M. Lastewka	2916

L'industrie automobile

M. Perron	2916
Mme Robillard	2916
M. Perron	2916
Mme Robillard	2917

Le Comité permanent des comptes publics

M. Reynolds	2917
M. Lastewka	2917
M. Reynolds	2917
M. Lastewka	2917
M. Kenney	2917

M. Lastewka	2917
M. Kenney	2917
M. Lastewka	2918
La création d'emplois	
M. Boudria	2918
M. Goodale	2918
L'emploi	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	2918
Mme Frulla	2918
La santé	
Mme Davies	2918
M. Pettigrew	2918
M. Harper	2918
Mme McLellan	2918
M. Harper	2918
Mme McLellan	2919
Les anciens combattants	
M. Hill (Prince George—Peace River)	2919
M. Price	2919
M. Hill (Prince George—Peace River)	2919
M. Price	2919
Le prix de l'essence	
M. Crête	2919
Mme Robillard	2919
M. Crête	2919
Mme Robillard	2919
Les anciens combattants	
M. Hanger	2919
M. Price	2920
M. Hanger	2920
M. Price	2920
La santé mentale	
M. Proulx	2920
M. Pettigrew	2920
Les pêches	
M. Hearn	2920
M. Murphy	2920
M. Hearn	2920
M. Murphy	2920
L'usine Acton International	
M. Loubier	2920
Mme Frulla	2921
Le droit d'auteur	
Mme Bulte	2921
Mme Scherrer	2921

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Jordan	2921
Le Code criminel	
M. Cotler	2921
Projet de loi C-35. Première lecture	2921
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	2921
Délégations interparlementaires	
M. Lincoln	2921

Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Proulx	2921
Langues officielles	
M. Boudria	2921
La Loi sur la citoyenneté	
M. Cotler	2921
Projet de loi S-17. Première lecture	2921
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	2921
Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Proulx	2921
Motion d'adoption	2921
Adoption de la motion	2922
Pétitions	
Le mariage	
M. Lastewka	2922
M. Calder	2922
M. Karygiannis	2922
M. Hanger	2922
La justice	
M. Hanger	2922
La Voie maritime du Saint-Laurent	
M. Bergeron	2922
L'aide internationale	
Mme Catterall	2922
La liberté religieuse	
M. Hill (Prince George—Peace River)	2922
La fiscalité	
M. Hill (Prince George—Peace River)	2922
L'Agence de logement des Forces canadiennes	
M. Hill (Prince George—Peace River)	2923
L'assurance-emploi	
M. Guimond	2923
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Jordan	2923

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs	
Projet de loi C-34. Reprise de l'étude de la motion	2923
Mme Brown	2923
M. Efford (Bonavista—Trinity—Conception)	2924
M. Hearn	2925
M. Lincoln	2926
Mme Bulte	2927
M. Boudria	2928
M. Martin (Winnipeg-Centre)	2928
M. Bélanger	2930
Adoption de la motion et renvoi à un comité	2930
Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations	
Projet de loi C-23. Troisième lecture	2930
M. Martin (Winnipeg-Centre)	2930
M. Laliberte	2931
M. Paquette	2932

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel

Projet de loi C-221. Deuxième lecture.....	2932
M. Harris	2932

M. McNally	2933
M. Hanger.....	2934
Report du vote sur la motion	2935

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**